

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU LUNDI 1^{ER} AVRIL 2021

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 17h, en visioconférence**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT,
Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON,
Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-
Pierre CORSIA.

Conseillers de PARIS :

Mme Anne HIDALGO, Mme Dominique KIELEMOES, M. Patrick BLOCHE,
Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLARD, M. Nour DURAND-RAUCHER,
Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, Mme Chloé SAGASPE,
Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement :

Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI,
M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, Mme Béatrice PIPITONE,
M. Aymeric DE TARLE, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND, M. Jean-
Christophe MARTIN, M. Guillaume POTTOUX

A 17h, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

REUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE

11202107 Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

M. le Maire : « Bonjour. Merci pour votre présence dans ce conseil d'arrondissement qui est à nouveau réuni par voie dématérialisée. Je vous rappelle, chers collègues, que nous utilisons le dispositif de vote Quizzbox. Le code de la séance vous est donné dans le tchat et vous avez tous reçu un code individuel pour vous permettre d'exprimer votre vote sur chacune des délibérations.

Nous devons d'abord adopter le principe de la réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée, ça va être l'occasion de tester votre capacité à voter avec ce dispositif. Donc je vais mettre aux voix la délibération 11202107 qui permet à ce Conseil d'arrondissement de se tenir de manière dématérialisée. J'indique que nous n'avons pas reçu de pouvoir à l'heure actuelle. Le vote est ouvert.

Aucun vote contre. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

11202108 Désignation du.de la secrétaire de séance

M. le Maire : « Je vous propose de désigner Joëlle MOREL comme secrétaire de séance. Y a-t-il des objections ? Merci beaucoup. »

HOMMAGE AUX MORTS DE LA RUE DU 11^e ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Chers collègues, comme chaque année, nous vous proposons de commencer ce Conseil d'arrondissement par un hommage aux personnes qu'on appelle les « morts de la rue », qui ont vécu en situation de rue et qui sont décédées pendant l'année qui vient de s'écouler. Nous faisons cet hommage depuis maintenant quelques années, à la sortie de l'hiver.

Je voulais en profiter pour saluer l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés pour la Nuit de la Solidarité : dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 mars dernier, pour la quatrième année consécutive, près de 2 000 volontaires, répartis en 350 équipes sur tout Paris, ont sillonné les rues de la capitale pour mener un décompte des personnes sans-abri, pour mieux connaître leurs profils et leurs besoins.

Paris, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, a lancé il y a quatre ans cette initiative qui a maintenant fait de nombreux adeptes puisque de nombreuses villes en France, et aussi dans le monde, se sont engagées sur une démarche de cette nature.

Les chiffres de cette année ont été annoncés aujourd'hui par la Ville de Paris : 2 785 personnes ont été décomptées sur l'ensemble du territoire de Paris, et parmi elles 1 867 étaient dans la rue, 386 dans les espaces gérés par les partenaires (gares, métros) et 532 ont été décomptées dans d'autres secteurs (bois, parcs, jardins). Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2021 traduisant l'effort extrêmement important conduit par la Ville pour ouvrir des places d'hébergement et de mises à l'abri ces derniers mois. 32 300 places d'hébergement étaient ouvertes à Paris lors de cette nuit de décompte. Les profils des personnes identifiées sont des personnes sans solution d'hébergement, mais aussi beaucoup de personnes seules.

Dans le 11^e arrondissement, 111 personnes ont été décomptées grâce à l'intervention de 16 équipes composées de 84 bénévoles. Un certain nombre d'élus, des plus modestes comme les plus connus, ont également participé à cette action. Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés.

Ce sont les premiers éléments d'une analyse qui donnera lieu à la publication d'éléments plus précis au mois de mai et d'une étude détaillée dans six mois, comme la Ville le fait chaque année.

Comme je vais l'évoquer, nous avons pris l'habitude dans le 11^e arrondissement de rendre un hommage aux morts de la rue, depuis 2015, à chaque conseil d'arrondissement de mars ou d'avril, à la sortie de la trêve hivernale. En 2020, le collectif « Les Morts de la rue » a comptabilisé 535 décès en France dont 6 à Paris 11^e arrondissement. Le collectif rappelle que le recensement de 2020 est probablement plus incomplet que les années précédentes en raison des difficultés de remontées d'information liées à la pandémie.

Durant les trois derniers mois avant leur décès, chacune de ces personnes a vécu majoritairement dans des lieux qui ne sont pas faits pour l'habitation, ou en centre d'hébergement d'urgence ou temporaire. Elles sont décédées sur la voie publique, dans des abris de fortune tels qu'un parking, une cage d'escalier, une cabane de chantier ou dans le métro, mais aussi dans un lieu de soins ou en structure d'hébergement.

En 2020, leur moyenne d'âge est de 34 ans inférieure à la moyenne des personnes décédées en France (49 ans en moyenne contre 82,5 ans en France). En France, il s'agit de 491 hommes, 44 femmes, un enfant de moins de cinq ans et quatre de moins de 19 ans, ainsi que d'une personne de plus de 80 ans. Selon le collectif des Morts de la Rue, ces chiffres seraient cinq à six fois inférieurs à la réalité.

Je reprends les mots de ce collectif : « en interpellant la société, en honorant ces morts, nous agissons pour les vivants ».

Dans le 11^e arrondissement, parce que ces personnes restent trop souvent anonymes, nous honorons les personnes qui sont décédées dans nos rues, en citant leurs noms :

- Gérard Dufour, 71 ans, décédé le 5 novembre 2020
- Piotr Cygan, 53 ans, décédé le 7 octobre 2020
- Pascal Boillon, 49 ans, décédé le 31 mars 2020
- Une personne demeurée inconnue, décédée le 5 novembre 2020
- Chérif Remane, 79 ans, le 8 février 2020.

Nous venons également d'apprendre la mort d'une personne dans la rue Guillaume Bertrand. Il s'appelait Ramane et il est décédé le 25 janvier de cette année.

En complément, 17 personnes, qui n'avaient peut-être jamais vécu à la rue mais étaient totalement isolées au moment de leur décès, ont été recensées. Elles avaient un logement dans le 11^e arrondissement et la Ville de Paris a chargé le collectif des Morts de la Rue de les accompagner,

comme ils le font depuis 2004 pour les personnes isolées décédées, en les accompagnant depuis les chambres mortuaires jusqu'au cimetière de Thiais.

Je vous propose, chers collègues, d'observer une minute de silence en mémoire de ces personnes. Je vous remercie. »

COMMUNICATION SUR LES COMMÉMORATIONS DES 150 ANS DE LA COMMUNE DE PARIS

M. le Maire : « Nous avons aujourd'hui plusieurs communications. La première porte sur la commémoration des 150 ans de la Commune de Paris. Je propose à Emma RAFOWICZ de nous présenter le programme très riche qui a été élaboré pour commémorer ces 150 ans, en espérant bien évidemment que les conditions sanitaires permettront sa réalisation intégrale. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. En 1871 éclata la dernière des révolutions parisiennes du 19^e siècle. Pendant 72 jours, du 18 mars au 28 mai, le peuple de Paris érigea une république, inséparablement, démocratique et sociale. Une utopie en acte qui fut réprimée dans le sang, à la suite d'une guerre civile sans merci.

Cet épisode révolutionnaire fait partie de l'histoire, pas seulement celle du mouvement ouvrier, français comme européen, mais aussi de l'histoire de notre pays, de notre ville, de notre arrondissement. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité commémorer les 150 ans de la Commune avec Rosalie LAMIN et les élus de la majorité dans le 11^e arrondissement, et évidemment avec Laurence PATRICE et Carine ROLLAND, adjointes à la Maire.

Pour évoquer la Commune, on pourrait reprendre l'incipit, la première phrase du roman de Dickens, « Le Conte de deux cités », lorsqu'il décrit le Londres et le Paris de la fin du 17^e siècle : « C'était le meilleur et le pire de tous les temps », écrit-il.

Le pire, pour la Commune, fut sa répression et toutes ces victimes « sans nom et sans nombre » de la « Semaine sanglante », pour reprendre les mots de Louise Michel. Son bilan demeure imprécis tant elle fut féroce mais il y eut, selon les estimations, entre 10 000 et 20 000 morts. L'incertitude même concernant ce nombre, montre la brutalité et le caractère aveugle de la répression.

Le meilleur, ce fut ses aspirations et ses grandes espérances. La Commune a en effet été le creuset d'idées progressistes et novatrices. Outre l'idée républicaine qu'elle a contribué à conquérir, elle a anticipé nombre de mesures qui ont été par la suite adoptées. Je pense notamment à l'union libre qu'elle a reconnue, au salaire minimum qu'elle a mis en place ou encore à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ainsi qu'à l'école laïque, gratuite et obligatoire qu'elle a instaurée.

C'est parce que nous n'oublions rien des idéaux et des combats des communardes et des communards, c'est parce que nous n'oublions pas non plus le prix terrible de leur courage que nous avons voulu leur rendre hommage dans le 11^e arrondissement. Cet hommage sera – je l'espère – un moment de retrouvailles, à la fois convivial et culturel. C'est du moins ainsi que nous l'avons envisagé avec les acteurs de l'arrondissement.

Notre programmation, celle portée par la Mairie, se tiendra essentiellement lors des deux dernières semaines du mois de mai. Il y a au moins deux raisons à cela :

- La première est évidemment historique. C'est dans le 11^e arrondissement que la Commune a vécu ses derniers jours. Le 24 mai, elle s'est réfugiée à la Mairie du 11^e lorsque l'Hôtel de Ville fut livré aux flammes, et le 28 mai, c'est au n°17 de la rue de la Fontaine au Roi qu'est tombée la

dernière barricade, sur laquelle ses défenseurs ont vu arriver une jeune infirmière prénommée Louise, à qui Jean-Baptiste Clément dédia sa chanson « Le temps des cerises ».

- La seconde raison est liée au contexte sanitaire. Il nous a semblé plus raisonnable au regard de la crise de repousser le plus tard possible nos commémorations, en espérant qu'elles pourront toutes se tenir.

Pour en venir concrètement à notre programmation, nous proposerons un concert, la projection d'un film en plein air, des balades, des expositions, des conférences, dont une sur les femmes et la Commune, et des pièces de théâtre. Il y aura notamment un « seul en scène » sur Louise Michel, ainsi qu'une reconstitution par le théâtre « Le Local » de la dernière barricade, à l'endroit même où elle était installée, rue de la Fontaine au Roi. Je n'oublie pas non plus, chère Rosalie, cher Florent, l'inauguration du jardin Louise Talbot-Augustin Avrial, situé 31 rue Bréguet.

Aux côtés de la programmation de la Mairie, nous avons également souhaité encourager et valoriser les initiatives des acteurs de l'arrondissement. En effet, au cours de mes différentes rencontres, j'ai pu mesurer combien ils tenaient à participer à ces commémorations, à cet anniversaire. Je pense au théâtre La Flèche, à l'association Agir Solidairement Pour le Quartier Popincourt (ASQP), au Génie de la Bastille qui proposera une exposition, à la MJC Mercoeur et au conseil de quartier Léon Blum-Folie Régnault qui organisent ensemble un jeu de piste, aux associations La Main sur l'Image, Maison du Hip-Hop, Paris Est Mouv' et à la Compagnie Gazelle.

Ce faisant, c'est dans tout l'arrondissement que l'on célébrera la Commune et les 72 jours au cours desquels Paris et le 11^e arrondissement furent, pour reprendre les mots de Rosa Luxembourg, le « cœur palpitant et saignant de la classe ouvrière européenne ».

Pour terminer, je tiens aussi à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce projet. Nous voulions rassembler élus et acteurs de l'arrondissement pour faire de ces 150 ans de la Commune dans le 11^e arrondissement un moment unique, joyeux et convivial. Je voudrais remercier François VAUGLIN et Patrick BLOCHE pour leur soutien bienveillant, Fabien BARRASSÉ, chargé de mission au cabinet du Maire, pour son aide inestimable et précieuse, et Michel PUZELAT pour sa passion pour l'histoire et la transmission. Ce programme n'existerait pas sans lui. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Emma RAFOWICZ. Vous l'avez souligné, Carine ROLLAND et Laurence PATRICE nous ont aussi beaucoup aidés pour cette programmation. J'indique d'ailleurs que l'ensemble de la programmation sera présenté par un encart dans le prochain journal municipal qui sortira dans quelques jours. Donc l'ensemble de la population du 11^e arrondissement sera informé.

J'ai une demande de parole de Nelly GARNIER, ensuite de Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme GARNIER : « Bonsoir. Merci. Vous l'avez dit, et tout le monde le sait, la Commune est l'un des événements majeurs de l'histoire de Paris et je crois que ça fait l'unanimité. Donc la question de commémorer un tel événement ne se pose pas. Nous formons une nation et c'est aussi la connaissance de notre histoire collective qui nous permet de former une nation. D'ailleurs, je regrette, à titre personnel, que l'histoire de la Commune soit souvent survolée à l'école.

Ce que nous voulions rappeler aujourd'hui, c'est qu'il est important d'aborder l'Histoire avec rigueur parce que l'Histoire est une science qui repose sur la connaissance et la recherche de la vérité. Mais on voit se développer à gauche de plus en plus de tentatives d'instrumentaliser l'Histoire et de faire rentrer de force ces événements du passé dans nos grilles de lecture du présent.

Certes, concernant la Commune, on ne s'inquiète pas trop parce que les Parisiens ne vont pas s'étriper sur l'histoire de la Commune, même si certains dans cette assemblée sont déçus qu'on ne se

soit pas rangé du côté des canons d'Adolphe Thiers. Mais les conséquences de l'instrumentalisation de certains épisodes difficiles de notre histoire peuvent être plus graves lorsqu'on parle d'esclavage, de colonisation ou de la Guerre d'Algérie. Nous devons donc à ceux qui nous ont précédés à la fois de la rigueur scientifique et de l'honnêteté intellectuelle. Puis on se doit à notre jeunesse, quand on aborde des événements historiques de notre histoire locale, de leur montrer le juste rapport qu'il faut avoir avec l'Histoire.

Ce qui nous dérange aussi dans cet imaginaire, lyrique, instrumentalisé qui est fait autour de la Commune, c'est que ça cache une faiblesse, celle du décrochage de la gauche auprès des classes populaires et des catégories ouvrières, et celle d'une gauche qui ne sait plus quel est son socle identitaire. C'est ce qu'on aimerait aussi vous demander : aujourd'hui, est-ce que votre socle identitaire, c'est de défendre les minorités ou des pseudos races comme ce que font certains membres de votre majorité aujourd'hui dans le débat politique, ou c'est de défendre les classes populaires et les travailleurs ? Apparemment, ce n'est plus clair pour la gauche d'aujourd'hui. Ce n'est tellement plus clair que cela se voit dans le vote, puisqu'on voit bien que sur la dernière présidentielle, Benoît HAMON du Parti Socialiste a recueilli 5 % des voix de l'électorat ouvrier, quand Marine LE PEN en prend 37 %. Je le prends comme un échec, pour vous comme pour nous, mais nous avons au moins la décence de ne pas masquer cet échec en brandissant un portrait de Louise Michel. Brandir un portrait de Louise Michel pour essayer de masquer ça, c'est comme porter une casquette Che Guevara, ça ne fonctionne pas beaucoup mieux.

Ce sont les points que nous voulions rappeler aujourd'hui, en rappelant bien que les clivages du 19^e siècle ne sont pas ceux d'aujourd'hui et qu'il est très important de faire connaître notre histoire. Et les Parisiens sont férus d'Histoire, ils sont probablement très intéressés d'utiliser cette date anniversaire pour mieux comprendre ce qui s'est passé. Mais ne cherchons pas à l'instrumentaliser ou alors on va repartir en guerre contre l'Allemagne. Soyons à notre juste place d'élus, qui est d'être un maillon entre les historiens, les associations qui font un grand travail de pédagogie de vulgarisation et les citoyens. Restons à notre place pour donner à l'Histoire la sienne. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour cette intervention. Je trouve qu'il y a quelque chose de piquant de se voir donner de votre part des leçons de gauche ou des conseils pour bien assumer notre identité. Que ce soit la Maire de Paris, les élus présents ou moi-même, nous sommes tout à fait à l'aise dans notre identité de gauche et n'avons pas d'ambiguïté par rapport à la commémoration de la Commune.

Et en même temps, vous demandez que nous puissions commémorer la Commune en s'appuyant sur une démarche historique, scientifique, établie, sans mélanger cette commémoration avec des débats actuels, parce que c'est précisément ce que vous avez fait à travers votre intervention. Donc je m'étonne un petit peu que vous jouiez le rôle du pompier pyromane sur cette question. Enfin, à vrai dire, cela ne m'étonne qu'à moitié.

Néanmoins, nous serons fiers de célébrer la Commune d'autant que, comme vous le savez probablement, la Maire du 11^e arrondissement a accueilli le dernier retranchement du gouvernement de la Commune, dans les derniers jours de mai 1871, et c'est au 17 rue de la Fontaine au Roi que la dernière barricade est tombée.

Je n'oublie pas que cette Commune a été le précurseur de tant de combats sociaux qui semblent aujourd'hui des acquis, et rappeler cela me semble essentiel. Savoir d'où l'on vient, c'est savoir aussi où l'on va. C'est ce travail de pédagogie que nous menons à travers cette commémoration. La programmation d'Emma RAFOWICZ a bénéficié d'un travail historique sérieux. Michel PUZELAT, professeur d'histoire qui connaît très bien cet épisode de notre histoire collective, nous a accompagnés pour l'ensemble de l'élaboration de ce programme.

Bénédicte DAGEVILLE a demandé la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire, merci pour vos propos salutaires. Je voudrais commencer mon intervention en rappelant le joli slogan de la Commune, « Place au peuple ! Place à la Commune », qui étaient les mots qui s'affichaient sur les drapeaux rouges des communards et des communardes. Avec cette belle programmation – merci chère Emma RAFOWICZ, merci chère Rosalie LAMIN – c'est bien ce que vous nous proposez : de faire place à la Commune et de faire place au peuple de Paris qui s'est soulevé il y a 150 ans, ouvrant la voie à une période révolutionnaire marquée par des avancées pionnières.

Ce sont 72 jours pendant lesquels s'instaurait « la révolution la plus moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire ». Ce sont ces 72 jours qui seront mis à l'honneur dans l'exposition du square Nordling par exemple. Cette exposition est réalisée par le Comité d'Histoire de la Ville de Paris, sous le commissariat scientifique de Roger Martelli, et avec la contribution de l'Association des Amies et Amis de la Commune. J'en profite pour adresser un fraternel salut à ces derniers qui font un travail passionnant et indispensable et qui sont, pour un certain nombre, habitants et habitantes de notre arrondissement.

Ce sont 72 jours pendant lesquels les femmes ont conquis une place de premier plan. Ces ouvrières de notre faubourg, que le capital condamnait à ne percevoir que la moitié du salaire des hommes, se sont imposées comme ambulancières, soldates et défenseuses des fameux canons. Louise Michel – qui sera à l'honneur dans notre arrondissement le 25 mai avec un « seul en scène » sur la place de la Mairie – disait que « si l'égalité entre les deux sexes était reconnue, ce serait une fameuse brèche dans la bêtise humaine ». Une brèche que ces « pétroleuses » ont ouverte il y a 150 ans en montrant la voie pendant ces 72 jours.

Ces 72 jours ont permis l'émergence d'une république sociale, n'en déplaise à la droite actuelle. C'est un premier gouvernement ouvrier qui aura réussi, selon les mots de Karl Marx, à incarner une nouveauté radicale qui fait se tordre « le vieux monde [...] dans des convulsions de rage à la vue du drapeau rouge, symbole de la République du travail, flottant sur l'Hôtel de Ville ».

72 jours, c'est court, et pourtant nombreuses sont les conquêtes de cette République sociale : la reconnaissance de la citoyenneté pour les étrangers et étrangères, l'égalité du salaire entre les femmes et les hommes, la réquisition des logements vides, la réquisition des entreprises abandonnées et la création de coopératives ouvrières, l'école et la justice gratuites, et pour la première fois, la reconnaissance de l'union libre et des enfants nés de couples dits « illégitimes », la séparation de l'Église et de l'État, et l'interdiction du travail de nuit.

Ce sont ces idées et ces combats qui seront mis à l'honneur à la fin du mois de mai, rue de la Fontaine au Roi, à l'emplacement de la dernière barricade dans notre arrondissement. Car ces 72 jours d'avancées sociales seront réprimés de manière sanglante et sanguinaire par le gouvernement versaillais d'Adolphe Thiers pour servir les intérêts des grands industriels. 150 ans plus tard, ces avancées sont encore autant de graines que les descendants politiques, auxquels nous élus communistes appartenons, continuent de faire pousser.

« Jamais révolution n'avait plus surpris les révolutionnaires » écrira l'un de ses acteurs, Benoit Malon, ouvrier teinturier. La Commune de Paris a su et a pu émerger dans un contexte extraordinaire en pleine guerre franco-allemande, dans une ère industrielle créatrice de fractures sociales béantes. Le beau programme des commémorations de la Commune que vous mettez à l'honneur dans le 11^e arrondissement a une résonance toute particulière dans le contexte actuel qui est lui aussi tout à fait extraordinaire.

Jean-Baptiste Clément, auteur du « Temps des cerises », deux mois avant la semaine sanglante,

écrivait dans « Le cri du peuple » : « Supposons que le peuple soit vaincu, supposons que les bonapartistes et les royalistes rentrent dans Paris en barbotant dans des mares de sang et en piétinant sur des cadavres. Que restera-t-il de la Commune ? Des décrets sur les murs, des affiches qu'on déchirera, répondent ceux qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Ah ! Vous vous trompez ! Quand bien même ces décrets n'auraient pas reçu leur pleine exécution, quand bien même vous déchiriez toutes les affiches, quand bien même vous passeriez tous les murs à la chaux, vous ne parviendrez pas à enlever de nos esprits les principes qu'ils ont affirmés, vous n'empêcherez pas que le peuple ait senti la différence qu'il y a entre les gouvernements de Versailles et les membres de la Commune, vous n'empêcherez pas que le peuple ait vu là le salut des travailleurs et l'avenir du monde ».

Beaucoup des rêves et des aspirations du peuple de Paris de 1871 se sont réalisés. Mais le travail de mémoire que nous faisons à l'occasion de ce 150^e anniversaire nous rappelle, en faisant le trait d'union entre les révolutions passées et celles à venir, qu'il reste encore des Bastille à prendre. Nous y travaillons chaque jour. Et l'intervention de Mme GARNIER est venue nous rappeler que le clivage droite/gauche est toujours aussi pertinent. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci Bénédicte DAGEVILLE. Des élus souhaitent-ils prendre la parole ? Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « La Commune de Paris est un évènement essentiel de l'histoire de la ville de Paris, mais aussi de la France car il n'y a pas eu une seule Commune, il y a eu plusieurs Communes dans plein d'autres villes. Il est important de le rappeler pour ne pas continuer à véhiculer que l'Histoire française ne se fait qu'à partir de Paris, elle se fait dans les régions aussi.

Ce sont, partout, des hommes et des femmes qui se sont organisés pour prendre en main leur vie, pour faire vivre et réinventer la démocratie. Il est donc important aujourd'hui d'être à l'écoute des habitants, du peuple, des peuples et particulièrement des plus défavorisés, de ceux et de celles qui sont dans la précarité.

En cette période de crises - sanitaire, économique et financière -, nous aurons malheureusement dans les mois qui viennent de nombreuses personnes qui vont tomber dans la précarité, et c'est avec elles qu'il va falloir reconstruire et reconstruire encore la démocratie. Voilà, c'est tout. Merci. »

M. le Maire : « C'est tout, mais c'est essentiel. Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes de prise de parole. Emma RAFOWICZ, voulez-vous reprendre la parole ? »

Mme RAFOWICZ : « Merci chère Nelly, chère Bénédicte, chère Joëlle pour vos interventions. Je suis sûre que vous avez toutes donné envie aux habitantes et aux habitants de participer avec nous à tous ces évènements qui vont faire le quotidien du 11^e arrondissement pendant quelques semaines. En tout cas, 150 ans après les faits, force est de constater que le manichéisme est toujours de mise entre les partisans de Paris et ceux de Versailles. On a bien compris, chère Nelly GARNIER, que vous avez fait vôtre la formule d'Adolphe Thiers, selon laquelle la République sera conservatrice ou ne sera pas. En tout cas, je crois que si nous célébrons la Commune, c'est bien parce qu'elle fait partie de l'Histoire de France et que nous célébrons l'Histoire de France comme un tout, comme l'avait dit de Gaulle à Malraux. Merci. »

Mme GARNIER : « Est-ce que j'ai le droit de redemander la parole ? »

M. le Maire : « On est à la fin du débat, donc si vous souhaitez. »

Mme GARNIER : « En fait, on peut dire n'importe quoi. Tout est pré-rédigé ! Je pourrais vous dire « J'adore la Commune ! J'adore la cause ouvrière ! ». Savez-vous que la cause ouvrière ne vous

appartient pas, ni les classes populaires ? C'est aussi mon histoire. C'est d'ailleurs mon histoire familiale.

Je peux vous dire que je ne suis pas du côté d'Adolphe Thiers. Vous reprenez le truc et puis vous dites, « Merci Mme GARNIER qui nous a dit qu'elle aimait Adolphe Thiers ». Non, j'ai dit l'inverse en fait. Cela dit quand même quelque chose de votre écoute. Peut-être que dans la Commune, on s'est invité à s'écouter et donc on peut essayer de s'écouter maintenant pendant ce Conseil d'arrondissement. C'est ce que j'ai envie de dire parce que franchement je trouve qu'il y a un manque d'écoute de votre part. »

M. le Maire : « Je vous propose que nous nous en tenions là pour le débat. J'invite chaque personne qui souhaite se faire un avis plus complet - car chacun parle de la Commune en rappelant souvent les mêmes hauts faits - à regarder un film sur la chaîne Arte qui s'appelle « Les damnés de la Commune ». C'est un film magnifique qui rappelle l'histoire de ces 72 jours et qui rappelle aussi d'où vient cette histoire, avec la guerre de Napoléon III contre les Prussiens et la montée des frustrations sociales et de la misère sociale. C'est un magnifique ouvrage qui permet l'édification du peuple au sens de l'éducation populaire. Donc je vous invite à le visionner, cela permettra peut-être à chacun de mieux comprendre de quoi on parle et pourquoi le sujet est aussi important pour notre ville.

En tout cas, nous aurons de nombreuses occasions de nous retrouver pour commémorer cette Commune, à travers toutes les initiatives qui ont été présentées par Emma RAFOWICZ que je remercie très chaleureusement de ce travail. »

COMMUNICATION SUR L'ESPACE PUBLIC ET LES MOBILITES

M. le Maire : « Je vous propose de passer à la deuxième communication, relative à l'espace public et aux mobilités. Je propose que nous fassions d'une manière assez récurrente – pas forcément tous les ans, mais à chaque fois que de besoin – une communication sur ces thématiques pour faire le point sur l'avancée des différents projets. Nous avons des projets structurants au cours de cette mandature sur ces questions. Il nous a donc semblé important de faire le point dès maintenant sur les projets qui sont en cours de lancement, voire même déjà lancés pour certains.

Ce sera une communication à trois voix, avec les trois adjoints concernés par le sujet. Nous allons commencer avec Luc LEBON pour l'espace public. Nous continuerons avec Béatrice PIPITONE pour les transports et le stationnement et enfin Florent HUBERT pour les espaces verts. »

M. LEBON : « Bonsoir. Merci au Conseil de donner l'occasion d'aborder le sujet de l'espace public dans une ville dense, qui est extrêmement important de la politique municipale. On sait que c'est un espace qui est très contraint et que son usage doit notamment être régulé pour mieux répondre aux défis à venir :

- des enjeux de santé publique : réduction de l'exposition aux polluants.
- des enjeux environnementaux : réduction des émissions des gaz à effet de serre et adaptation des villes au dérèglement climatique.
- une conception plus apaisée de la ville, une urgence largement reconnue maintenant.

Pendant des décennies, on a fonctionnalisé la ville à l'extrême au profit des circulations motorisées – on pense notamment à ces autoroutes urbaines qu'étaient les voies sur berges ou les axes rouges – au point d'en exclure les piétons, notamment les plus vulnérables d'entre eux, les enfants.

C'est pour cela que nous avons porté devant les Parisiens, l'an dernier, un projet ambitieux pour

continuer à transformer cet espace public, pour réduire la voirie et rendre de l'espace public aux piétons et aux cyclistes. L'idée, c'est de permettre à tous et à toutes de se réapproprier l'espace public et de l'investir au profit d'activités conviviales, culturelles et sportives en végétalisant, en apaisant les circulations et en piétonnant des secteurs dans chacun des quartiers du 11^e arrondissement.

Nous souhaitons d'ailleurs porter une attention particulière à la place des enfants. Lorsqu'on voit des photos un peu anciennes des rues de Paris, avant que la ville ne soit abandonnée à la rupture, on y voyait beaucoup d'enfants. C'est cette ville que je voudrais que l'on retrouve.

Nous voulons aussi construire un espace urbain plus égalitaire pour les femmes, pour qu'elles y trouvent toute leur place. Je pense notamment au travail effectué par Hélène BIDARD à travers le guide référentiel « Genre et espace public », mais aussi aux initiatives en faveur de la pratique des sportives au sein de l'espace public et aux créneaux pour des équipes féminines dans les terrains d'éducation physique ouverts.

C'est également le sens en partie de l'action en faveur du vélo, car ce mode de déplacement tend à être de plus en plus égalitaire.

Et bien sûr, on veut continuer à adapter la ville pour les personnes à mobilité réduite, en améliorant partout l'accessibilité de l'espace public.

Ce que nous portons, c'est un projet global de l'espace public. Je vais prendre l'exemple de la piste cyclable qu'on va pérenniser sur l'avenue de la République dès cet été. Nous avons eu une réunion publique sur le sujet avant-hier. Il s'agit d'un projet cyclable pour améliorer la circulation des cyclistes, mais pas uniquement parce que nous souhaitons à travers ce projet apaiser les circulations motorisées, sécuriser les traversées piétonnes, embellir l'avenue par une végétalisation le long des alignements d'arbres, ce qui permettra aux piétons de circuler sur le trottoir en étant le plus éloignés possible du bruit et de la pollution des circulations motorisées.

C'est également ce que nous portons en faveur des enfants et des familles, avec le développement des rues aux écoles. Il s'agit, quand c'est possible, de créer dans l'espace parisien une nouvelle forme de voie, comme le projet de la « rue oasis » devant l'école de la maternelle Présentation, ayant pour objectif d'avoir moins de bruit, moins de pollution, plus de sécurité et plus de végétalisation, pour que tous les usagers de l'espace public puissent trouver leur place. On souhaite évidemment créer de nouvelles « rues aux enfants » comme celle qui a été créée dans la rue de Général Renault, à deux pas de la Mairie.

Nous portons également un grand projet pour cette mandature, celui d'intervenir sur la promenade des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry, les « Ramblas de l'Est parisien », qui va de Bastille à Stalingrad. Cet espace, qui a été aménagé il y a une trentaine d'années, présente des espaces verts trop cloisonnés et discontinus, et sa piste cyclable est victime de son succès : elle est maintenant sous-dimensionnée, et en plus, elle est coupée les jours de marché. L'idée du projet est donc de créer une véritable promenade sans rupture le long du boulevard, en essayant de valoriser autant que faire se peut la présence du canal, qui est un bel élément du patrimoine urbain dans notre arrondissement même s'il est un peu enterré, en le rendant un peu plus visible.

Pour transformer chacun des quartiers de l'arrondissement, a été lancée la démarche originale « Embellir votre quartier » qui a une double ambition : celle de concerter avec les riverains et celle de réduire l'impact des travaux sur l'espace public. En ce qui concerne les travaux, l'idée est de mieux coordonner les interventions pour réduire autant que possible les impacts pour les riverains. Les concessionnaires qui doivent entretenir les nombreux réseaux en sous-sol (l'eau, l'électricité, les égouts, le gaz, le chauffage urbain, etc.) sont évidemment associés à cette démarche, ce qui n'est pas une mince affaire mais c'est une ambition très forte qu'on porte dans cette mandature.

L'idée d'« Embellir votre quartier » est d'intervenir dans un quartier de l'arrondissement pour le transformer, après une phase de concertation qui permet de construire avec les riverains les espaces publics de proximité. Cette année, on a lancé la concertation pour le quartier République/Saint Ambroise le 4 mars dernier avec une réunion publique virtuelle qui a connu beaucoup de succès. La concertation se déroule jusqu'en mai. Elle sera suivie par une phase d'études et de restitution avec des travaux prévus au second semestre.

Cette démarche est donc l'occasion pour les riverains de nous dire comment ils souhaitent modifier leur quartier, à travers des marches exploratoires et des ateliers, dont au moins un sera consacré au plan de circulation, qui est un point crucial d'intervention. Une plateforme dédiée, *idee.paris.fr*, permet également de soumettre en ligne les propositions.

Par souci de précision, je voudrais ajouter que les grands projets tels que le réseau cyclable structurant ou les « Ramblas » de l'Est parisien évoqués précédemment ne sont pas traités dans le cadre de cette démarche qui ne concerne a priori que des espaces de proximité.

C'est une démarche que l'on souhaite renouveler jusqu'en 2025 dans chacun des quartiers de l'arrondissement :

- 2022 : quartier Belleville/Saint Maur, dans le nord de l'arrondissement
- 2023 : Léon Blum / Folie Regnault
- 2024 : Bastille / Popincourt
- 2025 : Nation / Alexandre Dumas.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Luc LEBON. Je propose que Béatrice PIPITONE prenne la suite sur les mobilités et le stationnement. »

Mme PIPITONE : « Bonsoir. Merci Luc. Sur la mobilité, je voudrais rappeler quelques chiffres d'abord :

- En 2018, les émissions locales de gaz à effet de serre à Paris s'élevaient à 5,5 millions de tonnes de CO₂, en baisse de 25% par rapport à 2004, en lien notamment avec la politique des transports qui reste donc un objectif prioritaire.
- En 2021, 50% de l'espace public est encore dédié aux voitures, pour seulement 13% des déplacements, et alors que seuls 30% des Parisiennes et Parisiens possèdent un véhicule.
- La pollution de l'air reste à l'origine de 48 000 décès prématurés en France. Cette exposition aux particules nous coûte plus de 3,5 milliards d'euros par an.
- Bruitparif estime que le bruit est responsable d'une perte, en moyenne, de 10,7 mois de vie à Paris.

Face à cette situation, nous essayons d'agir dans le 11^e arrondissement, comme Luc LEBON l'a très bien expliqué, pour notre santé et pour notre avenir, en favorisant les déplacements doux comme la marche, les déplacements à vélo et les transports en communs.

Depuis la rentrée scolaire 2020, nous transformons les abords des établissements scolaires pour les rendre plus sécurisés pour les enfants, permettre le respect des gestes barrière et lutter contre la pollution : 122 rues ont été transformées en « rues aux écoles » à Paris. Dans le 11^e, les écoles Présentation et Pihet ont expérimenté le dispositif dès 2020, avec un format minimal qui servait surtout à limiter la circulation. Mais l'objectif est plutôt de se les réapproprier, donc nous travaillons avec les services pour les aménager et les végétaliser dès la rentrée scolaire 2021, tandis que de nouvelles rues seront piétonnisées. Cela va s'accompagner d'élargissements de trottoirs pour les

activités PMR (personne à mobilité réduite) qui sont aussi au cœur de nos préoccupations dans la démarche « Embellir son quartier ».

Dans le 11^e arrondissement, nous œuvrons à répondre au besoin de végétaliser et de créer des espaces de convivialité qui s'est exprimé lors des États Généraux du stationnement l'automne dernier, dans le cadre des aménagements de la démarche « Embellir son quartier ». Une réforme de la tarification de surface est en cours, avec l'idée que le stationnement dans la rue reste privilégié pour les personnes à mobilité réduite et les professionnels. Ainsi, la Ville déploie un dispositif pour limiter les verbalisations à tort des personnes à mobilité réduite et pour continuer à avoir des places de stationnement de livraison en surface. Des systèmes d'autopartage de véhicules électriques comme Clem' sont également déployés dans le 11^e arrondissement.

On œuvre à faire un arrondissement 100% cyclable. Depuis le déconfinement, des coronapistes sont expérimentées dans tout Paris, afin de mettre en place le Vélopolitain, un réseau de voies vélo structurantes permettant de traverser la capitale et reliées à la région. Compte tenu des contraintes sanitaires, nous avons invité les membres de la Commission des Mobilités et de l'Espace public du 11^e à participer en petit groupe à une balade exploratoire à vélo le 6 mars, suivie d'un échange sur plan, complété par une réunion publique organisée cette semaine, afin d'expliquer aux services les aménagements nécessaires pour les usagers sur les deux projets qui seront pérennisés à partir de l'été : l'avenue de la République et la rue du Faubourg Saint-Antoine, entre Ledru Rollin et Nation.

Pour que le 11^e arrondissement devienne 100% cyclable, nous faisons aussi attention aux aménagements de voirie, notamment à développer des stations de gonflage et à soutenir les initiatives qui permettent les stationnements sécurisés des vélos dans les copropriétés (elles peuvent bénéficier de l'aide municipale) avec des solutions telles que le Parking 12.5 qu'on soutient pour les arceaux en sous-sol.

L'objectif est également d'aménager des axes secondaires, avec un passage à 30 km/h dans la ville qui permet des doubles sens cyclables.

Ces projets suscitent l'intérêt et l'envie de s'impliquer de nombreuses habitantes et habitants du 11^e arrondissement, des parents, des jeunes et des enfants, des commerçants, beaucoup de collectifs locaux, des associations, des riveraines et riverains, des usagers de l'espace, des entreprises, et des cabinets d'architecture : il y a eu 16 500 contributions aux États Généraux du stationnement, et dans le 11^e arrondissement, plus de 100 personnes se sont connectées à la réunion de présentation de la démarche Embellir le quartier République/Saint Ambroise et 296 ont déjà participé en ligne. Et la concertation n'est pas finie. Ces aménagements suscitent beaucoup d'intérêt de la part des habitants. Je suis interpellée en permanence par les parents d'élèves qui s'organisent pour proposer des projets dans la rue d'école de leurs enfants, à l'école maternelle Baudin ou le collège Beaumarchais, ou par des collectifs locaux qui se montent pour transformer les places de stationnement en compost comme pour la rue Amelot, ou par les conseils de quartier qui incitent les aménagements et qui veulent exprimer leurs attentes et faire des démarches exploratoires malgré le contexte sanitaire.

Ces aménagements suscitent également des inquiétudes : le squat, le bruit, la pollution, la vie des quartiers, la propreté, etc. Des efforts sont encore à faire collectivement pour concerter en amont, co-construire les projets avec les habitantes et les habitants, dans le respect de nos orientations programmatiques et dans une approche aussi participative que possible. L'objectif est de faire travailler ensemble les services et les habitants malgré la crise.

Par ailleurs, nous savons que les aménagements ne peuvent pas tout résoudre, en particulier les conflits d'usage de voirie ou les risques d'accident. Or la sécurité est une préoccupation constante. Donc si la réduction de la vitesse est un moyen, nous souhaitons aussi nous pencher sur le Code de

la rue, dont le 11^e arrondissement a été précurseur, pour échanger ensemble sur les règles, apprendre ensemble et se respecter. J'espère pouvoir lancer ce chantier avec les citoyennes et citoyens engagés dans la Commission des mobilités.

Enfin, malgré le COVID, 110 000 personnes ont manifesté dimanche dernier pour dénoncer le manque d'ambition du projet de loi Climat et résilience. Nous devons continuer de penser à la dimension écologique et sociale des aménagements que nous réalisons et à l'avenir : favoriser les îlots de fraîcheur et les lieux de gratuité et de convivialité dans tout l'espace public pour recréer du lien social, installer des bancs, ombrager, utiliser des matériaux recyclés, faciliter le compost de proximité et faciliter la réduction des déchets, soutenir les collectifs locaux qui créent des réseaux de riverains de proximité résilients, solidaires, et qui ont déjà résisté en début d'année à la crise, ne pas avoir peur du squat, ne pas exclure les personnes à la rue et ne pas en avoir peur, expérimenter des aménagements qui sont écologiques et inclusifs. J'espère que l'on arrivera à réaliser tout cela dans le cadre de de cette démarche engagée.

On a beaucoup parlé de la crise en début de séance. Il faut soutenir les plus fragiles aussi à travers notre politique des déplacements et de l'espace public. Les riverains de la rue Gambey se plaignent aujourd'hui de nuisances liées à la présence de livreurs Deliveroo sur Oberkampf. On les comprend. Mais les livreurs sont aussi poussés à une course contre le temps, liée à leur statut et à leurs revenus insuffisants. Nous engageons une concertation locale, mais qui ne pourra aboutir sans une réelle concertation avec les plateformes de livraison et l'État pour requalifier leur statut, améliorer les conditions de travail et mieux partager l'espace public, ce qu'on essaye de faire à travers toute cette politique. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Florent HUBERT pour l'aspect de la végétalisation. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. La politique de végétalisation ne se résume pas à l'espace public puisqu'on a aussi l'objectif de créer des jardins. Mais la végétalisation de l'espace public fait partie des grands axes qu'on avait proposés dans notre programme aux Parisiens et des mandats qu'ils nous ont donnés par leur vote.

Pourquoi a-t-on l'ambition de végétaliser davantage Paris, de renaturer notre ville ? Parce que ce sont des enjeux climatiques essentiels, mais aussi des enjeux humains. Cela a été dit, mais il faut le redire : le fait de végétaliser permet de stocker du gaz à effet de serre, donc cela limite le réchauffement climatique. Mais parce qu'on sait que malheureusement le dérèglement climatique va quand même avoir lieu, on a d'ores et déjà un enjeu de rafraîchissement de la ville. La végétation, notamment le fait de planter des arbres, contribue à rafraîchir la ville parce que cela apporte de l'ombre et les végétaux, eux-mêmes, apportent par de l'évapotranspiration un effet de climatiseur naturel, et parce que cela permet d'infiltrer plus d'eau de pluie et donc de saturer moins nos réseaux d'assainissement avec une eau qui pourrait retourner directement dans le sol, et parce que ça crée des corridors de biodiversité qui sont absolument essentiels. On a besoin aujourd'hui d'organiser des chemins de la nature dans notre ville.

Mais ce ne sont pas que des enjeux climatiques environnementaux. C'est une conviction presque philosophique voire éthologique, je pense qu'on a besoin d'embellir le cadre de vie, mais aussi de donner de la nature. Je pense que l'Homme a besoin de nature, les Parisiennes et les Parisiens nous disent qu'ils ont besoin de nature. Cela s'exprime de manière très forte et a fortiori en ce moment, en période de confinement.

Donc on a une ambition parisienne qui est très fortement incarnée par Anne HIDALGO et son adjoint Christophe NAJDOVSKI. On veut créer de nouveaux jardins, on veut débitumer et végétaliser 100 hectares dans la capitale, et c'est un défi colossal. On veut planter 170 000 arbres, créer des forêts urbaines et renforcer l'indice canopée à Paris.

Comment se traduit cela dans le 11^e arrondissement ? D'abord par le fait qu'on veut planter autant d'arbres que possible, et honnêtement c'est difficile parce que notre arrondissement est dense et son espace public est très serré. On a fait un diagnostic, comme tous les arrondissements de Paris, réalisé par l'Atelier Parisien de l'Urbanisme : il y a 240 rues dans le 11^e arrondissement dont 15 axes majeurs et une cinquantaine de petites rues sur lesquelles il y a un potentiel de végétalisation. Mais attention, je ne veux pas créer de faux espoirs : ce n'est qu'un potentiel, une éventualité qui mérite absolument d'être expertisée et approfondie. C'est pourquoi l'une des clés essentielles de la démarche « Embellir votre quartier » est d'aller expertiser ces sites potentiels pour savoir si on va pouvoir planter, parce que les contraintes sont hyper fortes. Par exemple, on ne peut pas planter d'arbres dans des rues très étroites parce que les arbres ont besoin de se développer et ne peuvent pas toucher les façades. On ne peut pas planter d'arbres quand il y a des réseaux en-dessous sinon les racines vont venir défoncer les réseaux, les égouts, etc. Et le sous-sol parisien est totalement mité par les réseaux. On ne peut pas planter d'arbres non plus partout parce qu'on ne peut pas trop compromettre les circulations, y compris piétonnes. On a besoin de préserver un espace de circulation dans nos rues.

Dans le cadre de la démarche sur le quartier République Saint-Ambroise, on a d'ores et déjà identifié un potentiel de végétalisation à expertiser sur certaines voies. On va regarder dans les mois à venir les arbres qu'il sera possible de planter.

J'en profite pour faire une toute petite focale sur la gestion de l'arbre parce que c'est un sujet d'interpellation très récurrent, donc il est utile de le rappeler : on ne se contente pas de planter les arbres, après on doit les arroser quand ils sont jeunes, les entretenir et les tailler. Malheureusement, quand ils sont morts et dépérissants pour des motifs phytosanitaires, on doit les abattre et on ne le fait jamais de gaieté de cœur.

On a une politique de recyclage sur les arbres abattus : on les transforme en broyat pour nos espaces verts ou nos composteurs, on crée du mobilier urbain ou des jeux pour enfants.

Après l'abattage, on replante lors de l'hiver de l'année durant laquelle ils ont été coupés ou l'hiver suivant. On utilise en ce moment beaucoup d'espèces indigènes, c'est-à-dire des espèces qui ont poussé dans nos pépinières en Ile-de-France. Elles sont diversifiées parce qu'on veut limiter la diffusion des pathologies qui peuvent être terribles pour les arbres. Et on a choisi des arbres résistants qui ont vocation à vivre 50 ans parce qu'on anticipe d'ores et déjà le fait qu'ils vont subir des épisodes caniculaires particulièrement forts.

Le petit enjeu de la politique actuelle, c'est d'améliorer la communication, en mettant des affichettes systématiquement sur toutes ces opérations sylvicoles, en créant une carte interactive où on pourrait voir les arbres en bas de chez vous, et vous pourrez même aller regarder leur fiche d'identité pour savoir connaître leur âge, leur état et, si jamais malheureusement ils sont malades, de quoi ils sont malades.

Si malheureusement on ne peut pas planter à certains endroits, on peut malgré tout débitumer et végétaliser en mettant des strates de végétalisation basse ou moyenne, c'est-à-dire arbustive, de petit développement. On l'a dit et on l'a répété : cette politique de débitumation, de recherche de la pleine terre, sera au cœur de toutes les opérations d'aménagement. Avant, elle avait quand même tendance à être une composante des politiques d'aménagement de l'espace public. Dorénavant, on va partir de cette question « quel est le potentiel de pleine terre sur une opération ? », et on va construire l'opération en prenant toutes les facettes de l'intérêt général autour de ce potentiel. Il y a quand même là un changement de paradigme dans nos opérations.

Si je prends en exemple les opérations qu'on va traiter, on a des principes de végétalisation, quand on crée de la pleine terre, qui sont :

- de privilégier de la pleine terre plutôt que des bacs puisque c'est beaucoup plus résistant

- de relier les pieds d'arbres, ce qu'on a d'ores et déjà fait sur les grands axes cyclables
- dans le cadre d'« Embellir votre quartier », de transformer des places de stationnement en jardinières dans certaines rues.

On va reconquérir de la pleine terre de cette manière, et on va peut-être, quand on le pourra, créer des fausses débitumées en façade des immeubles.

Il faudra quand même qu'on ait des points de vigilance :

- On veut avoir un espace esthétique et embelli. Il y a un enjeu à s'articuler avec une logique de paysage urbain et d'esthétique du paysage urbain, notamment sur les bordures, qui garantisse que les jardinières créées soient bien entretenues, pas trop souillées de déchets et pas piétinées. On essaye de proposer des bordures esthétiques pour nos jardinières. François VAUGLIN y est particulièrement attentif.
- On développe une démarche qu'on veut économe en eau, en choisissant une palette économe en eau, en mettant du broyat pour limiter la gestion de l'eau, et aussi en déployant l'arrosage automatique, qui coûte cher en investissement, mais qui économise nettement davantage la ressource en eau que l'arrosage manuel.
- On a un enjeu majeur de propreté et d'entretien, puisque nos jardinières sont malheureusement régulièrement souillées.

Je vous indique rapidement les sites de végétalisation envisagés pour l'instant :

- sur les grands axes cyclables, notamment sur l'avenue de la République, projet qui a été présenté en réunion publique hier. On a plus de 2000 m² de jardinières qui sont susceptibles d'être créés, donc c'est colossal.
- le projet des boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry dans lequel l'enjeu majeur est de recréer des continuités urbaines, mais aussi peut-être de développer des surfaces végétales sur ces boulevards puisqu'il y a beaucoup de stabilisé qui a une valeur ornementale et environnementale limitée.

Quelques exemples de végétalisation des aménagements de proximité, avec la création de rues-jardins dans l'arrondissement, qui ne sont donc pas des gros boulevards. On est en train de travailler sur deux projets précurseurs :

- rue de la Présentation, à Belleville, qui est notre rue témoin dans laquelle on va planter quatre beaux érables.
- rue Duranti sur laquelle on avait identifié un potentiel de plantation d'arbres.

L'enjeu de la végétalisation et de la place de la nature en ville, c'est de l'entretenir en commun avec les citoyens. Les habitants du 11^e arrondissement répondent d'ores et déjà très fortement présents sur la question : on a plus de 700 demandes de permis de végétaliser dans l'arrondissement. C'est un chiffre très important. Et des collectifs se créent et continuent à émerger.

Une concertation à l'échelon parisien est en cours pour voir comment arriver à mieux soutenir et mieux organiser la végétalisation citoyenne à Paris. Le 11^e arrondissement y a apporté une contribution, co-construite avec les porteurs citoyens, qui vise notamment :

- à proposer qu'on arrive à susciter de nouvelles vocations, parce qu'il y a encore plein de potentiels qui peuvent être entretenus par les citoyens dans l'arrondissement,
- à mieux accompagner les porteurs. On a des équipes dédiées qui peuvent sans doute renforcer encore le soutien et les formations, et qui peuvent aussi se déployer dans les rues auprès des porteurs pour aller leur donner des conseils précis d'aménagement.
- à renforcer le soutien en matériel, notamment en donnant de la terre végétale, davantage de plantes, mais aussi en aidant les gens qui entretiennent les pieds d'arbres, notamment à avoir des bordures de qualité pour protéger leurs végétalisations qui peuvent être très fortement

dégradées par des incivilités.

Il y a aussi un enjeu majeur pour permettre et favoriser l'accès à l'eau. Il y n'a pas de réponse toute faite sur le sujet, il faut inventer à chaque projet une réponse adaptée pour garantir l'accès à l'eau.

Il y a un enjeu majeur pour essayer d'expérimenter le permis de débitumer qu'on va donner très certainement à des collectifs qui voudraient débitumer, c'est-à-dire enlever de l'asphalte pour créer des fosses végétales à la place.

De plus, on veut absolument évaluer plus régulièrement l'état des permis de végétaliser puisqu'une partie des permis octroyés n'est pas réalisée ou une partie des permis réalisés est ensuite abandonnée. Et comme ce n'est plus la Ville qui en est responsable et qui est censée de les entretenir, l'état de dégradation de certains permis n'est pas satisfaisant et donne lieu à des interpellations régulières. Donc il faut qu'on évalue très régulièrement l'état d'entretien des permis pour que, si jamais ils ne sont plus entretenus ou s'ils sont abandonnés, la Ville les reprenne en gestion pour rétablir l'état de propreté de ces espaces.

Et enfin, on a un enjeu majeur : favoriser la création de communautés et d'entraides de citoyens végétaliseurs parce qu'il faut qu'ils s'épaulent, quand ils partent en vacances par exemple pour qu'il y en ait un qui vienne arroser le pied d'arbre de l'autre en son absence.

Tout cela mérite d'être encore plus fortement valorisé lors d'évènements, en mobilisant les outils de communication de la Ville, parce qu'on a des très belles réalisations, des très beaux engagements et des très belles mobilisations au service de la nature en ville et de la nature dans le 11^e arrondissement qui méritent d'être valorisés. Merci. »

M. le Maire : « Merci à vous trois, c'est un beau travail d'équipe. Sans plus tarder, je propose de passer la parole aux élus qui le demandent. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je voulais remercier mes collègues pour leurs interventions respectives et apporter le soutien du groupe Communiste à la ligne politique qu'il y a derrière.

Je voulais les remercier parce que ce qui nous a été présenté est le fruit d'un travail important d'animation des services et de concertation. Ce sont des sujets vastes qui se recoupent, et réussir à mettre tout le monde au travail en ce début de mandature et multiplier les projets, c'est un travail très important dont on verra le résultat dans quelques années.

Derrière, il y a une ligne politique qui a été affirmée et réaffirmée : l'espace public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Les appartements parisiens sont souvent petits, les Parisiens passent beaucoup de temps dehors et notre responsabilité en tant que municipalité, c'est de faire en sorte que cet espace public soit le plus ouvert et le plus attrayant possible. On sait bien qu'il y a des difficultés majeures, justement parce qu'il est beaucoup utilisé.

De ce point de vue-là, le changement de la mobilité, la réduction de la place de la voiture et la place plus importante de la végétalisation sont des changements majeurs que l'on propose qui va prendre du temps. On est dans cette phase de transition peut-être un peu compliquée, mais l'objectif, c'est que les gens puissent respecter cet espace de la même façon qu'ils respectent leurs espaces privés.

Donc ce que nous menons là est très très important. La multiplication des projets est une très bonne chose et le fait qu'un des premiers projets emblématiques de toute cette politique concerne la rue de la Présentation, dans un des quartiers les plus populaires du 11^e, est vraiment une chose que j'apprécie particulièrement.

Je voudrais profiter du fait que j'ai la parole pour faire rebondir un tout petit peu le débat sur la Commune de Paris. Nelly GARNIER a dit qu'elle affichait son soutien à la commune de Paris. Dont acte. Parmi les mesures citées par Emma RAFOWICZ, mises en place par la Commune et mises en place après une deuxième fois, pour de vrai, un peu plus tard par la République, il y en a une qui n'a jamais été appliquée, une des mesures majeures de la Commune de Paris, c'est la réquisition des logements vides. Donc je pose la question à Nelly GARNIER : est-elle pour la réquisition de logements vides ? »

M. le Maire : « Le débat est terminé, on est passé sur une autre communication donc on va rester sur ce sujet, essentiel aussi, de l'espace public et des mobilités. Jean-Pierre CORSIA a la parole. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Je voulais remercier mes collègues parce que c'est une communication sur des sujets très très important d'aménagement de l'espace, de mobilités et d'espaces verts. Les habitants ne s'y sont pas trompés puisque hier soir, au pré-conseil d'arrondissement citoyen, vous avez pu remarquer que beaucoup de questions étaient posées par des habitants de toutes les tranches d'âge, y compris des plus jeunes enfants qui posaient des questions sur la sécurité des vélos, sur les stationnements et sur les espaces verts. C'est un sujet qui passionne les habitants, en particulier ceux du 11^e arrondissement.

Je voudrais placer la démarche « Embellir votre quartier » dans les démarches de participation citoyenne et je lance un appel à tous les habitants du quartier République/Saint Ambroise, premier quartier en 2021 à bénéficier de cette participation citoyenne, pour qu'ils viennent s'inscrire dans cette démarche. Pendant six mois à peu près, on va pouvoir faire des propositions. Les travaux légers vont pouvoir démarrer à l'été 2021 et les travaux lourds l'année prochaine. Donc on participe et ensuite on met en œuvre de manière légère puis de manière plus lourde. Ensuite, on recommence avec d'autres quartiers. Il y a énormément de contributions, plus de 90 contributions lors de la dernière mise à jour. Donc j'appelle vraiment tous les habitants à venir participer, toutes les idées sont les bienvenues.

C'est un dispositif parmi d'autres. Tout à l'heure, on va aborder les conseils de quartier, qui s'inscrivent aussi dans ces démarches. Donc c'est comme ça qu'on va réussir les 25 % du budget investissement mis à la participation des habitants. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Jean-Pierre CORSIA. C'est effectivement un utile rappel que vous venez de faire. Hier, le pré-conseil d'arrondissement a bien mobilisé et je vous remercie pour cette belle organisation. Il y a eu beaucoup d'interpellations au sujet de cette communication. David BELLARD a demandé la parole. Je le remercie devant le Conseil d'arrondissement pour son implication sur la pérennisation de la piste cyclable de l'avenue la République, nous avons fait ensemble la réunion publique avant-hier. »

M. BELLARD : « Tout à fait. Merci M. le Maire. Juste un tout petit mot, d'abord pour remercier mes collègues adjoints qui s'investissent et qui nous ont fait cette présentation, et pour vous dire que ce que vous avez présenté ici est à l'image de ce que nous faisons sur l'ensemble de Paris. C'est au cœur du programme et du projet de transformation que nous avons pour la ville.

L'espace public, comme Adrien TIBERTI l'a rappelé, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. J'ai tendance à dire que c'est un bien commun. Ce bien commun, il est aujourd'hui accaparé par l'automobile, et cela a été dit, accaparé par une certaine catégorie de personnes : 50 % de l'espace public aujourd'hui est dédié à l'automobile alors que ça représente à peu près 10 % des déplacements.

Nous avons besoin de rééquilibrer, nous avons besoin de remettre de la nature, nous avons besoin

de développer des transports doux, des transports actifs et la pérennisation des « coronapistes », dont la toute première de tout Paris sur l'avenue de la République dont le chantier a été lancée par François VAUGLIN. Je pense que ce sera une magnifique piste cyclable, qui devrait être livrée dans les prochains mois puisque les travaux sont prévus dès cet été.

Je suis en tout cas, ravi de voir que dans cet arrondissement – comme d'ailleurs dans tous les autres – nous avançons et on voit bien en quelques mois déjà à quel point nous avons transformé l'espace public. Et nous allons amplifier notre action.

Comme Jean-Pierre CORSIA, je vous invite, ainsi que toutes celles et ceux qui nous regardent à vraiment participer à ce travail parce que c'est aussi un travail démocratique. L'espace public nous concerne toutes et tous, il faut vraiment y participer.

Un dernier point. Je voudrais à la fois vous saluer mais aussi saluer le travail de Christophe NADJOVSKI et de Jacques BAUDRIER, parce que ce travail sur l'espace public est un travail qui n'est pas « en silo » comme on dit, mais nous travaillons main dans la main sur ce sujet qui est un sujet transverse avec beaucoup d'implication et de conséquences. Je voulais avoir un petit mot aussi pour eux parce que ce travail est un travail collectif, sous la houlette évidemment de la Maire de Paris, Anne HIDALGO. »

M. le Maire : « Absolument. Alexandre VISCONTINI a demandé la parole. »

M. VISCONTINI : « Bonsoir à toutes et à tous. Merci aux collègues qui ont présenté cette communication. Je suis particulièrement sensible à toutes les questions liées à la participation dans l'espace public et c'est effectivement un vrai moyen pour que les habitants de l'arrondissement puissent se réapproprier une partie des décisions qui les concernent au premier chef.

Je voudrais aussi dire – même si cela a été dit par certains de mes collègues – dans l'espace public, il y a la question de la propreté, gérée par Grégory MOREAU, et de la question des déchets, qu'on partage. À cet égard, on a lancé il y a une quinzaine de jours un appel à manifestation d'intérêt pour proposer aux habitants et à tous les acteurs du 11^e arrondissement de se signaler, de s'identifier, de se rendre volontaire pour proposer des actions en matière de traitement des déchets, de revalorisation de déchets, de réduction de leurs déchets, y compris dans l'espace public. On invite l'ensemble de ces acteurs à s'identifier avant le 20 mai pour que la Mairie du 11^e puisse identifier des rues ou des territoires « zéro déchets » qu'on accompagnera plus particulièrement dans cette mise en œuvre de réduction et de valorisation des déchets. Il y a déjà un certain nombre d'acteurs et de collectifs qui se sont emparés de ce sujet et je voulais les remercier et faire un peu de promotion pour cette initiative.

Je profite d'avoir la parole pour effectivement rendre un hommage et prodiguer un appui à tous les acteurs qui réalisent un certain nombre d'actions dans l'espace public en matière de végétalisation notamment, et je sais qu'ils sont nombreux au sein des associations et des collectifs à s'engager, parfois dans des conditions un petit peu difficiles. Maintenant on a même des composteurs dans l'espace public, c'est un défi supplémentaire. Donc je voulais rendre hommage à l'ensemble de ces acteurs qui se manifestent et qui nous accompagnent dans la mise en œuvre de ces politiques. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup cher Alexandre VISCONTINI. Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Je me tourne vers Béatrice PIPITONE, Luc LEBON et Florent HUBERT pour savoir si vous voulez reprendre la parole en réaction. »

M. LEBON : « Il y avait davantage de remarques et de commentaires que de questions, il me semble. »

M. le Maire : « Des remarques en soutien qui plus est. Donc merci beaucoup, nous allons tous dans le même sens sur un sujet aussi important, c'est parfait. Je vous propose qu'on fasse de temps en temps une communication pour faire le point sur l'avancée des grands projets dont nous venons de parler. Certains d'entre eux vont durer toute la mandature, d'autres peuvent même durer plus vu leur ampleur. Donc il est important que le Conseil d'arrondissement puisse régulièrement en être informé et en débattre le cas échéant. Merci beaucoup. »

REGLEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

11202109 Adoption du règlement des Conseils de quartier du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Je passe la parole à Jean-Pierre CORSIA, en saluant par avance tout le travail qu'il a fait, en associant l'ensemble des acteurs, pour arriver au résultat qui va vous être présenté maintenant. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Effectivement, c'est l'aboutissement d'une longue démarche. Donc je vais vous donner quelques repères, d'abord historiques. »

La mise en place des 123 conseils de quartier à Paris s'est faite en application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Mais à Paris, les conseils de quartier existent depuis 1995 dans certains arrondissements de l'Est parisien. Si vous ne le savez pas, en réalité, une première expérience avait déjà été tentée brièvement pendant la Commune de Paris. Il y a donc déjà un long historique de la présence des conseils de quartier à Paris.

Quelle définition donner des conseils de quartier ? Ce sont des lieux d'information, d'écoute, de lien social, de débats et de propositions concernant des projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie. Ils sont l'un des relais entre les services de la mairie, les élus et les habitants du quartier. Ils disposent d'un budget de fonctionnement spécifique ainsi que d'un budget d'investissement pour réaliser leurs projets. Ils permettent de mieux informer la population du quartier.

Pour Bertrand DELANOË, Maire de Paris en 2001, cette démocratie participative crée ainsi un désordre utile. Quand je dis désordre, c'est pour dire que j'assume le fait que cela reconstruise assez régulièrement les projets, cela sert la démocratie représentative.

Le 11^e arrondissement compte 5 conseils de quartier qui représentent chacun en moyenne 30 000 habitants. Leur fonctionnement actuel est établi par un règlement adopté en Conseil d'arrondissement en 2014. Une grande concertation sur les pratiques concrètes et sur le fonctionnement général des conseils de quartier a été lancée par la Ville de Paris de mars 2017 à novembre 2018. Cette concertation a permis d'imaginer de nouveaux modes de fonctionnement et d'expérimenter des pratiques innovantes de mobilisation, de participation, de communication et d'animation des conseils de quartier. En ce début de mandature, nous avons souhaité intégrer ces pratiques afin de favoriser la participation des habitants la plus large possible et d'impulser une nouvelle dynamique citoyenne.

Pour préparer l'adoption du nouveau règlement des conseils de quartier du 11^e, nous avons associé étroitement à sa conception les membres des anciens groupes d'animations des conseils de quartier. Un diagnostic partagé a été réalisé pour chaque conseil de quartier avec l'expression des difficultés rencontrées et des propositions d'amélioration. Un questionnaire a également été adressé aux habitants qui participent aux conseils de quartier pour recueillir leur avis et leurs propositions.

Les principaux points faibles évoqués concernent la participation, la représentation et l'expression des habitants, en particulier les publics jeunes, éloignés ou actifs auxquels les conseils de quartier doivent s'ouvrir davantage. Les menaces peuvent devenir opportunités, l'information et la communication constituant un défi majeur pour les conseils de quartier qui doivent encore gagner en visibilité.

Sur ces constats, un groupe de travail inter-conseil de quartier a été institué, associant les élus référents pour participer à l'élaboration du projet de règlement. Ainsi, ce projet marque l'aboutissement d'un processus de concertation d'une durée de sept mois, avec près de 25 réunions de travail, représentant un total d'environ 50 heures. Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont investis avec exigence dans cette démarche pour apporter leur contribution. Cette démarche a permis de recueillir des propositions, avec comme objectif un cadre plus ouvert, plus souple, plus participatif et représentatif, plus attractif pour toutes les générations et avec la possibilité pour chacune et chacun de participer à son rythme et pour la durée souhaitée.

Le projet de règlement définit également le fonctionnement des conseils de quartier, en s'inspirant de la Charte parisienne de participation citoyenne qui stipule dans son article 6 : « La Ville de Paris promeut un cadre ouvert des conseils de quartier, la parité et l'ouverture des équipes d'animations des conseils de quartier à tous les volontaires, un ordre du jour défini avec les habitants, une pratique du débat ouvert et de l'initiative locale. La Ville de Paris s'engage à renforcer les moyens de formation à l'animation et la mise en œuvre de projets locaux en lien avec les mairies d'arrondissement et en direction des membres du conseil ».

Quels sont les principales évolutions du projet de règlement pour le 11^e arrondissement ? Le conseil de quartier est ouvert à toutes les personnes qui résident, étudient ou exercent une activité professionnelle ou associative dans le quartier, quelle que soit leur nationalité. Nous avons ajouté la nationalité parce que personne ne doit être exclu des conseils de quartier, tout le monde y a sa place. Une inscription est proposée pour recevoir les informations, les invitations et pour participer au vote.

Quels sont les organes de fonctionnement ? Les ateliers participatifs ouverts à tous les volontaires pour la durée souhaitée sont animés par des référents sur des thématiques ou des projets. Les conseillers de quartier s'organisent librement au sein des ateliers avec le soutien des élus référents et des coordinateurs des conseils de quartier. Les habitants et les acteurs des quartiers sont invités à proposer des projets utiles au quartier qui favorisent la coopération et la solidarité. Des ateliers inter-conseils de quartier pourront être proposés.

Après les ateliers participatifs, le conseil de quartier est animé par une équipe d'animation. La grande nouveauté est le fait que l'équipe d'animation est ouverte à tous les volontaires. Elle anime le conseil, vote le budget de fonctionnement, organise la plénière et mobilise les habitants. Les membres de l'équipe d'animation sont désignés pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, c'est-à-dire qu'on peut s'investir pour la durée que l'on souhaite, pour un ou deux ou trois ans. Cette équipe aura notamment pour rôle de coordonner et restituer les travaux des ateliers et d'aller vers les habitants pour les faire participer.

Les rôles et missions des élus référents et des coordinateurs des conseils de quartiers sont également redéfinis pour apporter un soutien plus important et une meilleure réactivité, et pour répondre ainsi à la demande des conseillers de quartier.

Une réunion annuelle inter-conseils de quartier est organisée pour rendre compte de l'activité et diffuser les bonnes pratiques.

Concernant l'ordre du jour, le délai de validation de l'ordre du jour par le Maire, avant la tenue de la

réunion plénière, est porté de 8 à 15 jours pour permettre une communication plus rapide et ainsi sensibiliser plus rapidement les habitants pour qu'ils participent. Le délai de transmission par l'équipe d'animation est porté lui, de 3 à 4 semaines.

Le compte-rendu de la réunion plénière sera plus synthétique pour permettre une diffusion plus rapide, d'un mois maximum, après la réunion.

Le budget de fonctionnement est voté par l'équipe d'animation à la majorité simple, sans quorum et avec possibilité de vote par mail. Le budget d'investissement est voté à la majorité absolue par tous les conseillers présents et inscrits, de même que pour les vœux.

La gestion du matériel mutualisé sera améliorée. Une convention d'utilisation d'entretien et de renouvellement du matériel sera proposée par un groupe de travail auquel seront associés des conseillers de quartier.

Une offre de formation plus importante sera proposée aux conseillers de quartier.

La Mairie d'arrondissement veillera donc à mobiliser régulièrement les habitants et à donner encore plus de visibilité aux conseils de quartier en utilisant ainsi tous les supports de communication de la Mairie dans le but d'entretenir cette nouvelle dynamique. La singularité des conseils de quartier réside encore dans leur fonction d'animation de la vie de quartier. Les différentes actions qu'ils mènent participent très concrètement à la qualité de vie au quotidien des habitants et à la création de lien social.

En tant que collectif de proximité, ils se sont approprié les différents dispositifs et outils participatifs récemment mis en place : le budget participatif, les plates-formes participatives, les marches exploratoires. Cette appropriation témoigne de leur capacité d'adaptation à un environnement évolutif et de leur capacité à participer aux actions citoyennes.

Face à la crise sanitaire actuelle et aux difficultés rencontrées, nous souhaitons que les conseils de quartier soient pleinement des lieux de rencontres, d'échanges, d'entraide, de résilience, de solidarité et de créativité, et nous appelons tous les habitants et acteurs des quartiers à participer, à s'investir et à proposer pour agir.

Je vous demande de bien vouloir approuver le règlement des conseils de quartier du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci cher Jean-Pierre pour ce travail dont la présentation, très complète, permet d'en mesurer l'ampleur. Jean-Christophe MARTIN a demandé la parole. »

M. MARTIN : « Merci Monsieur le Maire. En guise de propos liminaire, permettez-moi avant tout de rendre hommage - et je pense que nous serons tous d'accord là-dessus - aux bénévoles des conseils de quartier du 11^e arrondissement. Je n'oublie pas que pendant de nombreuses années j'ai été l'un de ces bénévoles dans le quartier Belleville/Saint Maur, et je n'ai pas été le seul autour de cette table virtuelle. Je tiens à saluer le travail important et désintéressé de tous ceux qui ont fait le choix, et pour certains depuis l'origine des conseils de quartier, de donner de leur temps pour le seul bien de leur quartier. On le sait, les conseils de quartier sont une activité prenante, complexe, et hélas régulièrement frustrante au vu des obstacles qui se dressent au travers de la concrétisation des projets qui sont portés. Je voulais donc commencer par cette marque d'estime envers tous les conseillers de quartier, qu'ils soient passés, présents ou à venir. Permettez-moi aussi d'adresser un mot de remerciement et un salut amical à l'attention de la cellule des conseils de quartier des services de la Ville, sans qui cette démocratie participative n'existerait pas.

Pour revenir au fond de cette délibération, voilà le nouveau règlement des Conseils de quartier du 11^e arrondissement. Il était attendu. Je n'étais pas le seul à en attendre beaucoup et je dois bien vous avouer que je n'ai pas été le seul à en être déçu. Dans l'optique constructive qui est celle du groupe Changer Paris, nous souhaitons attirer l'attention de la majorité sur plusieurs points faibles de ce règlement que nous avons pu relever, à commencer par l'usage de l'écriture inclusive.

Je voudrais pour commencer vous citer deux textes : le premier - j'imagine que vous le connaissez bien - c'est l'article 2 de la Constitution de la République française qui dit que « *la langue de la République est le français* ». Le deuxième texte, c'est la circulaire de novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française qui cite, in extenso : « *Je vous invite, en particulier pour les textes destinés à être publiés au Journal officiel de la République française, à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive, qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine. Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, les administrations relevant de l'État doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme* ».

Bien sûr, le présent règlement n'a pas vocation à être publié au Journal officiel, mais le fond de l'idée est présent. En revanche, le 11^e arrondissement appartient, du moins à ma connaissance, toujours à la République française et donc sa langue est le français académique. Pour en terminer avec ce point, l'écriture inclusive est excluante, si vous me permettez ce néologisme, notamment envers les malvoyants et ceux qui ne maîtrisent pas suffisamment la lecture du français académique. Le respect des femmes, qui n'est pas négociable une seule seconde, n'est pas une affaire de « e » à la fin d'un mot, mais une affaire de culture et d'éducation.

Ceci étant dit, au sujet de la forme, j'attire aussi votre attention sur la dernière phrase de l'article 6 qui se trouve en doublon dans la version qui nous est soumise.

Sur le fond du règlement, nos remarques sont plus nombreuses. Je ne nie pas le travail qui est en dessous, mais ce nouveau règlement est parfois lourd et complexe, parfois même encore plus que le précédent, et ne répond pas vraiment à l'objectif de l'exercice qui est un fonctionnement fluide et pérenne - que nous souhaitons tous - de la démocratie participative. Ainsi, dans l'ordre des articles :

- Article 2 relatif aux ateliers et à l'équipe d'animation : nous touchons là un point qui est sensible car, nous le savons bien autour de cette table, ce sont les animateurs de conseils de quartier qui le font vivre et parfois à bout de bras. Si je reprends la lettre du texte qui nous est présenté, il y a autant d'animateurs que de volontaires à l'animation, et ça c'est plutôt une bonne chose. Mais quel lien entre les ateliers participatifs et le groupe d'animation qui doivent aller dans la même direction ? D'ailleurs, comment seront désignés les référents des ateliers participatifs ? Et pourquoi avoir instauré cette limite de trois participations annuelles à l'équipe d'animation, alors que chacun peut s'y investir ? Pourquoi ne pas laisser à ceux qui le désirent le temps qu'ils veulent tout simplement, sans limite de temps pour s'investir ? Parce que si je suis bien votre raisonnement, un conseiller de quartier qui est impliqué dans l'animation depuis le commencement, depuis 20 ans, se verra purement et simplement exclu dans trois ans, après 22 ans de bons et loyaux services. Qu'aurait-il bien pu vous faire pour mériter un tel traitement ?
- Article 4 sur les compétences : vous vous éloignez un peu du texte du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville ; le maire peut les associer à l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier, celles menées au titre de la politique de la ville. Si parfois vous allez plus loin - et c'est bien -, vous oubliez un peu l'association et l'évaluation

des politiques publiques, du moins dans le texte. Certes, la différence syntaxique entre « pouvoir » tel qu'il est mentionné dans le CGCT et « devoir » tel qu'une certaine conception de la politique pourrait nous y inviter est grande. Mais doit-on pour autant voir dans cette omission de certains aspects un marqueur politique ? La question reste ouverte.

- Article 8 sur les réunions plénières : le délai d'au moins quatre semaines - qui est une nouveauté, notre collègue Jean-Pierre CORSIA nous l'a rappelé - pour la transmission de l'ordre du jour nous semble un peu long. En pratique, les ordres du jour sont souvent arrêtés sur le fil, souvent le jour même de la date butoir qui était à l'époque de trois semaines. Donc ce délai de trois semaines me semblerait plus répondre à l'objectif.

Par ailleurs, l'inscription d'un nouveau point à l'ouverture de la séance, même exceptionnelle, nous semble assez inconvenant et a été par le passé refusé par plusieurs groupes d'animation. Nous lui préférierions une courte communication, explicitement limitée dans le temps, afin de ne pas chambouler le déroulé d'une plénière. Car le nœud du problème est bien là : le temps. Combien avons-nous connu de réunions de plénière amputée de la fin, faute de temps ? Nous souhaitons au contraire que soit mise en avant l'action des animateurs et des ateliers, ainsi que l'interpellation légitime des élus que nous sommes par les habitants de nos quartiers. Renversons le temps de parole pour passer d'une assemblée magistrale de présentation des projets municipaux, en une véritable instance participative qui construit, qui débat et qui critique quand cela est nécessaire.

Enfin, intéressons-nous au vote des plénières. Nous savons tous que cela est un vieux serpent de mer. Comment comptez-vous garantir l'intégrité afin que ne s'expriment que les personnes répondant aux critères de l'article 1 ? Les critères de l'article 1 sont légitimes, cohérents et explicites, nous n'avons pas de désaccord là-dessus. Votre règlement est muet sur le sujet. Vous me parlerez sans doute de confiance. Je l'entends très bien, mais la démocratie participative est une chose sérieuse qui requiert de la sérénité.

- Article 12 sur la formation : c'est une bonne chose. Soulignons-le, il y a des formations de grande qualité qui sont dispensées par la Ville. Le fonctionnement de la Ville et de son budget peut être effectivement obscur vu de l'extérieur.
Par contre, nous ne comprenons pas l'étude des demandes spécifiques : soit c'est une compétence de la Ville, auquel cas cette phrase est totalement redondante ; soit ce n'est pas une compétence de la Ville, auquel cas la demande sort du cadre des conseils de quartier tel que leur fonctionnement est explicité. Pourriez-vous, s'il vous plaît, clarifier ce point ?

Nous espérons que votre majorité saura entendre et prendre en compte ces éléments qui sont à la fois concrets et constructifs. Dans l'attente d'une nouvelle version, puisque ce règlement est, je cite la page 1, « *susceptible d'être modifié à tout moment par le Conseil d'arrondissement* », le groupe Changer Paris s'abstiendra lors du vote à venir. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci M. MARTIN. Après la leçon de gauche de Nelly GARNIER, nous avons la leçon d'inclusion de M. MARTIN. Je crois que nous allons ressortir grandis de ce Conseil d'arrondissement. Je passe la parole à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Témoin d'une démarche qui a eu le mérite d'installer des allers et retours entre l'élu en charge de la participation et les élus référents de chacun des conseils de quartier, et également entre un petit groupe de conseillers de quartier et les élus sous forme de plusieurs visioconférence en raison du Covid, le groupe Écologiste salue l'ensemble de ces progrès concernant la démarche de l'élaboration du nouveau règlement.

Je veux citer aussi la non-limitation du nombre de vœux, que nous avons défendue, qui a été l'objet

de nombreuses discussions et qui a été en fin de compte retenue. Le nombre de vœux des conseillers de quartier ne sera donc pas limité.

Mais nous notons également le décalage entre les constats du fonctionnement des conseils de quartier à la mandature précédente et les propositions élaborées par les membres des conseils de quartier pour améliorer le fonctionnement. Résultat, des éléments ne sont pas pris en compte :

- Le principal point de notre désaccord est la mise en place du principe de l'inscription qui donne le droit au vote concernant les vœux et les dépenses d'investissement. Ce nouveau principe risque de mettre de la lourdeur, de la lenteur aux plénières puisqu'il faudra vérifier qui a le droit de vote ou non. Depuis 20 ans, l'organisation du vote se faisait à main levée avec les présents. Le principe d'inscription entraînera obligatoirement la mise en place d'un document écrit pour pouvoir voter. Cette procédure n'est pas explicitée et fera probablement l'objet de plusieurs débats en interne au sein de chacun des conseils des quartiers. Les plénières sont au nombre de trois ou de quatre par an et l'ordre du jour est souvent très chargé. Nous craignons que l'organisation du vote prenne beaucoup de temps sur la plénière, au détriment du temps d'échange, du temps de travail collaboratif des ateliers.
- La désignation des membres du groupe d'animation est aussi un élément sur lequel on aurait aimé plus de précisions. Le rôle du groupe d'animation est important puisque les membres sont appelés à voter le budget de fonctionnement et l'ordre du jour des plénières. Ce manque de précision pourrait avoir pour conséquence des tensions, voire des conflits entre les membres. Chaque conseil de quartier devra-t-il s'organiser par lui-même ? Chaque atelier participatif pourra-t-il désigner la ou les personnes ? Combien de personnes pourront être désignées ?
- Enfin, l'équipe d'animation est désignée pour une année, renouvelable deux ans. Nous craignons que le renouvellement, qui sera à l'ordre du jour chaque année, occupe une place trop importante. Les enjeux de pouvoir, les conflits latents entre les membres seront tous les ans remis sur la table, au risque de ne pas faire avancer les projets de fond dans les quartiers.

Pour résumer, le fonctionnement interne d'une structure est toujours source d'un repli sur soi et ne favorise pas l'ouverture, l'accueil des nouvelles personnes et surtout ne favorise pas l'action. Agir ensemble, pour le groupe Écologiste, est la meilleure façon d'apprendre à travailler ensemble et à construire du commun.

Ce sont les trois points qui nous semblent les plus problématiques. Nous pensons également que certains points mériteraient un engagement plus fort pour impulser un nouveau fonctionnement plus participatif et plus dynamique, tels que l'organisation de la mutualisation de la gestion du matériel et la référence aux différents moyens de communication de la Mairie, qui ne sont pas assez explicités. Les conseils de quartier sont très attachés - ils l'ont répété à plusieurs reprises - à une meilleure communication de ce qu'ils engagent, de ce qu'ils font dans les quartiers et cet aspect n'est pas assez mis en valeur.

Pour toutes ces raisons, le groupe Écologiste s'abstiendra donc sur cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Bénédicte DAGEVILLE a demandé la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Je voulais intervenir pour dire que le groupe Communiste votera cette délibération et remercie notre collègue Jean-Pierre CORSIA du travail qu'il a accompli, notamment en amont de la délibération, des nombreux échanges que nous avons pu avoir et bien sûr du travail de concertation qui a pu permettre d'aboutir à cette délibération.

Je voudrais dire un mot sur la question de l'écriture inclusive, puisque nous parlons de démocratie et de participation. Nous saluons le fait que ce document soit bien rédigé en écriture inclusive. Il est un fait inéluctable, c'est que la langue est vivante et qu'elle évolue. Elle reflète les évolutions de notre société. Ces évolutions font peut-être peur au groupe Changer Paris, je le comprends : le fait de porter l'égalité entre les femmes et les hommes est quelque chose de révolutionnaire. Je comprends donc la crainte que peut avoir la droite face à l'écriture inclusive.

Faire valoir le fait qu'il serait difficile de lire un texte écrit en écriture inclusive me semble un argument assez faible. Je pense que nous sommes tous et toutes capables d'apprendre à lire, et en tant qu'enseignante, c'est quelque chose qui est pour moi très important à dire. Donc cet argument me semble assez vain.

La grammaire actuelle veut qu'on fasse les accords au masculin, mais cela n'a pas toujours été le cas car il y a quelques centaines d'années on accordait avec le mot plus proche. Maintenant, on accorde systématiquement au masculin et quand j'enseigne cette règle dans ma classe, cela ne va pas de soi et cela suscite en général des réactions assez virulentes de la part des petits élèves et des petites élèves. Voyez-vous, je parle en écriture inclusive et je pense que vous me comprenez fort bien.

Enfin, je voudrais terminer en disant que le 11^e arrondissement est bien dans la République avec ce texte produit en écriture inclusive. La carte d'identité, que nous sommes nombreux et nombreuses à posséder, est elle aussi dans la République et pourtant il y est inscrit « Né(e) le... ». Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup chère Bénédicte. N'ayant pas d'autres demandes de parole, je propose à Jean-Pierre CORSIA de répondre, pas forcément point par point car tout ne demande pas une réponse, mais aussi pour rappeler l'esprit dans lequel ce texte a été construit et dire le cadre qu'il ouvre plutôt que les choses qu'il ferme, ainsi que le travail constructif que nous allons pouvoir poursuivre. »

M. CORSIA : « J'ai bien écouté toutes les remarques. Effectivement, ce qui nous a vraiment guidés, c'est un cadre très ouvert et un fonctionnement le plus souple possible : il faut que le conseil de quartier soit un lieu où on a envie d'aller et d'agir. Il faut donc permettre à tous les habitants de pouvoir s'inscrire pour le temps qu'ils souhaitent et permettre à tous de participer à toutes les instances. On a des ateliers participatifs qui sont ouverts à tous les habitants pour la durée qu'ils souhaitent. Chacun peut venir en fonction de ses contraintes, ils peuvent très bien décider de ne pas venir pendant un mois ou deux, et pour autant, ils ne seront pas exclus de cet atelier.

Les référents de ces ateliers sont désignés par les membres des ateliers. Les ateliers s'auto-organisent et nomment leurs référents. Personne d'autre que les membres des ateliers n'ont à nommer les référents.

Pour les ateliers, on n'a pas mis de durée de participation particulière : on rentre, on sort, on s'adapte en fonction des projets que l'on porte. On attire l'attention sur le fait que les ateliers peuvent être thématiques, mais on souhaite aussi qu'ils fonctionnent en mode « projet » : on a un projet, on vient le proposer à l'atelier - il faut que ce soit bien sûr un projet porté par un groupe -, on associe d'autres habitants, et ensemble on va porter ce projet. Le fonctionnement en mode projet nous paraît beaucoup plus intéressant parce qu'un projet peut être de toute petite taille comme il peut être de grande ampleur. Il ne tient qu'à l'atelier qui le porte, ou aux habitants qui le portent, de pouvoir conduire librement ce projet.

Concernant l'équipe d'animation, on s'est aussi posé beaucoup de questions puisqu'antérieurement elle était uniquement composée des référents des ateliers, qui en fait étaient toujours les mêmes. C'est le problème que l'on cite dans toute action de participation car, quelles que soient leurs

compétences ou leurs expériences, le fait d'avoir toujours les mêmes personnes exclut les nouveaux qui veulent s'investir. Donc pour éviter cette situation, on s'est dit qu'on allait tenter – c'est une expérimentation, on pourra peut-être y revenir - d'ouvrir très largement les portes. Je vous signale qu'on est le deuxième arrondissement à le faire puisqu'on s'est inspiré de la pratique du 18^e arrondissement. On a été les voir, on les a audités et on a fait des retours d'expérience. Cela fonctionne très bien depuis déjà deux ou trois ans et cela a fait augmenter la participation.

Alors, comment organiser cette ouverture ? Il y a deux scénarios possibles :

- soit il y a peu de participants volontaires et donc le groupe s'auto-organise,
- soit il y a de nombreux participants, comme on l'espère et donc il y aura des sous-groupes de travail sur des thématiques. Chacun aura une responsabilité. Ces sous-groupes de travail seront amenés à animer le mieux possible le conseil de quartier avec des méthodes d'animation adaptées, on va par exemple éviter d'avoir face à la salle la table où siègent les principaux responsables, dont les élus. Ce sont des méthodes d'un autre monde, on va essayer de faire une animation très dynamique en permettant aux petits groupes de s'exprimer pour que tout le monde puisse avoir la parole et pour que ce ne soient pas toujours les mêmes qui s'expriment, notamment ceux qui crient le plus fort.

On est donc en train d'expérimenter une démarche de participation, en ouvrant grand des portes et en ayant un cadre le plus souple possible.

Pourquoi l'inscription ? Tout d'abord, l'inscription n'est pas obligatoire, elle est simplement proposée. Quand on s'inscrit, on laisse ses coordonnées et on donne son accord pour qu'elles puissent être utilisées pour être informé et invité, nous permettant ainsi de toucher le plus grand nombre d'habitants.

Mais on a aussi souhaité que cette inscription soit utilisée lorsqu'il y a des moments importants de décision dans le conseil de quartier. Lors d'un vote, vous avez vu qu'il ne suffit pas de pousser la porte pour voter, mais on nous demande de donner notre identité, on vérifie si on est bien participant, etc. Un vote, c'est un cérémonial, qui doit être le plus rigoureux possible et on a souhaité que la démocratie participative s'inscrive dans un cadre rigoureux.

Tout le monde peut participer et l'inscription sera très facile : il suffira simplement de s'enregistrer au moment de la plénière, sur place. On imaginera d'attribuer éventuellement une carte comme la carte citoyenne pour permettre aux personnes de s'inscrire. Cela donne une solennité à la participation, cela donne un statut, ça valorise l'engagement et ça permet aussi de voter en toute connaissance de cause parce que quand on s'inscrit, c'est parce qu'on a envie de dire quelque chose et donc on participe au vote. Ce format de vote ne doit pas être un frein. On va voir, on n'a pas peur de l'expérimentation. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Jean-Pierre. Je vois que Jean-Christophe MARTIN redemande la parole. Il ne faudrait pas que la reprise de parole de l'opposition après celle de l'exécutif devienne une habitude, sinon les débats ne s'arrêteront jamais. Mais je vous redonne bien volontiers quelques instants la parole. »

M. MARTIN : « Je vous remercie M. le Maire. Je l'avais demandée avant la parole de l'exécutif mais un petit peu sur le fil, donc j'essaierai de m'y prendre un peu mieux la prochaine fois.

Je ne comprends pas cette agressivité dans la réponse de l'exécutif. Aucun d'entre nous n'entend donner de leçons d'inclusion à personne. Tout simplement, nous essayons d'être constructifs et de respecter la langue française, qui est ce qu'elle est. La langue évolue et c'est normal, notre collègue l'a dit, même si sur ma carte d'électeur, mon passeport et mon permis de conduire - désolé, je n'ai pas de carte d'identité - il est inscrit « Date de naissance ». J'espère que nous n'aurons, autour de cette

table, aucun proche qui aura besoin de lire avec une machine. Essayez de lire une écriture inclusive avec une machine contemporaine ; les futures sauront peut-être mieux la lire, mais vous verrez que c'est difficilement faisable. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Les Parisiennes et les Parisiens vous auront compris. Le vote est ouvert. Résultats des votes : les élus du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX s'abstiennent. Le reste des élus votent pour. La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DAC 8 – Subventions (920.500 euros), conventions et avenants pour 9 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

M. le Maire : « Je donne la parole à Emma RAFOWICZ pour présenter ce projet de délibération. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Cette délibération a pour objectif d'accorder des subventions à neuf structures relevant du secteur des arts de la rue. Dans le 11^e arrondissement, il s'agit de 11^e Évènement, pour le festival Onze Bouge, que nous connaissons bien. Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de Covid-19 et à la suite des mesures gouvernementales prises pour la gestion de cette crise sanitaire, les organisateurs de manifestations ont dû repenser la programmation de leur festival ou de leur saison en cours ainsi que l'organisation du travail de leurs équipes.

Compte tenu de l'intérêt général porté par ces structures et afin de tenir compte des conséquences de cette crise, notamment pour l'emploi, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association 11^e Évènement qui organisera la 25^e édition du festival Onze Bouge, du 2 au 6 juin 2021. Cette édition s'inscrit également sur projet de territoire de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) Bréguet « Connexion », en travaillant avec le cinéaste Benoît Labourdette pour réaliser des portraits d'habitantes et d'habitants du 11^e arrondissement. Il est proposé d'attribuer à 11^e Évènement un complément de 113 000 €. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Aymeric DE TARLÉ. »

M. DE TARLÉ : « Bonsoir M. le Maire, bonsoir chers collègues. Depuis plus d'un an, notre ville traverse la crise la plus violente de son histoire moderne, et ce qui n'était au départ qu'une crise sanitaire, s'avère finalement être à mon sens une autre crise, une crise psychologique pour les seniors, dont j'ai la délégation, et pour les jeunes isolés, les célibataires et les parents débordés. Le dernier moment de partage sans masque et sans peur remonte au 16 mars 2020. Et face à la crise psychologique, l'art - je le crois chers collègues - constitue une réponse solide.

Pour sa 25^e édition, le festival Onze Bouge n'aura jamais autant concentré d'enjeux en son sein. Qui d'autre que les artistes pour raconter l'après ? Qui d'autre que les artistes pour redonner l'envie, si c'est encore possible, de vivre ensemble ? Et qui d'autre que les services publics pour se saisir de la production et des manifestations culturelles ?

Si je tenais à intervenir ce soir, chers collègues, c'était avant tout parce que j'estime que les municipalités, mais aussi les départements et les régions doivent plus que tout financer la production culturelle, sinon elle meurt. Quand le gouvernement italien lâcha la Cinécittà dans les années 70, le pays comptait 11 Palmes d'or ; depuis, il n'en compte qu'une seule. Car c'est bien là toute l'importance de la puissance publique : assurer, valoriser et transmettre la création. La pérennité du

festival Onze Bouge n'est pas anodine, elle est l'exemple d'une politique volontariste de la majorité municipale, du lien éternel entre notre arrondissement et l'expression artistique. Bien souvent, il demeure une porte d'entrée vers notre Est parisien cher à nos yeux.

La subvention de 65 000 € allouée à ce festival emprunte le chemin vers lequel notre société aspire : plus de collectif, moins d'individualisme. Aujourd'hui, il est insupportable de se savoir dépossédés de notre espace public. Nous sommes phagocytés par les publicités quand il est interdit de dessiner librement dans la rue. Le festival Onze Bouge est la preuve qu'il est possible d'esquisser des symbioses entre les amoureuses et amoureux d'art et leur espace public. Il est à eux, qu'ils le prennent, qu'ils s'en saisissent et qu'ils fassent corps avec lui comme au mois de septembre sur le parvis de notre Mairie.

En outre, la dimension multimodale de ce festival, avec aussi bien des battles de danse, des temps d'échanges, des expositions ou encore des performances artistiques, en font une manifestation qui brille par son unicité et par son éclectisme. Dans cette optique, je suis certain que l'expérience cinéphile de Benoît Labourdette saisira la vie de ces visages épars d'habitantes et d'habitants de notre arrondissement, à l'image de la Commune, libre et révolté.

Enfin, j'aimerais finir en faisant noter que le prix des billets pour les festivals a bondi de 55 % en dix ans et on ne peut qu'être attristé que même en leur sein, la mixité sociale soit fortement mise à mal, pour ne pas dire détruite. Exceptée la Fête de l'Huma, nous ne pouvons plus aller dans nombre de festivals.

Outre le partage, la culture est la garante de nos démocraties : Andreï Zviaguintsev face à la Russie, Asghar Farhadi face à l'Iran ou encore Liu Xia, poétesse chinoise assignée à résidence parce qu'elle fut la femme du défunt Liu Xiaobo, en sont les ultimes témoins. Et cette garante de notre démocratie, nous préférons, et préférerons toujours, qu'elle soit financé par les fonds publics.

Nous remercions le festival Onze Bouge qui, à travers l'impulsion de François VAUGLIN et d'Emma RAFOWICZ, demeure un exemple en la matière : un exemple de gratuité, un exemple d'exigence, un exemple de valorisation de notre espace public, un exemple de festival à réussir. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Aymeric DE TARLÉ pour ce vibrant plaidoyer pour la culture et tout particulièrement pour le festival Onze Bouge. Je passe la parole à Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci Monsieur le Maire. Je rejoins Aymeric sur le festival. Les conditions sont aujourd'hui très difficiles pour les Parisiennes et les Parisiens, mais également pour les artistes et pour les actrices et acteurs culturels en général. La mise en valeur, à travers le festival Onze Bouge, de l'art de rue et de la danse semble, à moi et au groupe Écologiste, une très belle piste. Dans son travail avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs ou dans la démarche de temps d'échange avec le public, nous saluons l'orientation du festival. Le festival s'inscrit ainsi davantage dans le 11^e arrondissement, dans ses rues et au plus près de ses habitantes et de ses habitants.

Nous considérons néanmoins que le festival gagnerait à promouvoir encore plus les artistes locaux qui manquent souvent de cadre pour s'exprimer et que le festival, par sa notoriété, pourrait contribuer à faire connaître. C'est d'autant plus criant que cette crise a été particulièrement difficile pour le spectacle vivant. Nous estimons que c'est une piste d'évolution importante et je dirais nécessaire du festival, mais nous voterons néanmoins pour cette délibération avec plaisir. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci beaucoup à vous aussi cher Nour. Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Est-ce que Emma RAFOWICZ voudrait répondre ? »

Mme RAFOWICZ : « Merci à tous les deux pour vos interventions. En travaillant avec la MPAA pour y inclure des jeunes du 11^e, je crois que le festival Onze Bouge va de plus en plus dans le sens d'intégrer dans sa programmation des acteurs, mais aussi des habitantes et des habitants de l'arrondissement. Le souhait que vous évoquez, je crois que nous le partageons. La Mairie n'a évidemment pas l'habitude et pas vocation à influencer la programmation de Onze Bouge puisque c'est la programmation d'une association. Cependant, on ne peut qu'encourager les artistes du 11^e à se rapprocher de la directrice du festival pour que ce festival soit encore plus ancré dans le territoire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup chère Emma. Une réjouissante perspective que d'avoir le festival Onze Bouge. Nous allons passer au vote.
Résultat des votes : Unanimité, la délibération est adoptée. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DAC 177 Subventions (61.000 euros) aux associations Génie de la Bastille (11^e), Lézarts de la Bièvre (13^e), Les 4 Arts-Paris Centre et Atelier des artistes en Exil (Paris Centre)

M. le Maire : « Je passe la parole à Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci. Dans le 11^e arrondissement, l'association Le Génie de la Bastille est bien connue, c'est un acteur historique du quartier. Elle rassemble une centaine d'artistes plasticiens professionnels et organise très régulièrement des expositions dans sa galerie située au 126 rue de Charonne.

En 2021, l'association souhaite participer aux festivités commémorant les 150 ans de la Commune de Paris en proposant une exposition collective, à laquelle j'espère nous nous rendrons tous, du 13 au 18 avril.

Le Génie de la Bastille propose, en outre, des visites guidées pour le public, des workshops, des rencontres professionnelles sur le droit d'auteur, des lectures, des rencontres pour les scolaires, et aussi des ateliers par les publics isolés.

C'est une association, qui je crois, est d'intérêt général et nous souhaitons vraiment l'accompagner dans la promotion des artistes et dans l'animation de l'arrondissement. Nous nous proposons donc d'attribuer au Génie de la Bastille une subvention de 9 000 € au titre de ses activités 2021. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La parole est à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le groupe Écologiste souhaite soutenir tout particulièrement cette délibération en faveur de l'association le génie de la Bastille qui travaille avec les plasticiens du 11^e arrondissement depuis de très nombreuses années.

En cette période de Covid, les plasticiens, les artistes, les comédiens, les chorégraphes sont particulièrement fragilisés. Les souffrances des artistes de ne pas pouvoir exercer depuis un an leur art doivent être entendues.

L'exposition « Printemps des poètes », qui venait d'être mise en place à la galerie rue de la Roquette

le vendredi 19 mars, a été stoppée brutalement dès le samedi 20 mars par les décisions brutales du gouvernement. Le vernissage n'a pas pu avoir lieu. Quel gâchis, quel mépris pour le travail engagé. Cette pandémie oblige-t-elle à fermer les galeries, les théâtres et les salles de spectacle de cette manière ? Il est urgent de donner d'autres possibilités aux artistes d'exercer leur art et de donner aux Parisiens et Parisiennes des possibilités de renouer avec les démarches artistiques. Pour le bien-être intellectuel, imaginaire et psychique des Parisiens et des Parisiennes, il est urgent d'ouvrir des espaces publics plus largement aux artistes : les cours d'écoles, les cours de bâtiments municipaux, les jardins, les places et les rues.

Le Génie de la Bastille a déjà une belle expérience de cette démarche à travers le « Génie des jardins », même si je sais combien ces expositions dans les jardins sont souvent source de tensions et même parfois de dégradation des œuvres. Il est nécessaire de développer les meilleures conditions pour que ces expositions puissent s'y dérouler sereinement pendant le printemps et l'été. Je pense tout particulièrement, par exemple, à l'organisation d'un gardiennage régulier, jour et nuit, et à une aide à l'installation des œuvres.

Je ne peux pas m'empêcher de dire également combien pour tous les commerces dits non-essentiels, dont les bars et les restaurants, la période est plus que difficile et anxiogène. Des pans entiers de l'économie parisienne sont sacrifiés et ce sont aussi des hommes et des femmes qui subissent ces situations dramatiques. Hier, je recevais un commerçant en pleurs. Nous leur adressons tout notre soutien et notre disponibilité pour les accompagner au mieux dans leurs démarches. La Chambre de commerce commencera des permanences hebdomadaires dès le 20 avril pour informer des aides possibles. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci cher Joëlle. Effectivement, si la culturelle est sinistrée, le commerce l'est tout autant et mérite aussi notre totale solidarité. Je n'ai pas d'autre inscrit, Emma RAFOWICZ voulez-vous réagir ? »

Mme RAFOWICZ : « Encore une fois, merci beaucoup Joëlle MOREL pour ces mots, je crois que nous les partageons. Le déconfinement de la culture et de nos esprits est urgent. Il est important qu'on soit aux côtés des artistes et des acteurs culturels de l'arrondissement et de Paris. Avec Monsieur le Maire, nous étions il y a quelques jours au théâtre de l'Odéon pour soutenir les acteurs de la culture à Paris et je crois que c'est très important qu'on continue dans ce sens.

Vous évoquiez aussi l'importance d'aller de plus en plus dans l'espace public. Je crois que c'est tout à fait dans ce sens-là que nous avons notamment programmé les 150 ans de la Commune de Paris, dans le 11^e arrondissement en particulier. Je crois aussi - mais je ne vais pas trop en dire pour ne pas tout dévoiler tout de suite - que nous imaginons la programmation culturelle pour cet été dans ce sens-là. Il y a évidemment des tensions, mais la période actuelle suppose qu'on soit ingénieux et inventifs et qu'on réagisse sur notre vrai besoin, qui est celui d'avoir de la culture partout. »

M. le Maire : « Exactement. Préparez-vous à sortir dans la rue pour profiter de la culture, des commerces et de tout ce que notre ville a à proposer, et l'offre est énorme. Merci beaucoup. Nous passons au vote, le vote est ouvert.

Résultat des votes : avis favorable à l'unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DLH 67 Convention Parisienne d'attribution des logements sociaux

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI a la parole ».

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. De quoi s'agit-il dans ce projet de délibération 2021 DLH 67 ? C'est la convention parisienne d'attribution des logements sociaux. Pour mettre les choses au clair, ce n'est pas la Ville ou les autres réservataires de logements sociaux qui attribuent les logements, ce sont les bailleurs sociaux. Mais nous intervenons en amont pour désigner des candidats.

Cette convention est le fruit d'un travail long de partenariat entre l'Etat, les bailleurs sociaux et la Ville. Cette convention vise à la mise en place de dispositions prévues par la loi en 2017 et nous fixe un cadre. Les nouveautés sont importantes et c'est ce qui fait le cœur de cette délibération.

Quels sont les changements ? Une première chose importante, c'est que désormais nous - les autres réservataires, les bailleurs sociaux - prenons l'engagement de réserver 25 % des logements sociaux au premier quartile, c'est-à-dire au quart des ménages les moins favorisés (correspondant à environ 10 000 € de revenu annuel par personne dans un foyer). Donc on se donne comme objectif de réserver un quart des logements sociaux à un quart de la population totale. C'est somme toute assez normal.

On se donne aussi comme objectif de réserver un quart des logements aux foyers reconnus DALO (Droit Au Logement Opposable) par la Préfecture. Évidemment, les deux catégories sont cumulables et les deux sont souvent cumulées. En effet, les familles du premier quartile ont souvent droit au DALO ; ou plutôt l'inverse, beaucoup de familles reconnues DALO sont en réalité des familles du premier quartile parce qu'elles ont un très faible revenu qui les empêche d'accéder au logement.

Cette mesure vise donc à favoriser l'accès au logement social des familles les plus défavorisées. Quand on voit les chiffres, il s'agit juste de rétablir une certaine forme de justice sociale en réservant un quart des logements sociaux au quart des familles les moins favorisées. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Adrien pour cette présentation claire et synthétique. Nelly GARNIER et Guillaume POITOUX se sont inscrits. »

Mme GARNIER : « Je vous remercie. Je prends deux secondes pour remercier M. TIBERTI d'avoir noté mon souhait de donner à la Commune sa juste place dans l'Histoire de Paris. Mais mon propos était justement de dire qu'il ne faut pas dire que la Commune c'est bien, c'est mal, que décapiter Marie-Antoinette, c'est bien, c'est mal, que la France fille aînée de l'Eglise, c'est bien, c'est mal. Notre rôle est juste de comprendre.

M. le Maire : « On a un souci technique totalement indépendant de notre volonté. On ne vous entend plus Nelly GARNIER ».

Mme GARNIER : « Je reviens à la question du logement puisque vous nous attendez aussi sur ce sujet et puisque vous avez déjà prévu ce qu'on va dire, car ça fonctionne de cette manière dans ce Conseil. En effet, vous allez dire que vous êtes très contents de dire que la droite n'aime pas le logement social. Donc je ne sais même pas si cela vaut la peine qu'on s'adresse à vous. Mais je vais le faire parce que je sais que les Parisiens, les locataires du parc social, eux comprennent très bien ce qu'on dit.

Et on n'a pas de problème avec le logement social, mais on a un problème avec ce que vous faites du logement social. Vous ne nous croyez pas quand on le dit, mais peut-être que vous allez le croire

quand c'est un journaliste de « La Croix » qui le dit, donc je vais vous lire le passage d'un article du journal : « C'est en quelque sorte l'appartement témoin. Celui où se cumulent presque tous les maux de la cité HLM Python-Duvernois située Porte de Bagnolet à l'Est de Paris. Dans la chambre, l'humidité noircit de moisissures tout un angle du mur et court du plafond jusqu'à la fenêtre. La pièce est vide car la famille a dû mettre toutes ses affaires dans des sacs poubelles, le temps d'un traitement contre les punaises de lit. On a tout ici : les punaises, les cafards et même les rongeurs, explique Hadja. « Une nuit, ma fille s'est levée pour aller aux toilettes. Elle est tombée sur une souris ». »

Voilà, c'est ça l'appartement témoin de votre politique de logement social. Pourquoi ? Parce qu'on court après le chiffre. Il faut faire du chiffre le plus haut possible pour l'afficher. Alors tant pis après si on parque les gens comme des chiens dans du logement insalubre, tant pis si on fait du ghetto, tant pis s'il y a de la prostitution et des trafics sur le palier, parce que le plus important c'est le chiffre, le chiffre.

Alors pour faire du chiffre, qu'est-ce qu'on fait ? On achète à prix d'or des immeubles avec des classes moyennes dedans, on chasse les classes moyennes et on y met des populations très précaires. Il n'y a plus de mixité sociale. Et les classes très précaires n'osent pas se plaindre quand il y a des cafards.

Et pour avoir du chiffre, qu'est-ce qu'on fait aussi ? Dès qu'il y a un bout de terrain avec trois arbres, on construit, on bétonne, on densifie parce qu'il faut faire du chiffre.

Pour faire du chiffre, on sort aussi de toute bonne gestion budgétaire : on achète des immeubles à prix d'or, on a un modèle économique qui ne tient pas, on s'endette, on demande des avances sur loyer aux bailleurs sociaux. Puis on a des bailleurs sociaux qui n'ont plus aucun moyen pour entretenir le parc, donc on a des ascenseurs en panne, des fuites d'eau, pas d'eau chaude. Le parc social est complètement laissé à l'abandon. Ce n'est pas grave parce qu'on n'y va pas de toute façon.

C'est ça votre bilan, c'est l'appartement de la cité Python-Duvernois à l'échelle de tout Paris. Paris, c'est la ville témoin de ce qu'il y a de pire en matière de logement social. Et parce qu'on croit au logement social, à son rôle pour créer une mixité sociale, à son importance dans la promesse républicaine, on va s'opposer à vous, on va continuer à s'opposer à vous sur cette politique. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Bien. Encore une intervention toute en nuance. Je vais l'être tout autant. Python-Duvernois se situe dans le 20^e arrondissement et non dans le 11^e. Je suis totalement solidaire avec ce que ce qu'a dit le Maire du 20^e arrondissement... »

Mme GARNIER : « Très pertinente remarque. »

M. le Maire : « ...Évidemment, je n'ai pas les éléments de réponse contextualisés et Adrien TIBERTI ne les aura pas non plus. Mais je pense que cette intervention toute en nuance fera que les habitants de notre arrondissement, qui sont fort nombreux à habiter un logement social, se reconnaîtront peut-être ou pas dans la description apocalyptique que vous venez de faire du logement social. Mais heureusement, de nombreux habitants qui sont dans ces logements sont très heureux d'y être et vivent bien.

Guillaume POITOUX a demandé la parole ».

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues, la présentation de cette convention d'attribution des logements sociaux, dont les objectifs ont été fixés par la Conférence parisienne du logement dans le cadre de la loi Égalité et Citoyenneté de 2017, apparaît aujourd'hui singulièrement

décalée au vu de la crise sociale que nous traversons. Je souhaite juste rappeler ici quelques chiffres qui peuvent être utiles : la loi SRU fixe l'objectif de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 ; le nombre de logements sociaux à Paris est d'environ 250 000, soit 21 % du parc. En 2020, Paris en comptait 13 %.

À travers cette convention, c'est 25 % des attributions de logements qui bénéficieront aux demandeurs appartenant premier quartile dont les revenus sont de 10 000 € par an, soit 833 € par mois. Cela signifie que tous les demandeurs qui ont des ressources supérieures ne font pas partie de ce public prioritaire, ce qui exclut de facto la plupart des agents du service public. Les confinements ont souligné, s'il en était besoin, la dégradation de nombreux logements sociaux. Durant la dernière mandature 2014-2020, ...*[inaudible]*... ont fait l'objet d'une rénovation. À ce rythme, il faudrait attendre...*[inaudible]* pour que la totalité du parc soit rénovée. Rien n'est dit à ce sujet.

La crise a encore fragilisé nombre de classes moyennes : personnel épuisé de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), indépendants subissant de plein fouet l'effondrement de leur chiffre d'affaires, jeunes diplômés qui ne parviennent pas à s'insérer sur le marché du travail. Mais rien n'est dit sur la nécessité de leur réserver des places au sein du parc social.

Certes, une grande partie de la convention est une application mécanique de la loi, mais il existe beaucoup de latitude pour l'adapter aux spécificités de la situation parisienne. Nous pensons que la politique parisienne du logement social ne prône pas suffisamment la mixité, a fortiori à l'aune de la crise sanitaire où des professions appartenant souvent aux classes moyennes doivent être particulièrement soutenues. Je m'abstiendrai lors de ce vote. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci Guillaume. Florent HUBERT a demandé la parole. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je n'avais pas prévu de demander la parole mais l'intervention, on va dire extrêmement subtile, de Mme GARNIER m'a fait grimper aux rideaux, donc je me sens obligé de réagir, ne serait-ce que pour préciser ce qu'est la réalité du logement social à Paris.

Le document en question parle de création de logement social, des politiques d'attribution, du rééquilibrage et je comprends bien que Mme GARNIER ne souhaite pas en parler parce que le cœur de ce rééquilibrage, c'est de créer de la mixité, d'aller mettre des logements très sociaux dans les quartiers les plus favorisés donc dans les arrondissements de droite. Elle ne l'évoque pas ici, mais je me doute qu'elle a du mal à faire avaliser ce genre de chose par ses troupes au Conseil de Paris. Accessoirement, quand on prend un exemple pour illustrer une politique, c'est mieux de prendre un exemple de l'arrondissement où on est en train de débattre. Cela aurait été mieux de trouver un exemple dans le 11^e arrondissement pour évoquer la qualité ou le problème de vie dans le parc social.

Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous dites sur le logement social. Le logement social, c'est entre 25 % et demain peut-être 30 % des habitants de Paris qui y vivront, on ne peut pas laisser dire qu'ils vivent comme des chiens. Ce genre de propos est inacceptable, c'est inacceptable pour l'ensemble des locataires qui y vivent, pour l'ensemble des bailleurs et pour l'ensemble des gens qui travaillent chez les bailleurs. Il faut imaginer quand-même que vous parlez à des gens, c'est le travail des gens. En l'occurrence, ce sont des gens qui sont soutenus par des collectivités parisiennes - malheureusement pas assez par le gouvernement - pour offrir un service de qualité. Une ville décente, un logement décent.

Oui, il y a évidemment des problèmes, comme partout. Oui, il y a les problèmes de punaises. En l'occurrence le problème des punaises et nuisibles n'est pas franchement une spécificité du parc social. Je pense que si on regarde bien, il y en a beaucoup dans le privé aussi. Vous avez fait une description absolument cataclysmique d'un immeuble en ruine, on aurait l'impression de sortir d'une

guerre mondiale en vous écoutant décrire le parc social. Ça n'existe pas dans le parc social parisien. Il y a des problèmes évidemment, mais il y a en face un budget qui est mobilisé, y compris le budget participatif, qui est mobilisé pour rénover, améliorer les conditions de vie et l'habitat, lutter contre la précarité énergétique.

Les vrais logements les plus indignes, les plus indécents dans notre arrondissement, comme dans tout Paris, ne sont jamais des logements sociaux, ce sont des logements privés de propriétaires crapuleux qui veulent s'enrichir en jouant les marchands de sommeil sur la misère des pauvres gens. Donc je pense qu'il faut aussi désigner les bonnes responsabilités au bon endroit parce que là vous créez une confusion qui est inacceptable. La puissance publique ne fait pas vivre les gens parqués comme des chiens. Je reprends vos mots parce que je suis franchement outré par l'utilisation de cette expression pour qualifier les locataires du parc social. J'ai passé la fin de la mandature précédente à faire de la gestion locative, à mobiliser la Mairie pour faire de la médiation avec les bailleurs pour améliorer le cadre de vie des habitants du parc social dans l'arrondissement, donc je ne peux absolument pas vous laisser le décrire comme vous le décrivez. Excusez-moi pour ce coup de gueule, mais je suis vraiment outré ».

M. le Maire : « Absolument. Nous partageons tous, dans la majorité je pense, votre propos. Merci. Dominique KIELEMOES a demandé la parole. »

Mme KIELEMOËS : « Comme mon collègue Florent HUBERT, je suis totalement outrée par les propos qui ont été tenus. Je ne suis pas très étonnée parce qu'en fait c'est le discours qu'a tenu Rachida DATI au dernier Conseil de Paris sur le logement social. Donc je vais juste reprendre les propos d'Ian BROSSAT qui lui a évidemment répondu.

En 2001, quand Bertrand DELANOË a été élu, il y avait plus de 2 000 immeubles insalubres dans Paris ; aujourd'hui, il en reste une vingtaine à traiter. Je pense que si, par malheur, la majorité n'avait pas changé en 2001, nous serions aujourd'hui dans la même situation que la ville de Marseille. C'est tout ce que je voulais dire à Mme GARNIER, à qui je recommande la lecture du livre de Jean Birnbaum sur le sens de la nuance. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Ce débat s'achève, je vais proposer à Adrien TIBERTI de le conclure et puis nous passerons au vote. »

M. TIBERTI : « Oui, quelques mots M. le Maire. J'ai effectivement été excessivement choqué par la virulence de Mme GARNIER, qui ne correspond en rien à la réalité. En plus, elle ne prend qu'un seul exemple, celui de Python-Duvernois qui, vous l'avez rappelé, n'est pas dans le 11^e mais dans le 20^e arrondissement. Mme GARNIER confond peut-être Conseil de Paris avec Conseil d'arrondissement. Et elle confond tellement les deux que, visiblement, elle n'a pas assisté à la dernière séance du Conseil de Paris où a été votée la rénovation complète de la cité, avec la destruction d'une partie des immeubles. De plus, je lui rappellerais quand-même que c'est un certain Jacques CHIRAC qui a décidé de construire cette cité juste au-dessus du plus grand échangeur autoroutier d'Europe. Donc les problèmes, ce sont lui qui les a créés et c'est nous qui les réglons.

Comme d'habitude, à l'écouter, j'ai eu l'impression qu'elle s'était trompée non seulement de lieu mais aussi de jour parce que son intervention n'a rien à voir avec le projet 2021 DLH 67 et tout à voir avec le débat qu'on a eu lors de la dernière séance sur la communication logement. La dernière fois, les droites n'ont même pas jugé utile de parler de la communication logement. Peut-être parce que les éléments trop précis et trop ancrés dans le réel que je donnais ne correspondaient pas à la vision fausse qu'ils veulent défendre à tout prix.

Ça a été dit et je le redis : le logement social, tel que nous le produisons, tel que le rénovons, c'est bien mieux que le logement privé, notamment les taudis, qui existent toujours dans notre

arrondissement et qui font tous partie du secteur privé. Mais réfléchissons bien à ce que ça veut dire : des gens paient 600, 700, 800, 1000 € tous les mois pour des logements qui ne sont pas isolés, pour des logements où il y a tous les animaux possibles de la terre, et vivent dans des conditions terribles pendant que les propriétaires encaissent l'argent et n'en font rien, du moins jamais les rénovations utiles.

Rendez-vous compte, Mme GARNIER, que ce genre d'outrance vous rapproche de l'extrême-droite. Je sais bien que vous courez après désespérément mais, à un moment donné, il faut vous rendre compte que quand vous vous éloignez à ce point-là de la réalité, quand vous faites exprès de tenir un discours qui est à l'inverse de la réalité telle qu'elle est vécue par les habitants et notamment ceux du 11^e, cette démagogie vous tourne d'un côté de l'échiquier politique et pas du bon.

Je reviens sur ce que disait M. POITOUX car je suis un peu surpris. Il se trouve que la 2021 DLH 67 ne fait qu'appliquer la loi, telle qu'elle a été votée par la majorité politique que M. POITOUX défend par ailleurs. Après, je ne comprends plus rien à ce qu'il se passe dans leur parti.

Vous parliez des classes moyennes. Encore une fois, cette délibération vise à réserver un quart des logements à un quart des foyers. Il ne s'agit même pas de la mixité, c'est juste de la justice sociale. Parce qu'en réalité, si on ne fait pas attention, le logement social peut laisser de côté les foyers les plus défavorisés alors que ce n'est pas normal. Le logement social s'adresse aux trois quarts des Parisiens qui ont des revenus inférieurs au plafond et dans ces trois quarts de Parisiens, on réserve un quart des logements - et c'est en dessous des besoins - au quart des Parisiens qui sont les plus en difficulté sur le plan social. C'est tout. C'est une simple mesure de justice sociale.

Vous parlez des classes moyennes et vous mélangez tout. Vous donnez l'exemple de l'AP-HP, mais c'est un très mauvais exemple : il se trouve que cette institution, qui relève de l'Etat, possède un très important parc de logements historique qu'elle déconventionne, c'est-à-dire qu'elle sort des logements du parc social pour augmenter les loyers des locataires, agents de l'AP-HP, et virer les retraités qui ont passé 40 ans au service de l'AP-HP. Tout ça parce que l'AP-HP est appauvrie jour après jour par le gouvernement que vous soutenez, appauvrie dans des conditions terribles quand on voit les fermetures de lits d'hospitalisation. Et je ne reviens pas sur la crise sanitaire que vous traitez.

Donc, malgré vous, on continue à construire, on construit pour tous les Parisiens. On pourrait multiplier les exemples. Quand on inaugure des logements sociaux ou quand on discute avec les gens qui s'y trouvent, on voit tout le monde. On y voit tous les Parisiens, à part évidemment la minorité la plus riche : on y voit des salariés, des travailleurs du service public et des travailleurs du secteur privé, qui sont essentiels au fonctionnement de la ville, et c'est notre honneur.

Les logements sont en bon état. On a parlé des rénovations la dernière fois, y compris au mois de décembre lorsqu'on a voté un nombre impressionnant de subventions qui concernaient des rénovations, parfois lourdes, de logements. Il y a des chantiers de rénovation partout dans l'arrondissement. Les travaux vont commencer cette année dans les deux plus grosses cités de l'arrondissement, à Ranvier et à Vaucouleurs. Donc cessez de raconter ça, c'est excessivement choquant.

Je ne continue pas plus longtemps parce que, on l'a bien compris, je suis très très fâché par l'intervention de Nelly GARNIER dont le niveau d'argumentation relève plus de la pizza à l'ananas que du veau aux olives. »

M. le Maire : « Merci cher Adrien pour cette conclusion parce qu'effectivement, il vaut mieux traiter de tels propos avec ironie. Je pense d'ailleurs que vous ne serez pas déçu à la lecture de la tribune politique de Mme GARNIER dans le prochain journal municipal, qui est du même acabit mais qui ne s'adresse pas seulement aux habitants du logement social, mais à tous les habitants du 11^e arrondissement. Donc chacun verra comment il vit au quotidien dans cet arrondissement. Alors

que nous sommes régulièrement classés dans les quartiers les plus attractifs et où il fait le plus bon vivre en France, comment l'opposition peut-elle tenir de tels propos ? Pour s'opposer gratuitement, je dirais

Je veux vraiment insister sur l'effort qui est fait aujourd'hui pour la qualité du logement social avec deux arguments supplémentaires que vous avez esquissés :

- la qualité architecturale. Il s'agit d'esthétique mais aussi de la qualité de vie au quotidien. Et c'est dans les logements sociaux neufs parisiens qu'elle est la plus importante et la plus innovante.
- la rénovation du bâtiment, pour la qualité de vie et l'amélioration du bâti, mais il s'agit aussi de rénovation énergétique. Ce sont les bailleurs sociaux de la Ville de Paris en masse qui font aujourd'hui cette transition écologique et solidaire, ce ne sont malheureusement pas les bailleurs privés.

J'espère que le législateur, dans sa grande sagesse, nous donnera enfin les moyens dans le Plan Local d'Urbanisme d'être contraignants pour que les bailleurs privés et des marchands de sommeil cessent de louer des passoires thermiques et des taudis dans les prochaines évolutions législatives. En tout cas, je souhaite que nos communes puissent règlementer, et de manière plus prescriptive en la matière, car c'est la législation nationale qui nous empêche aujourd'hui d'imposer aux bailleurs privés ce que nous faisons dans le secteur public.

Nous allons passer au vote. Résultat des votes : Abstention de M. Guillaume POITOUX, vote défavorable des élus du groupe Changer Paris et vote favorable pour le reste des élus. Le projet est adopté à la majorité. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

DEMOCRATIE, CITOYENNES ET TERRITOIRES

2021 DDCT 22 Subventions (467.258 euros) à 72 associations pour le financement de 97 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Delphine TERLIZZI. »

Mme TERLIZZI : « Merci M. le Maire. Je vous présente une délibération portant sur le cofinancement de 97 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires, dont cinq pour le quartier Fontaine au Roi dans notre arrondissement.

Le programme d'adultes relais encadre des interventions de proximité dans les zones urbaines sensibles et les territoires prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation. C'est un dispositif national qui a été mis en place par l'Etat en 2000. Chaque convention signée avec l'Etat est d'une durée de trois ans.

Pour accompagner au mieux le travail des associations et de ces postes, la Ville de Paris a fait le choix de les cofinancer à hauteur de 4 700 € par an et par poste. Je rappelle d'ailleurs que c'est un effort financier important pour la Ville, d'autant plus remarqué par les acteurs locaux que l'Etat et la Région Ile-de-France se sont désengagés d'une grande partie de leur soutien aux emplois aidés, comme les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) et les emplois tremplins, notamment dans les quartiers populaires.

Les adultes relais assurent donc des missions de médiation sociale, éducative et culturelle. Ils contribuent à faciliter l'accès des habitants aux services et aux équipements publics et collectifs, à soutenir la parentalité, à favoriser l'accès aux soins et aux droits. Ils contribuent également à la politique de prévention et d'insertion engagée vis-à-vis de la jeunesse. Ils participent surtout donc à renforcer la vie associative de proximité, à développer la capacité d'initiative et de projets des habitants pour leur quartier.

La crise sanitaire inédite que nous traversons renforce d'autant plus le rôle primordial que jouent les associations de proximité dans nos quartiers populaires. Je vous engage donc vivement à voter favorablement cette délibération pour confirmer notre engagement auprès des associations, avec un cofinancement pour un montant de 467 258 € pour tous les postes parisiens, dont 23 500 € pour les postes dans le 11^e arrondissement. Je vous remercie ».

M. le Maire : « Merci beaucoup chère Delphine. Dominique KIELEMOES a la parole ».

Mme KIELEMOES : « Merci M. le Maire. Je voulais dire quelques mots sur les structures dont Delphine TERLIZZI a parlé pour le 11^e arrondissement, surtout pour les élus qui prennent souvent pour référence des exemples qui ne sont pas dans l'arrondissement :

- L'association Francophonie et Cultures Partagées développe des ateliers sociolinguistiques et l'apprentissage du français auprès des familles, avec un focus sur les femmes. Ils font beaucoup d'accompagnement scolaire. Ils font des sorties familiales, évidemment en période hors-Covid. Ils reçoivent aussi des subventions pour faciliter des activités impulsées par les mères de famille du quartier. Ils sont effectivement très connus dans le quartier de la Fontaine au Roi.
- Le Picoulet multiplie les activités, qu'elles soient vis-à-vis des adultes, des enfants ou des familles, comme les rendez-vous des parents, des accompagnements à la scolarité, des cours de français, des permanences d'accès au droit, des ateliers pour favoriser l'apprentissage numérique également.
- Ombre en lumière est une association culturelle qui agit pour la création et la diffusion de spectacles vivants pour sensibiliser la population à l'écriture contemporaine et qui essaie de favoriser les échanges entre les artistes et les différents publics, notamment locaux.
- L'association Quartier Libre XI accueille des enfants pour les accompagner dans leurs devoirs et développe des ateliers culturels et organise des sorties parce que trop d'enfants dans ces quartiers ne sortent pas du quartier.

Ces quatre associations sont différentes et en même temps elles ont toutes comme but de créer du lien social et de s'occuper des personnes qui, dans certains quartiers, n'ont pas accès ni au français, ni au droit, ni à la culture. Je vous demande donc, comme Mme TERLIZZI, de voter cette délibération. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes d'inscription. Le vote est ouvert. Résultat des votes : unanimité, merci beaucoup. La délibération est adoptée. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

ATTRACTIVITE ET EMPLOI

2021 DAE 93 Subvention de fonctionnement (54.000 euros) et convention avec l'association La Communauté EcoTable

M. le Maire : « Grégory MOREAU a la parole pour présenter la délibération. »

M. MOREAU : « Bonjour. Je vais dire un mot rapidement sur cette communauté puis un mot sur chaque projet puisque chacun des deux projets motive une subvention différente.

La Communauté EcoTable, qui siège au 9 rue Popincourt dans le 11^e arrondissement et qui bénéficie du statut d'organisme reconnu d'utilité publique, est une association qui fédère des professionnels et des citoyens engagés au service d'une alimentation éco-responsable à impact positif sur l'environnement et la santé.

Les grands projets de cette structure sont :

- Sensibiliser les commerçants et le grand public aux grands enjeux alimentaires d'aujourd'hui.
- Favoriser le partage des bonnes pratiques.
- Ouvrir l'accès au plus grand nombre à l'alimentation durable.

Deux projets en particulier motivent les subventions proposées :

- 1) La constitution sur cinq ans d'un grand réseau de professionnels de la filière alimentation partant d'un quartier pilote de près de 2 km² entre les 10^e et le 11^e arrondissements, avec un lancement prévu à l'automne 2021. La philosophie étant que des mises en œuvre vertueuses, ultra locales fassent ensuite tache d'huile au-delà de ce quartier.
La première année sera consacrée au choix d'acteurs locaux, à la compréhension et l'analyse de leurs besoins et envies, à la réalisation d'un diagnostic. La création d'un lieu de partage autour de l'alimentation durable est également envisagée. La première subvention s'élève à 30 000 € pour un coût total estimé du projet de 250 000 €, qui comprend deux recrutements.
- 2) Le projet « Restaurons les étudiants durablement », s'appuyant sur leur précédent succès « Restaurons les soignants durablement », consiste à distribuer des repas à bas prix à des étudiants dans le besoin, tout en s'approvisionnant auprès de restaurateurs et producteurs engagés écologiquement. C'est gagnant-gagnant, pourrait-on dire. Depuis janvier, les restaurants universitaires restés ouverts offrent aux étudiants boursiers et non-boursiers des repas à un euro via le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), mais grâce à ce projet, l'étudiant aura facilement accès à un repas de qualité pour la somme de 6 €. Les subventions et dons contribueront notamment à rémunérer les personnels en cuisine préparant ces repas et à financer la collecte et la distribution des repas par l'association d'aide alimentaire durable Linkee. La subvention de 24 000 € pour ce second projet permettrait de rehausser l'objectif des 500 repas distribués par semaine à 750 repas.

Voilà pour la présentation. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Grégory. La parole est à Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire. Les Écologistes se réjouissent bien sûr de l'attribution de cette subvention à EcoTable qui, comme l'a rappelé mon collègue Grégory MOREAU, a son siège dans notre arrondissement. Elle fédère une communauté qui regroupe à la fois des restauratrices et restaurateurs éco-responsables et des citoyennes et citoyens qui sont engagés au service de l'alimentation durable. Elle mène des actions essentielles de sensibilisation du grand public et elle facilite des projets communs à celles et ceux qui mangent, qui cuisinent et qui produisent.

On tient particulièrement à saluer leurs actions lors du premier confinement puisqu'ils ont fourni, grâce à l'engagement de chefs, de productrices, de producteurs et de bénévoles, près de 30 000 repas de qualité à Paris et en Ile-de-France aux personnels soignants qui sont, s'il eût été besoin de le rappeler, en première ligne face à la pandémie et mis à rude épreuve. C'est d'ailleurs l'occasion pour nous - et je pense le faire au nom de l'ensemble de l'équipe municipale - de leur rendre hommage et de leur adresser tous nos remerciements, notre soutien et notre profonde reconnaissance pour leur mobilisation à toute épreuve pour faire face à cette troisième vague de l'épidémie qui frappe de plein fouet notre ville.

Mais ce n'est pas l'objet de cette délibération puisque, après les soignants, l'association s'est remobilisée et enfile son tablier une nouvelle fois pour venir en aide aux plus démunis. En effet, depuis mars dernier, elle a mis en place une nouvelle opération qui est à destination cette fois des étudiantes et étudiants qui sont plongés dans une précarité grandissante, fortement accentuée par la crise sanitaire puisque depuis le début de la crise, leur quotidien n'a eu de cesse de se détériorer. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter lors du précédent conseil municipal.

Selon l'association, plus d'un étudiant sur deux qui bénéficie d'aide alimentaire aujourd'hui n'y avait pas recours avant la pandémie et ce chiffre s'aggrave de jour en jour. En effet, faute d'avoir pu conserver leur job, bon nombre d'entre elles et d'entre eux sont en effet conduits à sauter des repas. À Paris, vous avez toutes et tous vu comme moi des centaines d'étudiantes et d'étudiants qui font la queue dans des files d'attente interminables aux distributions alimentaires organisées par la Ville. Nous saluons donc l'objectif de cette association qui est de cuisiner et distribuer au moins 500 repas par semaine sous la forme de panier repas pour les étudiantes et étudiants qui en ont besoin, au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire. Grâce à cette subvention et à notre soutien, ils pourront passer désormais à la distribution de 750 repas par semaine.

L'initiative d'un projet de quartier pilote de l'alimentation durable qui s'étendra en effet sur près de 2 km entre les 10^e et 11^e arrondissements est un projet que nous saluons bien sûr, mais nous souhaiterions avoir quelques précisions quant aux moyens de mettre en œuvre les ambitions d'EcoTable, notamment en matière de sensibilisation du public et des professionnels, sur le partage des bonnes pratiques, sur l'accompagnement de projets innovants ou encore sur le type de diagnostic qui est envisagé sur l'état de l'alimentation dans le quartier. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La parole est à Dominique KIELEMOES. »

Mme KIELEMOES : « Merci M. le Maire. Je ne voudrais pas rallonger démesurément ce Conseil d'arrondissement, Grégory MOREAU et Chloé SAGASPE ont excellemment bien parlé de ce projet EcoTable. Mais en tant que déléguée à l'économie sociale et solidaire, je souhaitais bien sûr souligner l'importance de ce projet. Ils l'ont excellemment fait et je ne peux que m'associer à leurs propos. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Peut-être Grégory MOREAU pour répondre aux questions de Chloé SAGASPE ? »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. En effet, notre groupe Écologiste salue évidemment ce deuxième projet d'aide aux étudiants et ce d'autant plus dans cette période particulièrement difficile.

Nous approuvons de même le premier projet. Les ambitions d'EcoTable sur la sensibilisation s'appuient sur des réalisations concrètes. Je pense aux banquets, aux animations, aux formations en école, aux formations de restaurateurs, aux rencontres des professionnels ou conférences, campagnes d'information, etc.

Je fais le même commentaire enthousiaste sur la stratégie sociale d'EcoTable de facilitation de l'accès

à l'alimentation durable au travers notamment de repas à prix réduit, d'accès au vrac, d'accompagnement de familles, de programmes d'insertion par la cuisine, etc.

Sur le développement du partage de bonnes pratiques, il serait en effet intéressant de préciser un peu plus ces pratiques ainsi que les méthodes de mutualisation imaginées. EcoTable, je dirais, nous allège aussi avec l'accompagnement de projets innovants sur lesquels bien sûr on aimerait en savoir davantage.

Avec M. le Maire, nous avons eu une première rencontre avec l'équipe très dynamique d'EcoTable et il serait - si je peux me permettre - certainement constructif d'avoir d'autres échanges pour contribuer humblement à la maturation de certaines pistes. Ces échanges permettraient également un travail sur la chaîne de compostage, en collaboration avec mon collègue élu Alexandre VISCONTINI, un travail sur la fonction, le format du lieu de partage autour de l'alimentation durable (type cuisine mobile ou maison de l'alimentation) et une réflexion de fond sur le type d'audit envisagé auprès des acteurs du quartier pilote.

Cela m'amène naturellement à une remarque sur le fond un peu plus général. Au Conseil d'arrondissement précédent, nous avons déjà majoritairement voté en faveur d'autres subventions similaires, via la délibération 2021 DAE 68, à hauteur de 180 000 €. C'était un projet significatif proposé pour six structures (entreprise, coopérative et réseau), dont Res&Co qui est basée dans le 11^e arrondissement, toutes en faveur aussi de la fameuse alimentation durable.

Les efforts de transition vers un modèle alimentaire durable sont souvent tournés vers les circuits courts, la consommation de saison mais aussi les filières dites « durables » de la pêche, voire même de la viande. D'après notamment les études de l'organisation internationale Foodwatch et de l'institut de recherches environnementales de Suède, nous avons aujourd'hui à notre disposition trois estimations qui me semblent fondamentales et sur lesquelles j'attire maintenant votre attention :

- Si l'on favorise la consommation de produits locaux, on peut réduire nos émissions de gaz à effet de serre, dues à notre alimentation, jusqu'à 9 %. Ce n'est pas rien. On peut réduire jusqu'à 9 % simplement en consommant localement.
- Si l'on consomme exclusivement des produits de saison - c'est un bel effort qui implique qu'on se cantonne aux produits de saison et ce n'est déjà pas évident -, l'impact est vraiment encore plus remarquable : on réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 16 %, soit près d'1/5^e de nos émissions dues à l'alimentation.
- Si on passe à un modèle alimentaire végétarien, on réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 46 %, c'est-à-dire près de la moitié. Et si on passe à un modèle alimentaire végétalien, on réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 87 %, quasiment toutes nos émissions. Je donne ce chiffre juste pour la référence.

Ces chiffres me paraissent importants à avoir en tête. Et au vu de ces impacts chiffrés sur le dérèglement climatique, les structures privées soucieuses de contribuer véritablement à une transition sociétale vers une alimentation durable, doivent bien systématiquement aborder la question essentielle du choix des protéines et doivent largement promouvoir, d'une manière ou d'une autre, l'offre des protéines végétales.

Le problème du dérèglement climatique est crucial, en ce qu'il est lié ni plus ni moins à la survie des écosystèmes et des espèces à très moyen terme. Nous le savons, les consciences s'éveillent à ce sujet. Pas plus tard que ce dimanche, veille de l'examen à l'Assemblée Nationale du projet de loi « Climat et résilience » issu notamment du travail de 150 citoyens de la Convention pour le climat, nous étions des dizaines de milliers présents à la Marche pour le climat à Paris et dans toute la France.

Dans cette proposition, cette convention citoyenne parle de, je cite, « garantir un système permettant une alimentation saine, durable, moins animale et plus végétale, respectueuse de la production et du climat, moins émettrice de gaz à effet de serre. »

Je conclurai en disant que nous nous devons donc d'être des plus sérieux sur ce sujet, en appelant à une certaine vigilance et une lucidité sur ce que recouvre exactement ce terme assez facilement employé d'« alimentation durable », tout comme le tampon un peu magique d'« alimentation écoresponsable » et ce bien sûr tant au niveau des initiatives commerciales que du conditionnement des aides publiques. Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Grégory. Voilà une réponse fort complète, qui nous éloigne un tout petit peu de la délibération mais qui permet de prendre la dimension de ces enjeux et c'est bien de temps en temps de s'y arrêter car effectivement, quand on parle de notre impact sur le climat, on pense souvent aux déplacements ou au logement, mais pour autant l'alimentation est en volume quasiment équivalent, en tout cas pour ce qui est de l'impact climatique des Parisiens et des Parisiennes. Donc merci de rappeler cela.

Le vote est ouvert sur la 2021 DAE 93. Résultat des votes : le projet est adopté à l'unanimité. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Nous allons procéder au vote global sur les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription. Il s'agit notamment de :

- **11202110** Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la mairie d'arrondissement à l'usage de l'association Onzième Évènements – Festival Onze Bouge
- **2021 DAC 277** Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'association Polynotes 75
- **2021 DASES 64** Subventions (15.500 euros) et convention avec 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens
- **2021 DFPE 104** Subvention (108.605 euros) et avenant n°6 avec l'Association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour sa structure multi-accueil (11e)
- **2021 DFPE 113** Subvention (85.053 euros) et avenant n°6 avec l'association Mini Coccinelles (11e) pour l'établissement multi-accueil (11e)
- **2021 DFPE 117** Subvention (94.720 euros) et avenant n° 7 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale (11e)
- **2021 DFPE 127** Subvention (54.367 euros) et avenant n°6 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e)
- **2021 DFPE 119** Développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans des établissements d'accueil de la petite enfance - Subventions (142.273 euros) et conventions avec 17 associations pour leurs actions

- **2021 DASCO 9** Collèges publics, centres scolaires en hôpital et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement et subventions pour travaux

Le scrutin est ouvert. Résultat des votes : unanimité. Les délibérations sont adoptées. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné aux projets de délibération.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202110 Vœu relatif à la mise en place d'un protocole de maintien des établissements scolaires ouverts pendant la crise sanitaire (retiré en séance)

M. le Maire : « Nous avons un premier vœu déposé par le groupe EELV, qui concernait le maintien des établissements scolaires ouverts. Je comprends, et tout le monde comprendra, qu'en raison des annonces du Président de la République hier il a été retiré. Merci beaucoup. »

V11202111 Vœu relatif aux démarches de participation citoyenne

M. le Maire : « Le vœu suivant est présenté par Alexandre VISCONTINI. Jean-Pierre CORSIA répondra. »

M. VISCONTINI : « Le Groupe Écologiste du 11^e est particulièrement attaché à la participation des citoyennes et des citoyens à la vie publique. La participation est au cœur du projet écologiste. Pour nous, la participation a un sens particulièrement important surtout si nous voulons renouveler la vie politique et renouer les liens aujourd'hui trop distendus entre les citoyennes et les citoyens et leurs représentants.

La participation, c'est aussi un processus exigeant, d'autant plus que de nombreux citoyens s'y engagent aujourd'hui avec conviction et sincérité. Ils attendent un engagement de la part des élus, de notre part, et nous sommes attentifs à ne pas les décevoir.

La participation peut prendre différentes formes et chacune, chacun doit pouvoir s'y retrouver, se saisir d'une des formules proposées. Bien sûr, la Ville de Paris s'est engagée dans cette voie depuis plusieurs années maintenant et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Dans le 11^e, il existe des conseils de quartier, le Budget participatif et plus récemment, le droit de pétition a été introduit dans notre règlement intérieur, voté en novembre dernier, sur notre proposition. Je rappelle que ce droit de pétition permettra à un groupe de 1 000 personnes d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil toutes questions relatives aux affaires de l'arrondissement. Nous ne pouvons qu'inciter les habitants du 11^e à s'en saisir.

Au sein de la majorité, nous avons contribué également à la mise en place du pré-conseil citoyen, dont la réunion d'hier soir a démontré l'intérêt des citoyens pour ce format d'échange, et je tiens à cet égard remercier Jean-Pierre CORSIA pour l'organisation et l'animation de ce pré-conseil citoyen dynamique qui a offert des espaces de discussion intéressants entre les habitants et les élus. Le pré-conseil citoyen dans le 11^e arrondissement est en cours d'expérimentation durant ce semestre et nous

pourrons ainsi en tirer les enseignements, démarche que nous saluons particulièrement.

D'autres formes de participation ont également été mises en place tant à l'échelle parisienne qu'à celle des arrondissements. Ainsi, les conventions ou les conférences citoyennes présentent un intérêt particulier dans la mesure où celles-ci permettent l'expression directe des citoyennes et des citoyens qui y participent, d'approfondir le débat public, et d'y impliquer largement toute la société par sa médiatisation. Cette forme de participation a été déjà mobilisée pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la 5G ou l'alimentation durable.

Le vœu que le groupe Écologiste dépose aujourd'hui a donc pour objet d'explicitier, d'harmoniser, de rendre transparente les conditions d'organisation de ces conférences citoyennes. Afin d'améliorer la compréhension de ces dispositifs par toutes et tous et de renforcer leur légitimité, nous voulons que ces conférences citoyennes offrent aux citoyens la possibilité de s'informer, de se former, d'échanger avec des experts qui ont des avis contradictoires, et de formuler des recommandations dans le cadre d'un processus éclairé, transparent et neutre. L'autorité organisatrice de la participation, ici la Ville de Paris, doit bien entendu répondre de façon argumentée aux citoyens en permettant aux participants d'échanger avec les élus. Ensuite, la décision finale qui revient à la Ville doit être présentée en explicitant pourquoi elle a retenu certaines options et pas d'autres. Enfin, la mise en œuvre des décisions qu'elle prend doit aussi faire l'objet d'un suivi par l'intermédiaire d'une instance indépendante.

Toutes ces propositions, qui renforcent à nos yeux la place de la participation citoyenne dans la prise de décision, pourraient tout à fait être introduites dans le cadre d'une nouvelle Charte de la participation citoyenne élaborée avec les habitants. C'est l'objet du vœu que nous vous présentons ce soir. Je vous remercie ».

M. le Maire : « Merci Alexandre. J'ai oublié de le rappeler mais le règlement intérieur prévoit un temps limité pour la présentation des vœux. Je le dis pour les prochains orateurs. Jean-Pierre CORSIA pour la réponse de l'exécutif puis ensuite nous aurons le débat. »

M. CORSIA : « Sur le sujet de la démocratie participative qui se développe de plus en plus et sur l'ensemble des dispositifs de participation citoyenne mis en place par la Ville de Paris, je ne peux que souscrire à ce qu'a dit Alexandre VISCONTINI dans tous les exposés des motifs du vœu. En tant qu'élus d'arrondissement, nous pouvons agir puisque nous avons à notre disposition énormément d'outils mis en place par la Ville de Paris, et même si ces outils ne sont pas toujours mis en place comme on le souhaite, on a la possibilité d'agir quand même.

Je veux simplement préciser que les conférences citoyennes prennent de multiples aspects. J'ai moi-même initié en 2013, avec le soutien de Patrick BLOCHE qui était Maire du 11^e, une conférence citoyenne avec les 3^e et 4^e arrondissements pour solliciter les habitants pour qu'ils participent à un avis sur l'avenir du centre de Paris en 2040. Ces citoyens avaient été éclairés et formés par un ensemble de professionnels et d'experts, et nous avons été impressionnés par la production de ces habitants. Cela n'avait duré que deux week-ends. Effectivement, nous croyons que les conférences citoyennes peuvent permettre de définir et de proposer des avis très pertinents. Avec le recul, quand on regarde les propositions de ces habitants en 2013, énormément des propositions faites à l'époque se sont déjà réalisées. Donc ils avaient vraiment été très clairvoyants.

Pour autant, vous proposez d'organiser des conférences citoyennes en vous basant sur la Charte de la participation citoyenne. Déjà, je pense que ce n'est pas un vœu qui peut définir la nouvelle charte puisque la première a été réalisée avec les contributions de plus de 600 habitants. Donc s'il y avait une nouvelle Charte de la participation citoyenne à mettre en œuvre, elle ne se fera pas à la demande des élus par un simple vœu, mais elle se fera en faisant contribuer la majeure partie des habitants volontaires pour y participer.

Ceci dit, la Charte de la participation citoyenne, quel que soit son mode d'élaboration, reste un cadre qui définit des grands principes et qui pour autant ne constitue pas des outils suffisants pour mettre en œuvre la participation citoyenne. Nous pensons - et c'est un peu ce que la Ville de Paris propose et ce que nous allons préciser dans un vœu un peu alternatif au vôtre - que ce qu'il faut proposer, au-delà d'un cadre et des grands principes, c'est une boîte à outils qui permette de faciliter la mise en place des conventions citoyennes et qui permette de les accompagner. Nous allons même proposer d'aller même plus loin : nous allons demander à la Ville, à travers ce vœu, de nous accompagner pour mettre en place et expérimenter dans le 11^e arrondissement des conventions citoyennes qui pourraient être ensuite généralisées au niveau parisien.

Dans ce sens - je l'avais indiqué dans ma feuille de route -, je souhaite mettre en place des conférences citoyennes de résilience, prospectives, thématiques, d'aménagement qui permettent aux habitants et à tous les acteurs des quartiers de se coordonner pour travailler ensemble et faire de la coopération. Les deux vœux déposés sont un peu différents. Il va falloir débattre sur la direction vers laquelle on veut aller. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Jean-Pierre CORSIA. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Après le règlement des conseils de quartier, nous abordons maintenant l'autre angle de la démocratie participative. Nous aurons eu ce soir une certaine forme de cohérence.

J'étais assez perplexe à la lecture du titre et on ne peut pas dire que la lecture du vœu m'ait rassuré. Bien sûr, nos collègues du groupe Écologiste ont su amener habilement le sujet. C'est vrai, la Ville de Paris et même l'État ont initié beaucoup de participations citoyennes ces dernières années, avec des résultats plus ou moins heureux il faut bien le dire. C'est vrai, l'avis éclairé, argumenté de nos concitoyens est un atout pour les responsables politiques que nous sommes, quelle que soit notre sensibilité, dans la définition et l'évaluation des politiques publiques.

Mais ne nous trompons pas de sujet. Si la Maire de Paris invitait il y a quelques mois les Écologistes à clarifier les rapports avec la République, il ne serait peut-être pas inutile de clarifier aussi vos rapports avec les institutions républicaines car ce n'est pas une quelconque conférence citoyenne qui sera *in fine* tenue pour responsable des politiques de la Ville mais bien le Conseil de Paris. Comme ma collègue Nelly GARNIER vous le rappelle assez souvent, la Ville de Paris doit-elle sempiternellement déléguer ses politiques municipales à d'autres ? Ce n'est pas là notre conception.

Ceci étant dit, dans le détail, trois éléments de vos demandes dans ce vœu nous dérangent tout particulièrement :

- Vous demandez tout d'abord d'explicitier le recrutement des participants aux conférences citoyennes. Mais votre majorité possède déjà un bilan sur le sujet. Rappelons-nous de la conférence citoyenne sur le PLU et de ses participants guidés par une agence de communication bien nommée. Définissons plutôt tous ensemble, au Conseil de Paris, une méthodologie de recrutement qui soit à la fois claire, impartiale et qui ne laisse aucune place au doute. Nous l'avons dit tout à l'heure, la démocratie participative, c'est sérieux.
- Montons d'un cran. Vous demandez l'indemnisation des participants : vous demandez ni plus ni moins la professionnalisation de la participation citoyenne qui, par définition, est la participation libre et bénévole de personnes qui choisissent de donner - et non pas de vendre - de leur temps au service de la collectivité et des autres, comme dans les conseils de quartier. Vous poursuivez sur la lancée du bénévole payé, initié par votre majorité avec la conférence sur le PLU. Franchir cette ligne est dangereux. Notre groupe a d'ailleurs souligné cette hérésie lors du Conseil de

Paris de novembre 2020 et nous ne vous suivrons pas sur ce point.

- Vous demandez un comité de garants. Là, nous tombons carrément dans le Stalinisme. Vous voulez garantir l'expression de la participation citoyenne, qui ne vous a pourtant rien demandé et qui n'en a pas besoin. La participation citoyenne est libre, sous la responsabilité de son initiateur - donc en ce qui nous concerne sous la responsabilité de la Maire de Paris -, et bénéficie de l'autorité conférée par la mission qui lui a été confiée par la Maire de Paris. Un point c'est tout.

Pour ces raisons, notre groupe votera donc contre ce vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je rappelle de nouveau un point du règlement intérieur : il est accordé aux intervenants quatre minutes pour la présentation des vœux et les réponses de l'exécutif puis deux minutes pour les explications. Bénédicte DAGEVILLE a demandé la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Un mot pour indiquer que le groupe Communiste soutiendra le vœu de l'exécutif présenté par Jean-Pierre CORSIA. »

Je voudrais juste ajouter deux points sur ce sujet de la participation citoyenne qui est effectivement un enjeu aujourd'hui fondamental de démocratie, avec l'importance de la démarche de l'« aller vers » pour pouvoir inclure toutes et tous à ces démarches, mais aussi avec l'importance du fait que le monde du travail ne soit pas exclu de ces démarches de participation citoyenne. On pense souvent les citoyens les uns à côté des autres. Ils sont souvent aux prises avec des collectifs de travail et il me semble important que ces collectifs de travail puissent aussi prendre part à la démocratie. C'est un levier fondamental. Nous avons parlé de la Commune en début de conseil d'arrondissement et le travail de mémoire que nous faisons a le mérite de nous le rappeler. C'est vraiment un enjeu démocratique fondamental ; les alertes des organisations syndicales des personnels soignants sur la dégradation du système de santé actuel nous le rappellent tous les jours. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je voulais m'insérer à ce stade du débat notamment au regard de l'expression de notre collègue Jean-Christophe MARTIN du groupe Changer Paris car il a posé un certain nombre d'inexactitudes ou d'affirmations un peu caricaturales qui ne peuvent pas rester sans réponse. »

Non, M. MARTIN, on ne délègue pas la gestion et la responsabilité de nos politiques publiques aux citoyens. On leur donne la parole. Et en l'occurrence, ils la demandent. Ils apprennent et c'est tant mieux. On a besoin de leur demander plus régulièrement. Le rendez-vous fixé tous les six ans lors d'une élection ne suffit pas aujourd'hui à associer les citoyens à la hauteur de leur soif d'information, de co-construction, d'implication dans les politiques publiques et dans la fabrication de nos communs. Les Parisiens veulent aussi prendre en main le destin de leur ville et cela quotidiennement, pas seulement tous les six ans. Je pense que vous devriez l'entendre.

Avez-vous peut-être une forme de déficience vis-à-vis de l'expression citoyenne ? En l'occurrence, pour l'instant, ils ne vous soutiennent pas majoritairement. Néanmoins, je pense que vous devriez faire l'effort de vous ouvrir à cette parole citoyenne et elle est très enrichissante. Je salue d'ailleurs la force de l'expression d'Alexandre VISCONTINI et de Jean-Pierre CORSIA sur le sujet qui sont tous les deux nourris de fortes convictions en la matière.

Concernant l'indemnisation, il se trouve que des gens sont parfois très éloignés des phénomènes de participation aujourd'hui et n'ont pas les moyens de participer parce qu'ils sont tenus par des obligations professionnelles. L'indemnisation leur permet ainsi de participer et garantit d'une

certaine manière la mixité sociale de nos panels, ce qui est extrêmement important.

Il y a deux vœux sur le sujet parce qu'un second vœu a été porté par l'exécutif pour préciser ce que fait d'ores et déjà la Ville - ce que ne faisait pas forcément le vœu du groupe Écologiste - et pour clarifier ce qui reste éventuellement encore à faire et ce sur quoi nous souhaitons avancer. J'espère que ce deuxième vœu permettra de rassembler l'ensemble de la majorité. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Alexandre VISCONTINI, vous pouvez reprendre la parole pour une minute si vous le souhaitez, sinon on passe au vote. Les choses ont été clairement exposées, je pense. »

M. VISCONTINI : « Je ne vais pas reprendre tous les éléments qui ont été dits, mais j'insiste quand même sur la participation des personnes les plus exclues et les plus éloignées de la participation qui est garantie par cette indemnité.

Par rapport au deuxième vœu proposé, il nous semble qu'il manque trois éléments particulièrement importants :

- La possibilité de garantir l'audition de l'ensemble des parties prenantes, y compris des experts sur la matière, n'est pas reprise et nous semble un élément particulièrement important pour favoriser le contradictoire.
- La réponse argumentée de la Ville, parce qu'il ne s'agit pas simplement de donner la parole aux citoyens, il faut échanger et faire un débat sur les sujets mis sur la table.
- Une instance indépendante de suivi des recommandations, qui doit veiller aux propositions des citoyens. Bien entendu, c'est la Ville qui décide *in fine* et – c'est ce que j'ai dit dans mon introduction - elle doit expliquer pourquoi elle prend ou ne prend pas les propositions. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que les positions étaient clairement exposées. Au-delà du débat sur les règles et le fonctionnement, je voudrais vous inviter, chers amis, à vous rappeler que nous avons été élus au mois de juillet et que la crise sanitaire a retardé la mise en place de toutes les structures de participation. Néanmoins, j'appelle de mes vœux que nous trouvions maintenant les voies d'une mise en application pour qu'on ne passe plus trop de temps à en discuter et qu'on s'empare de tout cela pour passer au boulot. Cela me semble clairement la priorité. Et si en cours de route on se rend compte qu'il y a des choses à ajuster, Jean-Pierre CORSIA l'a dit et je le répète, nous ajusterons les dispositifs si besoin.

Je vous propose simplement de passer au vote donc avec un avis défavorable sur le vœu présenté par M. VISCONTINI. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le succès global des dispositifs mis en place ces dernières années à l'échelle locale, nationale et se revendiquant de la démocratie participative (budgets participatifs, conférences et conventions citoyennes...);

Considérant l'intérêt plus particulier des conventions et conférences citoyennes mises en place à l'échelle locale et nationale, celles-ci permettant l'expression directe des citoyen-ne-s, d'approfondir le débat public et d'y impliquer largement toute la société par sa médiatisation ;

Considérant les bénéfices qu'apportent ces conventions et ces conférences citoyennes à l'action publique, par la responsabilité qu'elles donnent aux acteurs et actrices politiques et la possibilité de prendre des décisions éclairées et adaptées à l'ensemble des citoyen-ne-s, de la société et acceptée par le plus grand nombre, et d'en rendre compte ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de développer la démocratie participative, marquée par l'adoption de la charte de la participation en décembre 2017, et d'en améliorer sans cesse les dispositifs comme ceux des conférences citoyennes ;

Considérant les différentes conférences citoyennes déjà organisées par la Ville de Paris sur le Plan Local d'Urbanisme, la 5G ou l'alimentation durable ;

Considérant le recrutement des citoyen-ne-s participants à ces conférences comme une étape essentielle pour que les débats permettent l'expression de toutes les opinions et la prise en compte de tous les enjeux qu'ils soulèvent, et donc pour la légitimité des recommandations émises lors de ces conférences citoyennes ;

Considérant la nécessité pour garantir la pertinence de ces démarches de formaliser un mandat de participation clair et partagé ;

Considérant la nécessité de garantir des conditions de participations adéquates des citoyen.ne.s pour garantir la bonne tenue des débats et une représentativité effective du tissu social ;

Considérant les auditions réalisées dans le cadre de ces conventions, et parfois l'absence d'acteurs et d'actrices de la société civile considéré-e-s pourtant comme incontournables dans les débats qui ont d'ores et déjà été organisés ;

Considérant que la mise en place d'un comité des garants permet une analyse plus fine des enjeux et un meilleur respect du droit à la participation et à l'information ;

Considérant que la démocratie est un exercice et une exigence continue, qui ne saurait intervenir qu'en amont de l'action publique, mais bien également en aval, pour l'évaluation des politiques publiques ;

Considérant l'utilité de ce type de démarches tant à l'échelle parisienne qu'à celle des arrondissements ;

Considérant la nécessité d'explicitier, harmoniser et rendre transparentes les conditions d'organisation de ces conférences citoyennes afin d'améliorer la compréhension de ces dispositifs par toutes et tous et renforcer leur légitimité ;

Sur proposition des élu-e-s du Groupe Écologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU :

- Qu'une nouvelle version de la charte parisienne de la participation soit soumise au vote du Conseil de Paris pour harmoniser l'organisation des dispositifs de participation, parmi lesquels les conférences citoyennes, au niveau parisien mais aussi dans les arrondissements ;
- Que cette charte fixe les conditions pour lesquelles le déploiement de ces dispositifs est exigé, et la typologie de la réponse opérationnelle à envisager selon l'objet soumis à délibération (projet d'aménagement, orientations budgétaires sur un territoire, conception d'un dispositif de politique publique, etc.) ;
- S'agissant des conférences citoyennes, que cette charte ainsi rédigée :
 - systématise la formalisation d'un mandat de participation pour chaque convention mise en place, précisant ses objectifs et son déroulement ;
 - explicite les conditions de recrutement par tirage au sort et échantillonnage des participant-e-s ;
 - prévoit l'indemnisation des participant-e-s afin de favoriser leur assiduité et une représentation effective de l'ensemble du tissu social ;
 - systématise la mise en place d'un comité des garants du débat pour chaque conférence citoyenne ;
 - organise une démarche en quatre étapes : recueil des perceptions et de la parole des participant-e-s, information & formation, investigation, délibération et production collective ;
 - assure l'audition de personnes expertes aux avis contradictoires ;

- prévoit la rédaction d'une réponse argumentée par l'exécutif aux propositions formulées, rendue publique et diffusée largement ;
- prévoit, suite à la prise de décision politique, une nouvelle réunion de ces conférences afin d'évaluer les politiques publiques mises en place et sur lesquelles elles avaient été convoquées pour émettre des recommandations.

M. le Maire : « Résultat des votes : M. Guillaume POTTOUX et les élus du Groupe Écologiste du 11^e votent pour, le reste des élus votent contre. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11202117 – Vœu relatif à la démocratie participative et au pouvoir d'agir des Parisiens et des Parisiennes

M. le Maire : « Le vote est ouvert pour le vœu alternatif présenté par Jean-Pierre CORSIA. »

Le Conseil du 11^e arrondissement :

Considérant que la démocratie est un exercice et une exigence continus, qui doit s'incarner à toutes les phases de l'action publique, de la mise à l'agenda jusqu'à l'évaluation du projet ;

Considérant le succès global des dispositifs initiés entre 2014 et 2020 par la Ville de Paris (budgets participatifs, instances permanentes de participation, conférences et conventions citoyennes, etc.) ;

Considérant l'engagement de la Maire de Paris de fixer un quart du budget d'investissement décidé par les habitantes et habitants ;

Considérant que la démocratie participative s'incarne par une pluralité de dispositifs permettant à chaque Parisienne et Parisien de participer à la hauteur de ses attentes ;

Considérant que le déploiement du programme des Volontaires de Paris et la mise en place prochaine de l'Assemblée Citoyenne offriront de nouveaux pouvoirs d'agir aux habitant-e-s ;

Considérant la vigilance constante de la municipalité pour associer toutes les Parisiennes et les Parisiens aux dispositifs de démocratie participative existants et à venir, avec une attention particulière à celles et ceux qui en sont le plus éloignés ;

Considérant l'engagement de la Ville en faveur des quartiers populaires et des 367 000 habitant-e-s qui y vivent dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements de Paris et les actions conduites pour favoriser leur participation effective aux politiques publiques ;

Considérant les campagnes d'information lancées par la Ville de Paris pour faire connaître les dispositifs de démocratie participative, particulièrement dans les quartiers populaires ;

Considérant l'intérêt plus particulier des conventions et conférences citoyennes mises en place à l'échelle locale et nationale, celles-ci permettant l'expression directe des citoyen-ne-s, d'approfondir le débat public et d'y impliquer largement toute la société par sa médiatisation ;

Considérant les bénéfices qu'apportent les panels, conventions et conférences citoyennes à l'action publique, par la responsabilité qu'elles donnent aux acteurs et actrices politiques et la possibilité de prendre des décisions éclairées et adaptées à l'ensemble des citoyen-ne-s, de la société et acceptée par le

plus grand nombre, et d'en rendre compte ;

Considérant que chacune des conférences citoyennes organisées par la Ville de Paris prévoit le tirage au sort des citoyens, l'information des citoyens sur les contours de leur mission, la rétribution des participants, leur formation assurée par des acteurs pluralistes, un temps de délibération, la rédaction d'un avis citoyen présenté devant les élus du Conseil de Paris et suivi d'une réponse de l'exécutif ;

Considérant que la convention citoyenne issue de la conférence de consensus organisée par la Ville de Paris suite au grand débat national a permis d'émettre un avis citoyen sur 5 propositions de démocratie participative dont la création d'une assemblée citoyenne et a donné lieu à la première délibération citoyenne du conseil de Paris élaborée par 1200 contributions de parisiennes et de parisiens ;

Considérant les différentes conférences citoyennes déjà organisées par la Ville de Paris sur le Plan local d'urbanisme, la 5G, la location des meublés touristiques ou l'alimentation durable ;

Considérant que la conférence citoyenne lancée le 6 février 2021 autour de l'Alimentation durable a initié la mise en place d'un comité des garants, et que ce comité permet une analyse plus fine des enjeux, garantit le respect du droit à l'information et à la participation et du cadre éthique inhérent à ces démarches citoyennes ;

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre CORSIA et des élu-e-s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

EMET LE VŒU QUE

- la Ville de Paris poursuive les efforts pour améliorer la qualité des conférences citoyennes: le recours à des systèmes de garants (citoyens, chercheurs, praticiens), la publication en ligne des conditions de réalisation de la conférence citoyenne (mandat de participation, critères et composition du panel), de l'avis citoyen produit, et de l'échange entre les participants et les élus du Conseil de Paris en fin de démarche) ;
- Les missions de l'Assemblée citoyenne prochainement installée intègrent le suivi des conférences citoyennes ;
- La Ville de Paris actualise les ressources de participation citoyenne, parmi lesquelles les conférences citoyennes, à travers la nouvelle édition du « guide de la participation citoyenne » pensée comme une boîte à outils pour agir à destination des citoyens, associations, décideurs publics ;
- la Ville de Paris accompagne les arrondissements pour la mise en œuvre de conférences citoyenne portant sur des thématiques d'aménagement, de résilience ou de prospective permettant de développer les coopérations et les solidarités entre les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire. La Ville de Paris pourrait expérimenter cet accompagnement dans le 11e avant une généralisation dans les autres arrondissements ;
- La réactualisation de ce guide intègre une démarche d'inclusion pour s'assurer de l'accessibilité des informations délivrées aux citoyennes et citoyens, avec par exemple la rédaction en « facile à lire et à comprendre », etc.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. M. Guillaume POITOUX et les élus du groupe Changer Paris votent contre, le reste des élus votent pour. Le vœu est adopté. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté à la majorité

M. le Maire : « Nous passons au vœu suivant. Jean-Christophe MARTIN, vous avez 4 minutes. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je m'excuse d'avoir un peu débordé sur le vœu précédent, donc je vais faire plus court sur ce vœu, cela équilibrera les temps de parole.

Ce vœu fait écho à des actualités tragiques à Paris et dans notre arrondissement. Si le phénomène de bandes n'est pas nouveau, sa récente montée en puissance et en violence nous inquiète et appelle à nos yeux une réaction de la puissance publique que nous incarnons.

Les multiplications des incidents, des agressions et hélas des morts, que ce soit rue de la Roquette, au square de la Roquette, au collège Alain Fournier, au lycée Marcel Deprez, et j'en passe, nécessitent une réponse coordonnée de l'ensemble des acteurs au contact de la jeunesse. Il en est de même pour les riverains, notamment ceux des rues autour du square de la Roquette, que j'ai rencontrés plusieurs fois ce dernier mois et qui m'ont très librement et très directement fait part de leurs sentiments d'impuissance et d'abandon de la part de la municipalité. Il nous revient, à nous tous, d'y mettre fin. C'est l'objectif de ce vœu.

Ces éléments de contexte présentés, nous avons souhaité formuler des demandes à la fois consensuelles et précises. Donc nous appelons de nos vœux la création d'un groupe de suivi réunissant l'ensemble des intervenants sur la question des bandes, que ce soit, de façon non limitative, la Mairie de l'arrondissement et bien évidemment la Mairie de Paris, la police, le procureur, la communauté éducative, les travailleurs sociaux. Et nous demandons à la Maire de Paris d'interpeler le Ministre de la justice afin que la réponse pénale qui soit apportée au phénomène de bandes soit à la fois ferme et dissuasive. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La réponse va vous être rapportée par Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci M. le Maire. Effectivement, le 11^e arrondissement a malheureusement connu des événements tragiques. À la lecture de votre vœu, j'ai des interrogations puisqu'évidemment qu'il est difficile pour les riverains de voir la situation. Malheureusement notre territoire n'a pas été épargné par les luttes entre bandes de ces derniers temps, même si ça reste un phénomène global. Une réponse coordonnée de l'ensemble des acteurs est donc nécessaire. C'est une certitude et c'est d'ailleurs ce que je fais au quotidien. C'est évidemment ma priorité et celle des acteurs sur le territoire.

Le GLTD Bandes (Groupe Local de Traitement de la Délinquance), piloté par le Parquet, réunit les arrondissements et revient régulièrement sur les problèmes de bandes et de rixes. Il a été évidemment activé suite à ce qui s'était passé malheureusement dans le 15^e arrondissement. Et au niveau de la Mairie, nous animons régulièrement des CENOMED (Cellule d'Échanges d'informations Nominatives Mineurs en Difficulté) avec les intervenants avec l'Éducation Nationale, le Parquet, le commissariat, la Protection judiciaire de la jeunesse, les services de la Ville. Tout ça permet d'avoir un suivi en longueur des jeunes pour éviter qu'ils basculent dans la délinquance, ou pour ceux qui sont très délinquants, éviter qu'ils y restent.

On fait régulièrement des réunions avec tous les acteurs, et encore la semaine dernière, nous avons eu l'occasion d'en faire avec Joséphine LANFRANCHI, adjointe au Maire à la jeunesse, la MJC Mercœur, les associations Solidarité Roquette et Olga Spitzer pour continuer à alimenter notre stratégie et anticiper autant que nous le pouvons. Nous nous réunissons encore demain, avec M. le Maire, les principaux de collèges et le commissaire pour faire un point sur la situation. Je suis particulièrement informé, je suis ça de près et nous avons des équipes mobilisées et des associations qui font le travail. Nous faisons tout ce travail de coordination avec l'énergie nécessaire et la

conviction nécessaire.

En fait, la seule chose en plus qu'amène votre vœu, c'est la demande de participation de tous les groupes politiques. Pour le reste, nous considérons que le plus important est la mobilisation au quotidien des acteurs institutionnels et surtout des acteurs de terrain, et je peux vous assurer qu'ils le sont et qu'ils suivent la situation de très près. Donc nous ne voterons pas votre vœu dans la mesure où nous trouvons que l'association des groupes politiques de l'opposition au traitement des phénomènes de bandes ne nous semble pas utile. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. MARTIN, est-ce que vous maintenez votre vœu ? »

M. MARTIN : « Oui, M. le Maire, on va le maintenir et je voudrais profiter des quelques secondes qui me restent pour répondre. Nous sommes évidemment d'accord, le plus important c'est de prévenir ce genre de phénomène. J'entendais que vous aviez des questions sur le vœu, j'attends toujours lesdites questions.

Pourquoi avons-nous demandé d'associer l'intégralité des groupes politiques ? Quand on demande des statistiques ou des informations, on ne les a toujours pas au bout de six mois. C'est une question qui est importante, qui a conduit à des morts et qui a conduit il y a un mois un jeune garçon à se faire attraper par six autres garçons à l'intérieur d'un bureau de tabac de la rue de la Roquette. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais c'est arrivé.

C'est une question sur laquelle on pourrait tous se retrouver. On n'est pas là pour critiquer spécifiquement l'action municipale ; d'ailleurs ce n'est pas écrit dans le vœu. On est là pour aider et pour accompagner. Je note votre piètre conception de la démocratie, dont acte. Donc oui, nous maintenons notre vœu avec tous ces éléments de contexte. »

M. le Maire : « Merci. J'ai simplement une observation : vous évoquiez tout à l'heure le respect de la démocratie, des élus, de la République et de nos institutions ; appliquez également ce principe lorsque l'exécutif de l'arrondissement ou parisien est aux responsabilités. Ils ont été élus et nous avons été élus pour porter un projet que nous mettons en œuvre. Et c'est le cas dans tous les arrondissements, le GLTD Bandes, auquel Nour DURAND-RAUCHER faisait référence, rassemble aussi bien les maires du 15^e et du 17^e arrondissement que nous-mêmes. Nous y travaillons ensemble, et le Maire du 15^e ou le Maire du 17^e ne vient pas accompagné des groupes d'opposition Paris en Commun ou Écologiste qui siègent dans leur conseil d'arrondissement.

C'est donc le fonctionnement normal de l'exécutif. L'exécutif a été élu sur un projet municipal, nous le développons et nous le mettons en œuvre. Nous assumons nos responsabilités. Sur un sujet aussi compliqué et aussi délicat que celui-ci, nous l'assumons pleinement aussi. Nour DURAND-RAUCHER a évoqué toutes les structures qui sont en place et qui fonctionnent bien pour faire face à cette problématique. Je vous propose de passer au vote. »

M. MARTIN : « Je le respecte évidemment. Si vous m'accordez 20 secondes de droit de réponse, M. le Maire, je ne parlais évidemment pas des considérations... »

M. le Maire : « J'ai ouvert le scrutin. Les temps de parole ont été définis par le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement et je l'applique. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'intensification du phénomène de rixes entre bandes à Paris,

Considérant les tensions entre bandes ayant conduit en 2018 à la mort d'un adolescent de 15 ans, à des heurts violents aux abords de plusieurs établissements scolaires du secteur de la Roquette et – il y a un mois seulement – à voir un adolescent réfugié dans un commerce délogé de force par cinq autres,

Considérant le phénomène de délinquance d'opportunité qui accompagne ces bandes,

Considérant les sujets d'insécurité fréquents dans le parc de la Roquette et les rues avoisinantes tels que les points de trafic de stupéfiants rue Mercœur et rue Servan, ou les vols à l'arraché rue Merlin,

Considérant le sentiment d'abandon des riverains qui se sentent dépossédés de leur espace public, et dont certains n'osent plus se rendre dans le parc de la Roquette,

Considérant la responsabilité des pouvoirs publics qui est autant d'apporter des réponses fermes et rapides aux habitants que d'agir avant que l'on ne retrouve de nouveaux morts dans la rue,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la Mairie du 11^e arrondissement instaure un groupe de suivi des bandes constitué de représentants de la Ville, des groupes politiques du 11^e, du commissariat central, du procureur de la République, de la communauté éducative et des services sociaux,
- Que la Maire de Paris interpelle le Ministre de la Justice afin qu'une réponse pénale ferme, rapide et dissuasive soient apportée au phénomène de bandes.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultat des votes : M. Guillaume POITOUX s'abstient. Les élus du groupe Changer Paris vote pour. Le reste des élus votent contre. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité

V11202113 – Vœu relatif à l'implantation d'un espace canin boulevard Richard Lenoir

M. le Maire : « Aurore MOUYSET-NOZERAND a la parole. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Un peu de légèreté maintenant. Nous constatons tous qu'il y a un nombre toujours aussi important de propriétaires de chiens à Paris et dans notre arrondissement.

Ces animaux fidèles sont un réconfort et une joie pour leurs maîtres. Mais malgré l'amour de leurs maîtres, les chiens ont besoin de courir, de jouer, de se dépenser en toute sécurité. Ce qui n'est pas toujours évident dans les rues de Paris.

Nous avons découvert dans le 17^e arrondissement, au square des Batignolles, un espace canin qui permet aux chiens de s'amuser en extérieur et en toute sécurité. L'arrondissement a d'ailleurs reçu un label régional « Ville amie des animaux ».

Notre arrondissement pourrait, avec peu de contraintes, créer un tel espace pour les propriétaires de chiens, par exemple sur le terre-plein central du boulevard Richard Lenoir.

Nous proposons donc que la Mairie du 11^e arrondissement et la Ville de Paris lancent une étude afin d'identifier les opportunités d'implantation d'un espace canin clôturé, sécurisé et d'une taille suffisante, et lancent également une concertation auprès des riverains du boulevard Richard Lenoir afin de recueillir leurs avis sur ce type d'implantation. Je vous remercie pour eux. »

M. le Maire : « Merci chère Aurore. Florent HUBERT va répondre. »

M. HUBERT : « Merci Mme MOUYSET-NOZERAND pour votre question. Cela nous donne l'opportunité de parler du sujet important des espaces canins parce qu'ils offrent un service public aux maîtres de chiens qui sont nombreux à Paris. Ces espaces permettent aux chiens de gambader en liberté et de jouer ensemble. Ils permettent aussi aux maîtres de faire connaissance car ce sont aussi des lieux de sociabilité entre les maîtres, comme on a pu le constater dans l'espace canin « mail Pierre Desproges » de la rue de la Roquette.

Comme nous sommes garants de l'intérêt général, notre souhait c'est évidemment de développer ce service public et d'offrir davantage d'espaces canins, mais aussi de garantir la tranquillité des riverains. Il faut être honnête, il peut arriver que ces espaces canins soient sources de nuisances sonores pour les riverains. Donc notre enjeu est de réussir à garantir ces deux facettes de l'intérêt général. Dans l'espace canin du mail Pierre Desproges, nous avons renforcé la signalétique dernièrement et affiché la nouvelle charte d'usage des espaces canins. Nous avons également fait venir régulièrement un éducateur canin, dans le respect des consignes du confinement.

La meilleure réponse pour limiter les nuisances pour les riverains, c'est d'éviter la concentration et donc de multiplier ces espaces. C'est une volonté qui est portée à l'Hôtel de Ville, c'est également une volonté qui est portée dans l'arrondissement.

Vous demandez à expertiser le boulevard Richard Lenoir : nous sommes en train de regarder tous les sites potentiels pouvant accueillir un espace canin, dans les espaces verts et dans les espaces publics de l'arrondissement. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) mène cette expertise et porte la mission « Animal en ville ». On est en cours de recensement et d'expertise des sites donc il est trop tôt pour pouvoir dire s'il y aura un espace canin sur le boulevard Richard Lenoir, même si le lieu paraît être adapté. Le boulevard Richard Lenoir est le plus grand espace vert de l'arrondissement et c'est le principal corridor du lieu de biodiversité. Mais il y a des endroits où l'on a des espaces instabilisés qui ont une fonction ornementale et environnementale limitée, donc il faut qu'on étudie ces sites. De plus, ce boulevard va être réaménagé sur des grands principes tels que la continuité piétonne sur la promenade plantée et le développement des surfaces végétales. Il faut voir si on peut trouver des sites adaptés sur le boulevard Richard Lenoir, avec un aménagement précoce qui respecte d'ores et déjà les principes du schéma directeur en cohérence avec les aménagements futurs, ou s'il faut prévoir l'installation d'un espace canin dans le cadre de l'opération du réaménagement du boulevard.

Au regard des quelques considérants pas toujours sympathiques de votre vœu et du fait qu'on ne peut pas flécher un espace canin sur le boulevard Richard Lenoir sans avoir engagé ce travail d'expertise, je ne peux pas donner un avis favorable à votre vœu. Mais je tiens à vous répondre très clairement que le boulevard Richard Lenoir fait partie des sites qui sont expertisés en priorité. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme MOUYSET-NOZERAND, vous avez la parole. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci Florent HUBERT pour votre réponse. Il est dommage que vous ne le souteniez pas un petit peu plus parce que l'on demande c'est effectivement une concertation et une étude de faisabilité. On n'est pas braqué sur cet emplacement, même si c'est effectivement un emplacement qui paraît être idéal pour ce genre d'installation.

On va maintenir notre vœu mais je regrette qu'il n'y ait pas un enthousiasme plus fort sur cette concertation parce qu'on a bien conscience qu'il peut y avoir des nuisances, des difficultés et qu'il faut mettre tout le monde d'accord. »

M. le Maire : « Il y a un enthousiasme sur le fond mais pas sur la forme. Grégory MOREAU souhaite prendre la parole. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Au sein du groupe Écologiste, et bien sûr des groupes de la majorité, nous sommes également conscients d'une demande générale sur l'arrondissement pour la création d'espaces dédiés aux chiens, des espaces répondant aux besoins naturels des dépenses physiques de ces animaux de compagnie auxquels nous tenons tant.

Depuis quelques mois, j'échange avec Mme Sophie Villette et un collectif de plusieurs dizaines de maîtres de chiens qui fréquentent le terre-plein central du boulevard Richard Lenoir depuis des années. Ce collectif va synthétiser dans un document très complet et illustré des propositions concrètes de sites potentiels. Et nous avons déjà commencé à nous réunir avec mon collègue Florent HUBERT, en charge de l'espace vert, Sandra GUILLAUMOT, responsable de la mission « Animal en ville » à la Mairie de Paris, et Laurent BŒUF, chef de la division du 11^e arrondissement de la DEVE.

La densité d'habitation du 11^e arrondissement a augmenté les risques de nuisances sonores aux abords des parcs canins, ainsi que la difficulté de contraintes comme la surface minimum des parcs canins clôturés (100 m²) limitant ainsi le nombre de sites possibles. Néanmoins, nous mettons toute notre détermination et notre volonté au service de ce projet de création d'un, voire plusieurs espaces canins qui viendraient s'ajouter au mail Pierres Desproges de la rue de la Roquette, inauguré en 2015, et aux trois squares du 11^e qui autorisent des chiens tenus en laisse.

Dans cette perspective, nous expertisons actuellement quelques sites réalistes et analysons également l'articulation vis-à-vis du projet plus global d'une « Ramblas verte » qui passerait par le boulevard Richard Lenoir, ainsi que la question inévitable des moyens financiers alloués. Suivra bien sûr une phase de concertation impliquant tous les riverains concernés : aussi bien les maîtres du chien que les habitants aux alentours des parcs canins envisagés.

Cela étant dit, ce vœu, certes au contenu tout à fait justifié, ne saurait faire sens dans le contexte d'un projet identique déjà en cours d'études et ce en collaboration avec les services de la Ville de Paris. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous passons au vote maintenant que chacune des positions a été clairement exposée. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant le nombre important de propriétaires de chiens à Paris et dans le 11^e arrondissement,

Considérant que ces animaux fidèles et affectueux sont de véritables réconforts pour leurs maîtres, des soutiens réels dans les moments de peine et des compagnons inoubliables de nos moments heureux,

Considérant les besoins naturels des chiens, qui doivent pouvoir courir, jouer et gratter le sol, sans laisse mais en toute sécurité, besoins auxquels ne répond pas le mail Pierre Desproges,

Considérant à contrario l'espace canon ouvert dans le square des Batignolles dans le 17^e arrondissement

qui arrondissement, qui arrive à concilier le bien-être des chiens avec leur sécurité, ainsi que celle de leurs maîtres et des autres promeneurs, et qui a contribué à faire du 17^e le premier arrondissement parisien à recevoir le label régional « ville amie des animaux »,

Considérant la longueur importante (1 500 mètres) du boulevard Richard-Lenoir et de son terre-plein central,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que les services de la Ville de Paris engage une étude afin d'identifier les opportunités d'implantation d'un espace canin d'une centaine de mètres de long, clôturé et sécurisé, doté d'un revêtement adapté aux besoins des chiens,
- Qu'en parallèle de cette étude, la Mairie du 11^e arrondissement engage une concertation auprès de l'ensemble des riverains du boulevard Richard-Lenoir afin de recueillir, le cas échéant, leur assentiment quant à cette implantation.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultat des votes : Les élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX votent pour, le reste des élus votent contre. Le vœu est rejeté. Merci beaucoup. »

Le vœu est rejeté à la majorité

V11202114 – Vœu relatif au réaménagement durable et à l'amélioration de la situation du boulevard Richard Lenoir

M. le Maire : « Le vœu suivant est présenté par Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues, vous avez l'ambition de rénover le boulevard Richard Lenoir. Vous aviez affirmé ce souhait le 17 mars 2021 lors d'une visite sur place avec M. Christophe NAJDOVSKI et M. Emmanuel GREGOIRE et vous l'avez confirmé ce soir. Une ambition exprimée cet après-midi-là : et si le boulevard Richard-Lenoir devenait une grande promenade apaisée ouverte et fortement végétalisée dans l'esprit des Ramblas de Barcelone.

Il y a quelque chose de quelque peu antithétique à comparer les Ramblas à une promenade apaisée car, nonobstant son grand intérêt et son caractère vivant et emblématique à Barcelone, celles-ci ressembleraient plus à nos Champs-Élysées, artère certes magnifique et ultra-commerçante mais bruyante, touristique et très fréquentée, qu'à une balade verte dans la ville telle la Skyline de New York. Est-ce cela que vous souhaitez pour le boulevard Richard Lenoir ? Une artère touristique vouée à la consommation de masse de biens de marques de chaînes internationales ?

Les habitants, je le crois, ne sont en effet pas fermés à une évolution de cette artère. Nous en avons tous fait le constat durant la campagne et les propositions étaient nombreuses, des plus réfléchies aux plus acrobatiques comme la découverte du canal.

Aujourd'hui, le constat est amer : insécurité, jardin clos et dissimulé permettant tous les trafics, mais c'est aussi un lieu où la misère se vit en silence, comme reclus à l'ombre d'une végétation qui

dissimule ce qu'on ne veut plus voir.

Les mobilités s'entrechoquent les jours de marché, les espaces sont morcelés entre différents types d'activités dont la cohabitation est devenue souvent impossible. Ce constat, nous le faisons tous et beaucoup d'habitants font également constat que la méthode participative ouverte et inclusive dans laquelle l'exécutif du 11^e arrondissement se drapé si souvent pour faire avancer les projets d'aménagement se révèle souvent une chimère.

Du TEP Ménilmontant au projet MurMure, les habitants ont pu maintes fois prendre part au processus participatif mis en place. Souvent, ils ont été déçus de l'absence de respect de la parole politique : pour MurMure, de la promesse d'un centre culturel ouvert aux habitants à *in fine* un projet spéculatif immobilier pur.

Fort de ces différents constats, je souhaite que le Conseil du 11^e arrondissement émette que le vœu :

- que la Mairie de Paris s'engage à ce que ce réaménagement réponde aux enjeux de durabilité de la ville, d'inclusivité des espaces publics et de transition écologique des mobilités,
- qu'elle assure la continuité cyclable de cet axe essentiel du Plan vélo, tous les jours même durant les jours de marché,
- et surtout que ce réaménagement soit conçu en concertation avec les habitants et les usagers, dans une démarche transparente, ouverte et claire, et dans le respect de la parole des citoyens et des associations.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Décidément, ce conseil d'arrondissement est placé sous le signe des propos un petit peu à l'emporte-pièce parfois. Je souhaite bon courage à Luc LEBON pour répondre. »

M. LEBON : « Merci. Effectivement, la nuance a apparemment toute sa place à notre Conseil ce soir. M. POITOUX, votre vœu est un écho aux éléments qu'on a présenté à l'occasion de la communication au début de ce Conseil. On partage évidemment le diagnostic et les objectifs que vous reprenez et on se félicite que vous adhérez à notre politique d'aménagement de l'espace public.

Ce diagnostic est une base sur laquelle on va travailler pour mener la concertation. On a effectivement commencé à travailler avec les services de la Ville et avec Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement. Nous nous sommes rendus sur place, avec Emmanuel GREGOIRE et Christophe NAJDOVSI, pour réaffirmer nos ambitions, étudier les possibilités et lancer le travail pour assurer l'enjeu d'une véritable continuité végétale, piétonne et cyclable sur cet axe.

En termes de terminologie, comme l'a souligné notre collègue Dominique KIELEMOËS, je voulais rappeler qu'une « rambla » en Espagne est juste une promenade et c'est bien l'esprit dans lequel on aborde ce projet : en faire une véritable promenade pour les habitants du 11^e.

Même si on partage le diagnostic et les objectifs, on ne voit pas pourquoi on va voter votre vœu parce qu'en fait ce vœu est simplement le projet qu'on avait inscrit dans notre propre programme de mandature et présenté aux Parisiens l'an dernier. Donc nous n'allons pas voter sous la forme d'un vœu le projet qu'on a soumis aux Parisiens en début d'année. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Et je précise que quand Luc LEBON dit qu'on partage ce diagnostic, c'est celui qui est écrit dans le vœu dont il parle, écrit de manière plus pondérée que l'expression orale de M. POITOUX.

M. POITOUX, souhaitez-vous réagir ou est-ce que vous retirez votre vœu dans un excès de sagesse ? »

M. POITOUX : « Non, je retiens mon vœu. »

M. le Maire : « D'accord, nous passons au vote avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les travaux de réaménagement menés en 1991-1995 par l'agence SEURA et Osty, prenant la suite de l'aménagement créé en 1859 par Alphand, qui visaient à déminéraliser, végétaliser et rendre plus agréable et plus fréquentable cet espace public ;

Considérant la saleté, le manque d'entretien des espaces verts et l'insécurité caractérisant trop souvent ce bel espace, dont les problèmes récurrents de multiplication trop importante de rats ont été l'illustration ;

Considérant la segmentation de ce boulevard en des jardins clos dissimulés des regards, entraînant de nombreux trafics illicites et sentiment d'insécurité ;

Considérant l'usage bi-hebdomadaire pour le marché Bastille, d'une part, les jeudi et dimanche, et pour le marché Popincourt, les mardi et vendredi d'autre part, entraînant un important désordre de circulation ;

Considérant que cette piste cyclable, une des plus anciennes de Paris, apparaît aujourd'hui trop étroite et ne permet pas de doubler un autre vélo, créant des bouchons de cyclistes ;

Considérant que cet axe figure au plan vélo de la Ville de Paris, dont il constitue un axe majeur notamment en tant que liaison de la Seine vers le Nord de Paris et l'axe cyclable majeur du canal Saint Martin, en direction de la banlieue Nord notamment ;

Considérant l'importance de l'inclusivité de la politique cyclable de la Ville de Paris, pour assurer une continuité entre Paris et sa banlieue, avec de grands axes cyclables au sein de Paris comme est actuellement utilisé le boulevard Richard Lenoir ;

Considérant que la circulation sur la piste cyclable est interrompue tous les jours de marché, et que les cyclistes sont alors contraints de zigzaguer parmi le trafic automobile, les mettant en danger ;

Considérant la méthode participative, ouverte et inclusive dont l'exécutif du 11^e arrondissement se revendique, et qui appelle donc une parfaite transparence et cohérence vis-à-vis des citoyens

Considérant la multiplicité des usages de ce boulevard, entre boulistes, cyclistes, promeneurs avec chiens et familles, ainsi que personnes vivant dans la rue ;

Sur proposition de Monsieur Guillaume POITOUX ;

EMET LE VŒU :

Que la Mairie de Paris s'engage à ce que ce réaménagement :

- Réponde aux enjeux de durabilité de la ville (notamment par la suppression des îlots de chaleur), d'inclusivité des espaces publics et de transition écologique des mobilités ;
- Assure la continuité cyclable de cet axe essentiel du plan vélo tous les jours, même durant les jours de marché, en réinstallant la piste cyclable de façon à ne pas l'interrompre les jours de marché ;
- Soit conçu en concertation avec les habitants et les usagers, dans une démarche transparente, ouverte et claire, avec le respect de la parole des citoyens et des associations.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultat des votes : Guillaume POITOUX est pour, le reste des élus est contre. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité

V11202115 – Vœu relatif à la création d'un « parcours pour les femmes qui ont fait Paris »

M. le Maire : « M. Guillaume POITOUX a la parole. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues, l'égalité femme/homme est l'affaire de tous, un combat de longue haleine dont nous devons être chacun à notre époque acteurs.

Il s'agit d'une quête universelle pour la fraternité et l'égalité qui prennent encore plus de sens à l'heure où certains essaient de diviser la société, la fracturer, séparer les citoyens français par leur origine, leur sexe, leur identité, leur sexualité.

Ce combat pour l'égalité femme/homme, nous croyons aujourd'hui plus que jamais qu'il faut le porter haut et je propose ici au Conseil du 11^e arrondissement d'apporter une nouvelle pierre à cet édifice commun en proposant aux citoyens de notre arrondissement d'avoir la possibilité de s'associer, en universalité des valeurs qui nous rassemblent, à la mise en lumière de toutes ces femmes qui ont fait Paris la grandeur de son histoire, la richesse de sa culture, la puissance des combats historiques menés pour la liberté, l'égalité, la fraternité.

Rassemblons-nous pour créer un parcours pour les femmes qui ont fait Paris et donc le 11^e, c'est riche d'histoire et souvent cœur battant de la République.

Rassemblons-nous à l'approche des jeux olympiques et paralympiques pour montrer une nouvelle fois au monde que Paris est à la pointe de la lutte pour l'égalité.

Rassemblons-nous en faisant revivre nos femmes illustres dans les rues de Paris, irriguées de leurs combats pour que tous, petits et grands, sachent bien, se souviennent que la grandeur de la France a été souvent le fruit d'actions de femmes engagées et souvent oubliées et que chacun prenne à son tour le flambeau et fasse vivre ce combat pour qu'elles deviennent un jour réalité.

Je vous propose, M. le Maire, chers collègues, la création d'un parcours des femmes qui ont fait notre arrondissement comme Hubertine Auclert, militante du vote des femmes, Amicie Lebaudy, créatrice du Palais de la Femme, et tant d'autres.

J'é mets ainsi le vœu que la Mairie de Paris approuve l'idée de la création d'un parcours de femmes et qu'elle mette en place également un groupe de travail regroupant l'exécutif municipal, des représentants de tous les groupes politiques et des associations à cette forme et à cette fin, qu'elle mette tout en œuvre pour concrétiser de manière durable ce projet avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Et je voudrais remercier les arrondissements qui ont voté nombreux ce vœu en l'état. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Dominique KIELEMOES va vous répondre. »

Mme KIELEMOES : « Merci M. POITOUX pour ce vœu qui montre que vous avez découvert que, dans le 11^e arrondissement, des marches et des parcours de femmes ont été créés depuis quand

même un certain nombre d'années. Il suffit de penser au comité des Métallos ; je crois que c'était cette année celle du 18^e parcours de femmes, même si ce n'était pas tout à fait la même forme. L'association Agir Solidaire pour le Quartier Popincourt a organisé le 6 mars un parcours de femmes qui a été suivi par plus d'une soixantaine de personnes, en deux groupes pour respecter les consignes sanitaires. Donc Paris n'a pas attendu pour être le fer de lance, elle l'est depuis 2001.

Votre vœu me fait un peu penser aux vœux qui concernent soit le logement social, soit la petite-enfance et la création de crèche. Ici, il s'agit des femmes. Depuis 1995 et l'élection de Georges SARRE dans notre 11^e arrondissement, les femmes sont à l'honneur ; il suffit de penser à la salle Olympe de Gouge. Les associations se sont emparées de ce thème. Et si au premier abord on pouvait penser que votre initiative était une bonne initiative, en réalité c'est un peu de la récupération politique. Mais on a l'habitude.

L'exécutif propose un vœu alternatif, nos considérants ne sont pas les mêmes, nos références ne sont pas les mêmes non plus. On pourrait penser à Violette Leduc ou on pourrait penser à Louise Talbot que nous venons d'honorer il y a quelques temps.

Je propose donc au Conseil de ne pas adopter le vœu de M. POITOUX, mais d'adopter le vœu de la majorité municipale qui reprend le travail fait depuis 1995 dans le 11^e arrondissement, depuis 2001 à la Mairie de Paris et qui s'est accéléré bien sûr depuis 2014.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une parité : toutes les dénominations dans l'espace public (plaque, nom de rue ou nom de lieu dans l'espace public) sont absolument paritaires. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas de demande de parole sur ce vœu. M. POITOUX, souhaitez-vous reprendre la parole ? »

M. POITOUX : « Je n'ai jamais nié l'intervention de la Mairie de Paris depuis 2001 en ce sens. Il s'agissait simplement d'accentuer ce chemin qui a été pris.

Que les Parisiens sachent bien que si vous ne votez pas ce vœu, c'est pour l'unique raison que vous ne souhaitez pas la mise en place d'un groupe intégrant toutes les forces politiques, les associations et les citoyens. Nous en avons discuté tout l'après-midi ensemble. J'ai tout à fait reconnu l'intervention positive de la Mairie de Paris en ce sens, et contrairement à de nombreux arrondissements de Paris qui ont voté ce vœu, vous faites preuve encore une fois, ma foi, de beaucoup de morgue à cet instant et d'un profond sectarisme. Je ne retire pas mon vœu. »

M. le Maire : « D'accord, vous ne retirez pas votre vœu. Permettez-moi alors de vous retourner le compliment puisque la réponse sera la même à chaque fois, comme tout à l'heure : l'exécutif est en responsabilité pour assumer la politique et la mise en œuvre. À chaque fois que vous essayez, par un vœu, de mettre l'exécutif sous une forme de tutelle, nous ne le ferons pas parce que nous sommes responsables devant les Parisiens qui nous ont confié cette mission de mettre en œuvre ce que nous avons à faire pour eux.

C'est pourquoi, nonobstant le fait que nous ne voterons pas un vœu qui nous imposerait de co-construire la politique municipale avec l'opposition, cela ne nous empêche pas d'associer les présidents de groupes. Nous le faisons régulièrement. En tout cas, à chaque fois que les présidents de groupes me demandent une réunion avec l'ensemble des présidents de groupe, nous le faisons. Nous avons adopté un certain nombre de textes qui fixent les règles de la démocratie participative par exemple, et les présidents de groupe ont été largement associés à chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Nous pouvons aussi le faire sur ce sujet, néanmoins nous n'allons pas écrire formellement que nous partagerions la responsabilité, que nous ont confiée les Parisiens et les Parisiennes, avec une opposition qui n'attend qu'une chose, que nous fassions quelque chose pour le critiquer. Donc

nous assumons tout ce que nous faisons, en vous associant à chaque fois que cela est nécessaire.

Donc c'est dommage que vous n'acceptiez pas le vœu alternatif que je vous ai proposé. Alors nous passons au vote avec un avis défavorable sur le vœu de M. POITOUX. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que l'égalité femme-homme est un sujet qui doit pouvoir rassembler toutes les sensibilités politiques ;

Considérant qu'à Paris, à titre d'exemple, seules 12% des rues parisiennes portent des noms de femmes, 40 femmes sont représentées sur 300 statues parisiennes ou encore 80 espaces verts sur 500 ;

Considérant que Paris doit être fer de lance dans la promotion de cette égalité ;

Considérant que de nombreuses associations et mairies réalisent déjà des parcours pour la journée des femmes le 8 mars ;

Considérant que le patrimoine culturel, légué par des générations de femmes, doit être mieux valorisé dans notre espace public ;

Considérant en effet l'importance que revêt cette notion de patrimoine culturel féminin pour les jeunes générations, en particulier les jeunes femmes en quête de repères ;

Considérant que la connaissance, c'est aussi la prise de conscience et la déconstruction des stéréotypes ;

Considérant ainsi qu'il apparaît opportun de lancer un recensement dans chaque arrondissement des « femmes qui ont fait Paris » afin de mettre en lumière leur œuvre ou leur engagement pour une cause, dans toute leur diversité ;

Considérant que ce travail peut déboucher sur une meilleure visibilité de ces profils de femmes inspirantes par une signalétique dédiée et à terme, la réalisation d'un « parcours pour les femmes qui ont fait Paris » ;

Considérant qu'une telle initiative pourrait ouvrir de larges perspectives, comme par exemple des sorties scolaires, ou encore l'organisation d'itinéraires touristiques ;

Considérant qu'à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, cela pourrait contribuer positivement à l'image de Paris ;

Considérant que cela peut mettre à contribution de nombreuses associations parisiennes qui connaissent finement l'histoire de leur quartier ;

Considérant le travail riche mené notamment par l'association « Le 5^{ème} Patrie des femmes » ;

Sur proposition de Monsieur Guillaume POITOUX ;

EMET LE VŒU :

Que la Mairie de Paris :

- Approuve l'idée de la création d'un parcours des femmes à Paris, et donc dans le 11^e arrondissement, afin de valoriser les femmes qui ont fait le 11^e arrondissement, telles Hubertine Auclert, militante pour le vote des femmes, Amicie Lebaudy, créatrice du Palais de la Femme, Olga Bancic, résistante, Antoinette d'Orléans Longueville, fondatrice du couvent des Filles du Calvaire ...

- Mettre en place un groupe de travail regroupant l'exécutif municipal, des représentants de tous les groupes politiques et des associations ;
- À cette fin, mettre tout en œuvre pour concrétiser de manière durable, ce projet avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

M. le Maire : « Le vote est clos. Résultats des votes : Abstention des élus du Groupe Écologiste du 11^e et du groupe Changer Paris. M. Guillaume POITOUX vote pour, le reste des élus votent contre. Le vœu est donc rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité

V11202118 – Vœu relatif à la création d'un « parcours pour les femmes qui ont fait Paris

M. le Maire : « Le vote est ouvert pour le vœu alternatif présenté précédemment par Dominique KIELEMOES. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que l'égalité femme-homme est un sujet qui doit pouvoir rassembler toutes les sensibilités politiques ;

Considérant qu'à Paris, à titre d'exemple, la Ville de Paris n'a honoré que 148 femmes entre 1666 et 2000, et que seules 12% des rues parisiennes portent ainsi des noms de femmes ; 40 femmes sont représentées sur 300 statues parisiennes ou encore 80 espaces verts sur 500 ;

Considérant que face à ce constat, la Ville de Paris a décidé dès 2001 d'être le fer de lance dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et a engagé une politique volontariste pour que les femmes soient enfin présentes et visibles dans l'espace public ;

Considérant que depuis 2001, elle a rendu hommage à 335 femmes, dont 182 depuis 2014 ;

Considérant qu'après avoir représenté 43% des dénominations entre 2008 et 2014 – 98 sur 228 , les dénominations féminines constituent depuis 2014 la moitié des dénominations décidées et que la stricte parité est désormais observée ;

Considérant l'important travail sur les noms de rues et d'équipements menés par le conseil des seniors qui a abouti à l'édition du livre « Notre onzième, des rues, une histoire... » - livre offert à tout·e·s les marié·e·s du 11^e arrondissement ! - et dans lequel une page spécifique est consacrée à la question de la place des femmes dans l'espace public ;

Considérant que de nombreuses associations telles que l'ASQP ou le comité Métallos, ainsi que la mairie du 11^e arrondissement, réalisent déjà des actions et des parcours dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars ;

Considérant que le patrimoine culturel, légué par des générations de femmes, doit être mieux valorisé dans notre espace public ;

Considérant ainsi qu'il apparaît opportun de continuer le recensement des « femmes qui ont fait le 11^e arrondissement » afin de mettre en lumière leur œuvre ou leur engagement pour une cause, dans toute leur diversité ;

Considérant que ce travail peut déboucher sur une meilleure visibilité et une meilleure connaissance de ces femmes inspirantes par une signalétique dédiée et à terme, la réalisation d'un « parcours pour les femmes qui ont fait Paris » qui permettra une prise de conscience et la déconstruction des stéréotypes sexistes;

Considérant qu'une telle initiative pourrait ouvrir de larges perspectives, comme par exemple des sorties scolaires, ou encore, à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'organisation d'itinéraires touristiques, à l'image de ce que fait l'association *Feminists in the city* dans les 4^e, 5^e, 6^e, 13^e, 18^e, 20^e arrondissements ;

Considérant par ailleurs que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 seront les premiers jeux paritaires de l'histoire ;

Considérant que cela peut mettre à contribution de nombreuses associations parisiennes qui connaissent finement l'histoire de leur quartier ;

Considérant à ce titre les 6 balades « Femmes remarquables du 11^e arrondissement » proposée par les conseils de quartier Bastille/Popincourt et Léon Blum/Folie Régnault, et l'association l'ASQP, qui a permis aux participant-e-s de découvrir, le 6 mars dernier, l'histoire de femmes qui ont fait le 11^e arrondissement ;

Sur proposition de Madame Dominique KIELEMOËS et des élu-e-s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, du groupe Écologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

Que la Mairie du 11^e et la Mairie de Paris :

- Poursuivent le travail visant à créer un parcours des femmes à Paris et dans le 11^e arrondissement, afin de valoriser les femmes qui ont fait le 11^e arrondissement, telles Hubertine Auclert, militante pour le vote des femmes, Amicie Lebaudy, créatrice du Palais de la Femme, Olga Bancic, résistante, Antoinette d'Orléans Longueville, fondatrice du couvent des Filles du Calvaire, Violette Leduc, écrivaine ou Louise Talbot, communarde...
- mettent tout en œuvre pour développer durablement ce projet avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultats des votes : abstentions des élus du groupe Changer Paris, M. Guillaume POITOUX vote contre et le reste des élus votent pour. Le vœu est adopté. Merci beaucoup. »

Le vœu est adopté à la majorité

V11202116 – Vœu relatif à l'accès internet sans fil dans les conservatoires de musique, de théâtre et de danse parisiens

M. le Maire : « La parole est à M. POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Considérant que la Mairie de Paris a la charge de l'entretien et du bon fonctionnement des 17 conservatoires de musique ;

Considérant que ces enseignements artistiques ont une importance d'autant plus cruciale dans le contexte actuel ;

Considérant que l'accès au numérique, et plus particulièrement de l'accès à internet pour tous, est indispensable afin de réduire la fracture entre les différents publics et revêt aujourd'hui un caractère universel ;

Considérant que les conservatoires municipaux, dont celui du 11^e arrondissement, ne sont pas équipés en accès internet Wifi alors que la plupart des équipements culturels publics parisiens le sont ;

Considérant que la pandémie actuelle liée à la Covid-19 accentue encore plus le besoin d'accès facile et gratuit à internet ;

Considérant que les enseignants doivent souvent alterner enseignement à distance et enseignement en présentiel quand cela est possible ;

Considérant que les enseignants des conservatoires parisiens n'ont pas accès directement à internet et sont obligés d'utiliser leurs propres équipements numériques afin de préparer leurs enseignements et effectuer leurs recherches notamment en intercour afin de limiter leurs déplacements,

Considérant que malgré le projet de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) et du BEA d'installer des prises réseau dans les locaux des conservatoires, l'accès internet sans fil est indispensable pour permettre une souplesse d'accès à l'ensemble des publics ;

J'émet le vœu que la Mairie de Paris donne instruction aux services compétents pour installer dans les meilleurs délais des accès à internet en Wifi dans les conservatoires de musique - dont celui du 11^e arrondissement -, de théâtre et de danse dont l'administration dépend de la Ville de Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, la parole est à Emma RAFOWICZ pour vous répondre. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Merci beaucoup M. POITOUX pour ce vœu dont nous partageons certains constats.

Il est vrai que les enseignements artistiques ont une importance cruciale, surtout dans le contexte actuel, et que la crise sanitaire que nous traversons bouleverse la scolarité des élèves des conservatoires. Elle met à mal réellement leurs conditions d'apprentissage.

Toutefois, pour assurer une certaine continuité pédagogique, les professeurs - dont on voudrait tous et toutes évidemment saluer l'investissement - se sont adaptés et essaient de proposer des cours en visioconférence.

Cette solution n'est pas sans inconvénients pratiques parce que :

- dans la grande majorité, les salles de cours des conservatoires ne disposent pas d'une connexion internet ;
- il n'est pas évident de faire de la danse ou du théâtre, d'apprendre le chant ou un instrument à distance ;
- la fracture numérique que vous évoquez peut empêcher certains élèves qui subissent cette fracture de plein fouet de poursuivre leur apprentissage dans de bonnes conditions en toute

sérénité. Cependant, à Paris, la fracture numérique n'est pas territoriale, elle est sociale. Certains ménages n'ont pas les moyens de souscrire un abonnement Internet pour y remédier ou du moins pour résorber cette fracture.

Vous avez raison de souligner, la Ville de Paris a installé le Wifi pour garantir un accès facile et gratuit à internet dans les bibliothèques, les mairies, certains parcs et jardins et dans des lieux publics ouverts à toutes et à tous.

Mais la question qu'on se pose aujourd'hui c'est : est-il opportun finalement de transposer cette solution dans les conservatoires pour permettre aux professeurs d'assurer leur cours ? Et aussi est-ce la bonne solution, sachant que ce ne sont pas des lieux accessibles à tout le monde, en ce sens qu'ils sont réservés aux élèves et aux professeurs ? La réponse est non. Une connexion Ethernet, c'est-à-dire filaire, semble mieux adaptée pour deux raisons principales :

- Les conservatoires comptent plusieurs niveaux, ce qui nécessite l'installation de plusieurs bornes Wifi. Cette raison n'est pas la plus décisive mais elle me semble importante.
- La question de la vitesse de connexion, car faire des cours à distance en visio implique le fait d'envoyer des fichiers audio et vidéo, nécessitant donc des débits importants, qui sont beaucoup plus garantis par une connexion filaire. Il y a moins de risque de débit atténué comme lors d'une connexion partagée.

Pour être tout à fait complète, la DAC a procédé un audit en 2020 et il est prévu de câbler 10 salles dans chacun des conservatoires de Paris. Entre les raisons techniques et les actions entreprises par la Ville de Paris, je vous propose donc de rejeter ce vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Emma RAFOWICZ. Je n'ai pas d'inscriptions. M. POITOUX, voulez-vous reprendre la parole ? »

M. POITOUX : « En parlant de Wifi, je ne sais pas si c'est le cas pour tout le monde, mais c'est vraiment très compliqué de suivre ce Conseil dans ces conditions. Je sais que les agents font d'énormes efforts pour rendre ce Conseil en distanciel possible, mais c'est vraiment très dur. Je maintiens mon vœu, par ailleurs. »

M. le Maire : « Merci. J'ajoute que votre propos aussi est haché en fait, les connexions ne sont pas toujours bonnes où que ce soit. Passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la Mairie de Paris a la charge de l'entretien et du bon fonctionnement des 17 conservatoires de musique, de théâtre et de danse parisiens (hors CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional) dans le cadre du développement et de l'accès à tous aux enseignements artistiques ;

Considérant que ces enseignements artistiques ont une importance d'autant plus cruciale dans le contexte actuel ;

Considérant que l'accès au numérique et plus particulièrement de l'accès à Internet pour tous est indispensable afin de réduire la fracture entre les différents publics et revêt aujourd'hui un caractère universel ;

Considérant que les conservatoires municipaux ne sont toujours pas équipés en accès à l'Internet Wifi alors que la plupart des équipements culturels et publics parisiens le sont dans leur grande majorité (bibliothèques, médiathèques, musées de la Ville de Paris, bâtiments publics, mairies d'arrondissements, squares et jardins) ;

Considérant que la pandémie actuelle liée à la Covid 19 accentue encore plus le besoin d'accès facile et gratuit à Internet en Wifi aux élèves et aux enseignants des conservatoires ;

Considérant que les enseignants doivent souvent alterner enseignement à distance et enseignement en présentiel quand cela est possible ;

Considérant que les enseignants des conservatoires parisiens n'ont pas accès directement à Internet et sont obligés d'utiliser leurs propres équipements numériques (ordinateurs personnels, téléphones mobiles, partage de connexion personnel) afin de préparer leurs enseignements *in-situ* et effectuer leurs recherches notamment en intercourses afin de limiter leurs déplacements ;

Considérant que malgré le projet de la DAC et du BEA d'installer des prises réseau dans les locaux des conservatoires, l'accès à l'Internet sans fil est indispensable pour permettre une souplesse d'accès à l'ensemble des publics

Sur proposition de Monsieur Guillaume POITOUX ;

EMET LE VŒU :

Que la Maire de Paris donne instruction aux services compétents pour installer dans les meilleurs délais des accès à Internet en Wifi dans les conservatoires de musique, de théâtre et de danse dont l'administration dépend de la Ville de Paris.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Résultat des votes : Abstention des élus du groupe Changer Paris. M. Guillaume POITOUX vote pour, le reste des élus votent contre. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est adopté à la majorité

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202105 – Question orale relative à la Place de la République

M. le Maire : « Dernier point à l'ordre du jour, une question orale posée par Jean-Christophe MARTIN sur la Place de la République. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Avant toute chose, par rapport à la version écrite qui a été transmise, je tiens à préciser que je respecte bien évidemment les limites des arrondissements.

M. le Maire, lors du précédent conseil d'arrondissement, les élus des groupes Changer Paris représentant l'opposition à Paris Centre, Paris 10^e et Paris 11^e arrondissement ont présenté un vœu visant à retrouver un vœu visant à retrouver une Place de la République plus agréable à vivre pour les Parisiens.

Ce vœu a été rejeté - nous le déplorons - par les majorités de ces trois secteurs, dont la nôtre. Dont acte. Bien sûr par cette phrase, je n'entends pas remettre en cause la majorité telle que les élections l'ont décidé, je prends juste acte d'un fait. Dans ce vœu, nous demandions « que la Ville de Paris crée un comité de suivi de la Place de la République constitué d'élus des trois arrondissements concernés, des représentants des associations de riverains de la Place de la République et des conseils de quartier concernés ». Ce n'est pas une nouveauté, nous l'avons défendu il y a un mois.

Nous avons eu la surprise de constater sur le fil Twitter de la Mairie de Paris Centre, le 1^{er} mars au

soir, que ladite Mairie de secteur instaurait un comité de suivi de la Place de la République, qui concerne donc Paris Centre, via les 3^e arrondissement, mais pas le 10^e arrondissement ou le 11^e arrondissement.

Cette annonce soudaine et pour le moins impromptu appelle un certain nombre de questions. Ainsi les élus du groupe Changer Paris du 11^e souhaiteraient savoir :

- la Mairie du 11^e sera-t-elle partie intégrante de ce comité de suivi afin de donner une vraie cohérence à l'action municipale parisienne sur la Place de la République ?
- Si tel était le cas, quelles garanties de représentativité des forces politiques du 11^e, des conseils de quartier du 11^e, des riverains du 11^e et des commerçants du 11^e pourriez-vous nous donner ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Nous avons passé un certain temps lors du dernier conseil d'arrondissement pour répondre de façon exhaustive au vœu auquel vous avez fait référence. Je vais passer la parole à Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci M. le Maire. Je vais être très rapide parce qu'on avait passé beaucoup de temps lors du dernier Conseil pour examiner chacun des points du vœu. Il me semble qu'on avait donné une réponse plutôt complète.

Donc je vais répéter la réponse qu'on avait faite alors : l'instance de travail qui réunit les trois arrondissements et les services de la Ville existe bien. L'impulsion avait été freinée par la crise sanitaire mais cette instance a été réactivée. Effectivement, des rencontres avec l'ensemble des habitants et des parties prenantes sont programmées. Je ne fais que répéter la réponse apportée lors du dernier conseil. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Voilà qui épuise l'ordre du jour, sans parler des participants ! Je vous remercie tous et toutes pour votre participation. Je salue les élus et l'ensemble du public qui a pu suivre ce Conseil jusqu'au bout.

Je vous donne rendez-vous le 12 avril prochain pour une réunion publique de concertation sur la pérennisation de la piste cyclable installée rue du Faubourg Saint Antoine. Notre prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 20 mai. Merci et bonne soirée. »

À 20h55, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.